



BULLETIN

DÉPARTEMENTAL

OFFICIEL

DÉPARTEMENT DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance des lundi 24 et mardi 25 novembre 2008

<http://www.paris.fr>

La séance est ouverte à quinze heures quarante minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Hélène BIDARD, secrétaires de séance.

Ouverture de la séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, la séance du Conseil général est ouverte.

Adoption de comptes rendus.

M. LE PRÉSIDENT. - Le compte rendu sommaire de la séance du lundi 20 octobre 2008 a été affiché.

Le procès-verbal intégral de la séance du lundi 29 septembre 2008 a été publié au Bulletin départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

2008, DU 5 G - Programme universitaire U3M - ZAC "Paris Rive Gauche" (13e). - Signature d'une convention relative aux conditions d'acquisition de nouvelles emprises, volumes et droits de construire dans la ZAC. - Cession à la SEMAPA du volume départemental sur le lot M3i2. - Acquisition à la Ville de Paris des volumes municipaux situés sous la rue Albert Einstein. - Autorisation de signer les conventions portant droit de superficie au profit de l'Etat relatives aux emprises départementales M3A2, M3i1, M3i2, M5B1, M5B2, M6A1 et sur les volumes complémentaires au lot M6A1.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 5 G relatif au programme universitaire U3M - Z.A.C. "Paris-Rive gauche" (13e), sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 9 G.

Je donne la parole à M. MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission. - Merci.

C'est un amendement technique assez complexe, il faut bien le dire.

En fait, cet amendement porte sur une erreur dans l'article 2 du projet de convention qui est annexé à la délibération. Le notaire de la Ville de Paris a signalé qu'il avait omis de mentionner une parcelle dans l'article "Désignation", en page 6 du document. Cet oubli pouvait avoir des conséquences importantes puisqu'il réduirait l'assiette de l'autorisation d'occupation délivrée à l'Etat. L'amendement technique corrige cette erreur.

Je vous remercie.

(Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente, remplace M. le Président au fauteuil de la présidence).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 9 G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 9 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 5 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, DU 5 G).

2008, DVD 40 G - Signature avec le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) d'une convention de délégation de compétence en matière de services réguliers locaux pour les traverses de Charonne(20e), Bièvre-Montsouris (13e, 14e), Ney-Flandre (18e, 19e) ainsi que pour la navette Pereire-Porte d'Asnières-Pont Cardinet.

2008, DVD 241 G - Elaboration d'un schéma directeur comme document cadre du déploiement des futures traverses parisiennes et approbation de ses principes directifs.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au schéma directeur des traverses à Paris.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je vous propose d'examiner conjointement les projets de délibération DVD 40 G et DVD 241 G relatifs au déploiement des futures traverses parisiennes, sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé la proposition de vœu référencée n° 11 G dans le fascicule.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN, pour cinq minutes.

Mme Laurence DOUVIN. - Madame la Présidente, un grand nombre d'arrondissements demandent l'installation de traverses à l'instar de celles qui ont été créées dans le 20e arrondissement puis dans les 13e et 14e arrondissements et enfin dans les 18e et 19e arrondissements.

En effet, communément appelées bus de quartier, ces traverses assurent une desserte fine et sont particulièrement accessibles, en particulier aux personnes âgées. Elles facilitent manifestement le déplacement au coeur d'un quartier et on ne peut donc que se féliciter de l'élaboration d'un schéma directeur des traverses parisiennes.

Il y a tellement de brouhaha que j'ai du mal à parler.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Vous avez raison. Je demande à nos collègues qui souhaitent discuter de le faire hors de cette enceinte.

Mme Laurence DOUVIN. - Je voulais intervenir sur deux points.

Le premier est qu'il y a eu des demandes de traverse dans des plus petits arrondissements, comme le 5e arrondissement ou le Marais.

Sur le 5e arrondissement et en vertu des priorités qui sont maintenant les nôtres, notamment la desserte des quartiers étudiants et la prise en compte de leurs besoins, il serait également intéressant d'avoir une traverse qui fasse une desserte à partir du 13e arrondissement jusqu'au Quartier Latin.

Le deuxième point sur lequel je souhaite intervenir est le mode de propulsion des véhicules utilisés. En effet, nous travaillons, c'est dommage que M. BAUPIN soit parti parce que cela l'intéresse, à la mise en application du Plan climat qui a été voté à l'unanimité par cette Assemblée.

Je m'étonne que dans cette délibération il ne soit pas davantage question du mode de propulsion des minibus utilisés. En effet, cela devrait en toute logique être le cas. La Ville pourrait avoir un rôle moteur.

En effet, on pourrait agir pour que le matériel envisagé soit le plus neutre possible sur le plan environnemental, c'est-à-dire favorable du point de vue d'un minimum de pollution.

Pourquoi la Ville n'intervient-elle pas auprès de l'opérateur pour insister sur la recherche d'un matériel électrique, ou dans un premier temps hybride si le matériel électrique n'est pas encore suffisamment fiable ?

A Rome, les minibus qui circulent depuis des années dans le centre-ville sont électriques. Ce qui est fait hors de nos frontières ne serait-il pas à notre portée ? Je trouve que notre discrétion sur ce point est pour le moins étonnante, j'aurais bien aimé avoir l'assurance d'une politique plus hardie dans ce domaine.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Présidente.

Mon intervention sera très courte, elle tient sur un problème local évoqué en Conseil du 17^e arrondissement.

Tout le monde se réjouit du contenu de cette délibération ; certaines délibérations peuvent faire l'unanimité. En revanche, elle contient quelques demandes qui sont déjà soulignées, notamment la navette Pereire - Pont Cardinet exploitée par la S.N.C.F.

Nous nous en sommes expliqués avec Mme LEPETIT lors du dernier Conseil d'arrondissement. C'était une demande revenue à de très nombreuses reprises lors de Conseils de quartier sous la précédente mandature.

C'était une demande pour laquelle, soyons honnêtes, les deux listes municipales, celle que vous meniez et celle qui était la nôtre avec Brigitte KUSTER, s'étaient engagées à avancer de façon à régler le problème dans les meilleurs délais.

Je vois qu'il y a eu une avancée sur le sujet, puisque le fait que la Ville reprenne la main sur ce dossier va certainement acter la décision. En revanche, je pense que tous les habitants attendent un calendrier. Si les moyens financiers sont maintenant établis et actés, vos engagements précis sur un calendrier, sur une concertation, sur un tracé et sur une présentation vis-à-vis de la population, il serait intéressant d'avoir votre point de vue sur cette décision qui, nous l'espérons, sera la plus rapide possible.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jean-Baptiste MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame la Présidente.

Nous avons depuis plusieurs mois une véritable demande au niveau du 15^e arrondissement pour l'arrivée d'une traverse destinée à désenclaver des quartiers mal desservis en termes de transports en commun.

Cela a fait l'objet de nombreux débats et de nombreuses discussions. On peut dire aujourd'hui que le 15^e arrondissement est très demandeur et que les élus, chacun à leur niveau en tout cas, ont démontré leur volonté de relayer cette demande, notamment du fait de la taille de l'arrondissement qui est le plus grand, le plus peuplé de Paris et qui rassemble tous les critères pour bénéficier d'une traverse.

Nous avons d'ailleurs à ce titre, avant l'été, adopté à l'unanimité du Conseil du 15^e arrondissement un vœu demandant l'arrivée enfin - il y a vraiment une attente - d'une traverse.

Mme LEPETIT, en Conseil de Paris, avait expliqué qu'elle préférerait attendre l'arrivée de ce schéma directeur qui enfin est soumis à notre examen.

Nous avons décidé, toujours dans une volonté d'être force de proposition pour le 15^e arrondissement, de déposer de nouveau un vœu dans ce sens, qui s'inscrit dans le cadre de ce schéma directeur mais qui, en plus, s'appuie sur les demandes répétées des Conseils de quartiers qui ont tenu leur première réunion il y a quelques semaines.

Ce sujet, s'il est global à Paris, a déjà fait l'objet d'expérimentations dans des arrondissements. Je crois qu'on peut, forts des réunions qui ont déjà eu lieu à la mairie du 15^e arrondissement notamment, forts des projets qui existent et de la demande de la population des Conseils du quartier et des élus du 15^e arrondissement, avoir de l'ambition pour cette traverse du 15^e arrondissement et faire en sorte que le 15^e arrondissement soit prioritaire dans le cadre de ce schéma directeur des traverses.

C'est l'objet de notre vœu : avoir l'ambition d'avoir un calendrier serré pour que les habitants du 15^e arrondissement et notamment ceux des quartiers identifiés par la réponse au vœu de Mme ERRECART puissent voir arriver cette traverse dans le 15^e arrondissement pour juin 2009.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Pour répondre, la parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, au nom de la 3^e Commission. - En effet, nous avons deux projets de délibération concernant les traverses parisiennes. Une porte sur les grands principes du schéma directeur des traverses, schéma directeur d'ailleurs que j'avais mentionné lors d'un précédent Conseil de Paris, en mai dernier, et à propos duquel je m'étais engagée à revenir devant notre Assemblée pour en débattre.

Nous y sommes.

Mme Laurence DOUVIN a fait référence tout à l'heure, dans son intervention, aux trois traverses existantes. Elle en a d'ailleurs dit beaucoup de bien.

Je rappelle ces trois traverses : une dans le 20^e arrondissement, une autre dans les 13^e et 14^e arrondissements, et enfin la dernière dans les 18^e et 19^e arrondissements.

Je rappelle aussi les caractéristiques qui s'attachent à ces services particuliers. Il s'agit d'abord d'un matériel roulant de petit gabarit : ce sont des minibus, des microbus, ce qui permet ainsi une desserte plus fine des quartiers avec une longueur des lignes, je le précise parce qu'en même temps je vais répondre à l'un des trois intervenants précédents, qui doit se situer autour de sept kilomètres de long, parce que sinon, nous n'aurions plus le service ou l'efficacité de ce service.

Nous aurons l'occasion d'y revenir. C'est le cas de celles qui existent aujourd'hui et qui sans doute connaissent un succès grandissant parce qu'elles ont à la fois une longueur assez courte et qu'elles ont également des points d'arrêts rapprochés : 250 mètres entre deux points d'arrêt.

Les services fonctionnent sept jours sur sept, il faut le spécifier, c'est important, de 7 heures 30 à 20 heures 30 avec des intervalles de 15 minutes maximum aux heures de pointe.

L'adoption d'un schéma directeur pour les traverses est, je le rappelle, préconisée par le projet de Plan de déplacement de Paris, adopté en février 2007, et il permet de fixer un cadre pour la création des traverses à venir.

Je rappelle les objectifs de ce schéma, qui sont évidemment écrits dans le projet de délibération, il y a quatre objectifs : d'abord desservir finement les quartiers en complétant le maillage de bus existant, améliorer la mobilité en atténuant l'impact des contraintes urbaines, je pense notamment aux faisceaux ferroviaires, aux grandes emprises urbaines et au relief également.

Troisième objectif : développer le service au niveau local, les traverses doivent desservir prioritairement des secteurs d'habitation, l'objet bien évidemment, la plupart du temps, n'est pas de prendre une traverse pour se rendre à son travail ; si cela est possible, tant mieux, mais ce n'est pas son principal objet.

Enfin, quatrième objectif, améliorer la desserte des quartiers en difficulté. Je pense bien sûr aux quartiers situés en zone urbaine sensible et qui sont inscrits au dispositif politique de la ville ou G.P.R.U., c'est-à-dire les grands projets de renouvellement urbain.

Ce sont donc ces grands principes qui sont soumis aujourd'hui au Conseil de Paris, et afin de permettre aux services de la Ville la poursuite de l'élaboration du schéma directeur, dont une version devra être finalisée et à nouveau soumise au vote du conseil, je propose que ce soit au cours du premier semestre 2009.

L'autre projet de délibération, qui va avec d'ailleurs, porte sur la convention de délégation de compétences pour les services existants ainsi que le principe d'une telle délégation pour les services à venir.

Aux services existants, je les ai mentionnés à l'instant, s'ajoute la navette S.N.C.F. qui relie les gares Pereire-Levallois et Pont-Cardinet. Sans entrer dans le détail des financements, mais pour répondre à la préoccupation de M. BERTHAULT sur le calendrier concernant cette navette S.N.C.F., il faut bien sûr que la délégation de compétence, telle qu'elle nous est proposée aujourd'hui et telle que nous allons, je l'espère voter unanimement, fasse ensuite l'objet d'un projet de délibération au conseil d'administration du S.T.I.F. Je n'ai pas la date, je pense que ce sera un des prochains conseils. Je ne suis pas sûre que ce soit celui de décembre puisqu'il s'agit du vote du budget, mais c'est à nous qui siégeons au C.A. du S.T.I.F. d'être vigilants pour que son inscription à l'ordre du jour soit bien évidemment effective. En gros, je pense que nous pourrions viser, pour la navette S.N.C.F., la mise en service telle qu'elle pourrait être au printemps prochain.

Enfin, concernant le 15^e arrondissement, Monsieur MENGUY, il ne vous a pas échappé que quasiment tous les arrondissements, pas forcément à cette séance, mais dans d'autres Conseils de Paris, en formation de Conseil municipal ou en formation de Conseil général, ont fait la demande d'une navette. C'est la raison pour laquelle nous allons travailler sur ce schéma directeur des navettes parisiennes en établissant et en élargissant un certain nombre de critères propres à Paris. Nous avons d'ores et déjà entendu les demandes du 15^e arrondissement, demandes pour lesquelles une étude est d'ores et déjà lancée.

Concernant la traverse du 17^e arrondissement, à cheval 17^e et 18^e, les études sont déjà faites, et la concertation avec les habitants pourrait se faire très tôt. Je suis certaine, Monsieur BERTHAULT, que vous serez tout à fait d'accord, étant élu du 17^e arrondissement.

Je ne veux pas être plus longue. J'espère que j'ai répondu sur les deux projets de délibération techniques et extrêmement importants et je voudrais conclure sur l'interrogation légitime de Mme DOUVIN concernant les véhicules propres et les traverses. Je vous ferai remarquer, il est vrai, que les trois traverses existantes ne sont pas pour le moment des traverses électriques. Nous négocions pour le moment avec la R.A.T.P. et je ne doute pas que lorsque nous aurons adopté la délibération pour le transfert de compétence, nous aurons tout loisir de pouvoir demander aux opérateurs la mise aux normes, si je puis dire, de ce que nous souhaitons tous visiblement dans ce Conseil, c'est-à-dire nous diriger vers des véhicules plus propres qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Les navettes telles qu'elles sont limitent les particules. C'est vrai, il faut le souligner. Elles roulent au diester, c'est-à-dire qu'elles permettent de limiter les particules. Quand nous serons A.O.P., c'est-à-dire Autorité Organisatrice de Proximité, quand le Département de Paris sera A.O.P., nous pourrions poser nos exigences plus facilement aux opérateurs.

Concernant le 5^e et le 13^e, je ferai un peu la même réponse : à partir du moment où nous votons sur les principes d'un schéma directeur des traverses, cela va nous permettre d'élaborer un calendrier et de voir les critères qui seront retenus dans ce schéma directeur et pouvoir examiner toutes les demandes, que ce soient celles du 5^e, que ce soient celles qui émanent des arrondissements du centre de Paris et d'autres arrondissements également, parce qu'encore une fois, je sais, compte tenu d'ailleurs du succès de celles qui existent déjà, qu'il y a une forte demande pour beaucoup d'arrondissements de Paris.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Le sujet est passionnant et pourtant personne n'écoute... Il y a un grand brouhaha et c'est extrêmement pénible, sachez-le.

Je demanderai simplement à Mme LEPETIT de m'indiquer le sens du vote qu'elle préconise sur le vœu n° 11 G demandant que le 15e fasse partie des études et des propositions futures...

Mme Annick LEPETIT, rapporteure. - Défavorable, puisque, encore une fois, le 15e est inscrit dans un des deux projets de délibération sur lesquels nous nous prononçons.

(Mouvements divers sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - On a compris le sens de votre réponse...

Mme Annick LEPETIT, rapporteure. - La réponse, je la fais tout simplement : ne soyons pas en contradiction avec ce que nous votons par ailleurs, à savoir un schéma directeur des traverses, mais je pense que la façon dont le projet de délibération est libellé peut rassurer tous les élus du 15e arrondissement.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Monsieur MENGUY, vous avez la parole pour une réplique très courte.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Madame la Présidente, juste une explication de vote.

Je comprends très bien les arguments de Mme LEPETIT, mais je ne comprends pas... Pour le Plan de prévention sur le bruit, on demande une étude sur les colonnes à verre et l'Exécutif critique le vœu en disant : "ce n'est pas assez précis, ce n'est pas assez ambitieux" et en donnant une prévision chiffrée et quand on fait l'inverse dans le cadre du schéma directeur des traverses, on donne un objectif précis et on nous dit qu'il faut attendre le cadre de la concertation.

J'entends bien votre remarque, Madame LEPETIT, évidemment, mais je vous mets mon billet que les résultats de l'étude du schéma directeur reprendront mot pour mot et les résultats des réunions qui ont déjà eu lieu dans le 15e et les réponses de Mme ERRECART sur l'identification des quartiers, etc.

Les élus du 15e, en tout cas de l'U.M.P. et du Centre et Indépendants, ont l'ambition que cette navette arrive dans les meilleures conditions, dans les meilleurs délais. S'il faut attendre que le schéma directeur valide ce qui a été déjà fait par vos collègues et par les habitants du 15e, je trouve que c'est dommage d'attendre, parce que le 15e arrondissement est quand même le plus grand, le plus peuplé et les quartiers mal desservis ont été largement identifiés, que ce soit sur ces bancs de l'Assemblée ou sur les bancs en face. Je trouve que tout cela manque d'ambition et c'est très dommage.

Evidemment, nous voterons ce vœu, en attendant de voir la validation du travail qui est déjà fait.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Le groupe communiste demande-t-il la parole pour une explication de vote ? Madame BIDARD, vous avez la parole.

Mme Hélène BIDARD. - Très rapidement, pour une explication de vote.

Le groupe communiste est très attaché à la répartition équitable et fonctionnelle des transports publics dans tous les quartiers de Paris, mais nous considérons qu'une innovation sur un nouveau service public tel que celui qui nous est présenté a tout particulièrement sa place dans des quartiers politique de la ville.

Je vais passer sur différentes considérations, mais je crois vraiment qu'il faut comprendre la problématique des transports avec l'entièreté de Paris ; vous l'avez rappelé, Madame LEPETIT, sur le principe du schéma directeur.

Pour mon groupe, l'organisation qui doit prévaloir est celle de la nécessité du droit au transport, celle du désenclavement, celle de l'égalité. Un Paris pour tous, pour nous, est un Paris de l'accessibilité pour tous, un Paris où l'on peut également se déplacer quel que soit son quartier.

Notre première préoccupation est celle de faire des quartiers politique de la ville les premiers bénéficiaires des innovations mises en œuvre. Pour cela, nous faisons tout à fait confiance à Mme LEPETIT et surtout à vous-même, Madame la Présidente, et nous serons attentifs en cela.

Nous voterons donc contre les vœux présentés ici.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 40 G relatif à la signature d'une convention de délégation de compétence avec le S.T.I.F.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DVD 40 G).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 241 G relatif à l'élaboration d'un schéma directeur.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DVD 241 G).

2008, DVD 251 G - Avis favorable sur le projet d'arrêté modifiant l'ordonnance du Préfet de police de Paris n° 96-11774 du 31 octobre 1996 portant statut des taxis parisiens.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DVD 251 G portant un avis favorable sur le projet d'arrêté modifiant l'ordonnance du Préfet de police de Paris n° 96-11774 du 31 octobre 1996 relative au statut des taxis parisiens, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 12 G.

M. Gilles ALAYRAC a la parole.

M. Gilles ALAYRAC. - Merci, Madame la Présidente.

Ce projet de délibération se livre à un constat que nous partageons, mais je vais même aller au-delà en disant ce qui n'y figure pas, parce qu'on n'a pas pu le dire et l'écrire.

La situation concernant les taxis parisiens est mauvaise. Elle donne une mauvaise image de Paris à nos visiteurs. C'est d'ailleurs la critique la plus récurrente qui est faite dans les enquêtes réalisées auprès d'eux : difficulté à trouver un taxi disponible en journée et plus encore en soirée, difficulté à percevoir si le taxi est disponible ou non, accueil déficient à tous niveaux, quant à la pratique des langues étrangères, au manque de connaissance de l'actualité culturelle et touristique, difficulté aussi à obtenir rapidement un opérateur au téléphone, etc.

Les propositions qui résultent du protocole du 28 mai entre la Préfecture de police et les organisations syndicales vont certes dans le bon sens, mais, il faut le souligner, mes chers collègues, ce protocole fait suite au travail effectué depuis des années par la Ville avec ces mêmes organisations professionnelles.

Alors je pose la question : est-il normal que la Ville, qui a déjà beaucoup œuvré pour faire évoluer les choses, n'ait pas été considérée par l'Etat comme son partenaire ? C'est la stratégie du coucou : nous avons fait le nid et l'Etat l'occupe.

Disons le tout net, ce protocole n'est pas assez ambitieux et d'ailleurs, Mme Annick LEPETIT, tout à l'heure, fera des propositions pour compléter le dispositif et notre groupe les approuvera.

Pour leur part, les élus radicaux de gauche, qui, depuis 2001, demandent une remise à plat de ce dossier, renouvellent leurs souhaits : l'augmentation notable du nombre de taxis, la demande d'une couleur unique pour l'ensemble des taxis afin d'en améliorer la localisation, la refonte du lumineux pour une meilleure visibilité, la qualité de l'accueil des touristes et notamment la question de la pratique au moins minimale des langues étrangères par les chauffeurs, la connaissance aussi de l'offre touristique et des événements que propose la Capitale, toujours dans cette optique d'amélioration de la qualité de notre offre et de notre accueil.

Enfin, je crois que nous pourrions réfléchir à la création d'un ticket taxi, s'inspirant d'ailleurs du modèle du ticket restaurant, pour les salariés, qui serait cofinancé par les employeurs qui pourraient se voir proposer en contrepartie une réduction de la taxe professionnelle.

Voici nos propositions.

En conclusion, je le dis pour l'avenir, sur des sujets de transport aussi essentiels pour nos concitoyens et pour les visiteurs, l'intérêt général serait que l'Etat et la Ville travaillent ensemble. Nous demandons donc que la Préfecture de police s'en rappelle et qu'une autre méthode de travail soit retenue à l'avenir.

Merci.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Madame la Présidente, je ferai une rapide intervention pour réitérer l'intérêt de notre groupe pour l'amélioration qui est bien nécessaire de l'offre de taxis, de l'offre de service de taxis, la qualité du service rendu aux usagers. Nous sommes intervenus à de nombreuses reprises sur ce sujet depuis 2002.

Nous émettrons un avis favorable au projet d'arrêté modifiant l'ordonnance du Préfet de police, en espérant que ce protocole a minima sera réellement efficient.

Il reste pour nous une question : a-t-on vraiment étudié la compatibilité entre l'établissement du forfait taxi Roissy-Poissy, avec l'établissement d'une ligne dédiée, et la mise en place du CDG Express qui, lui, permettrait de fluidifier le trafic ?

Je me permets également d'intervenir de nouveau pour la création le plus rapidement possible d'une "carte orange taxi". Le vœu adopté le 25 juin 2004 par notre Conseil, sur proposition de notre groupe, demandait que soient engagées les études et les démarches nécessaires en vue de la mise en place de cette carte orange.

Celle-ci contribuerait à améliorer et à faciliter les déplacements de nombre de Parisiens et permettrait aux personnes à mobilité réduite de disposer d'un complément au dispositif "Paris Accompagnement Mobilité" mis en place par la Mairie de Paris.

Lors des séances des 10 et 11 juillet 2006, nous avons posé une question d'actualité, afin de faire le point sur les suites données. M. BAUPIN nous avait répondu que l'on reverrait cette proposition dans le cadre du Plan de déplacement de Paris, cette question étant complexe car touchant à 80 communes.

Puis-je espérer, Madame la Présidente, aujourd'hui que cette réflexion trouve enfin un aboutissement dans le cadre des réflexions sur "Paris Métropole" ?

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à Mme Laurence DOUVIN, pour 5 minutes.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Madame la Présidente.

Nous nous félicitons de cet arrêté, puisqu'il consacre la mise en œuvre des mesures annoncées par la Ministre de l'Intérieur au printemps dernier. Et ces mesures permettent d'avancer dans la résolution de certaines des nombreuses difficultés ; il est vrai, qu'il y a encore à résoudre pour améliorer les problèmes que rencontrent les utilisateurs des taxis. On sait bien que les taxis contribuent pour une bonne part à l'attractivité d'une capitale et nous devons donc répondre à une demande dont il ne faut pas sous-estimer la portée.

Qu'y a-t-il de particulièrement intéressant dans l'arrêté qui est proposé ?

Notamment les modalités concernant le doublage. 300 nouvelles possibilités de doublage, c'est intéressant, puisque cela permet l'utilisation d'un même véhicule par deux chauffeurs, ce qui augmente effectivement la disponibilité de la voiture au sein du parc.

Il y a également le nombre d'augmentations de 500 licences pour en arriver à 16.400.

Il y a également les mesures qui vont dans le sens de la modernisation du véhicule. Elles sont très attendues : le nouveau lumineux, la nouvelle charte graphique.

Et puis, parmi ces mesures, figure l'expérimentation d'une voie réservée sur l'autoroute A1 entre Roissy et Paris, de même que la mise en place d'un forfait pour les courses entre la Capitale et l'aéroport Charles-de-Gaulle, comme il en existe d'ailleurs dans d'autres villes à l'étranger entre leurs aéroports et le centre ville.

Je rappelle, à cet égard, que notre groupe avait déposé un vœu pour qu'une étude soit conduite pour voir comment il était possible d'assurer une meilleure flexibilité, au moment où l'autoroute rejoint le boulevard périphérique. Notre vœu avait été repoussé. Nous voudrions donc savoir où en sont les choses aujourd'hui, quand cette expérience sera conduite et ce qu'il en sera au niveau du boulevard périphérique.

Maintenant, pour terminer, en ce qui concerne la méthode pour progresser, je crois qu'il y a eu de nombreuses réunions entre la Préfecture de police et les services de la Ville de Paris, de la Direction de la Voirie. Je crois que c'est donc une méthode qui a permis effectivement d'avancer sur ces questions. Il y a une Commission municipale du taxi qui comprend des représentants de l'administration, des représentants des professionnels et des usagers. Ne pourrait-on l'ouvrir aux représentants des collectivités locales, en respectant d'ailleurs la représentation de ses différentes sensibilités ?

Il me semble, pour répondre là à la proposition de l'amendement de l'Exécutif, que, plutôt que d'une agence du taxi qui est parfaitement indéterminée et dont on ne sait toujours pas ce qu'il en est, peut-être la méthode serait plus avancée et plus facile de partir de ce qui existe en l'élargissant.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je donne la parole à Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Nous nous félicitons de ce protocole d'accord entre le Ministère de l'Intérieur et les représentants de la profession des taxis. Tout n'est pas réglé, mais c'est une grande avancée qui va permettre de lancer une dynamique forte sur l'évolution et la modernisation de cette profession qui en a bien besoin, tant de son point de vue que de celui de la clientèle.

A Paris, la situation était devenue explosive par la conjugaison du rapport "ATTALI" qui avait soulevé de grandes craintes dans la profession, notamment sur la question de l'augmentation du nombre de plaques délivrées à Paris, et de la politique aveuglément anti-voitures menée sous la précédente mandature et qui rend la circulation automobile infernale.

C'est dans ce contexte particulièrement sensible que le Gouvernement a réussi à faire accepter une augmentation d'ADS dans un accord plus large et dans un esprit d'ouverture, de dialogue et sans déclencher de mouvement social.

Le taxi est un élément important de la politique des transports parisiens, un service indispensable qui offre une liberté de se déplacer à tous moments et en tous lieux. Il est une alternative à la voiture individuelle, un complément aux transports collectifs, pas toujours adéquats, et une offre de choix qualitatif. Ce service individuel et personnalisé doit non seulement être préservé mais encouragé.

Mais, de son côté aussi, la profession doit accepter de mieux considérer la demande d'une amélioration de la qualité du service rendu et de la fiabilité de l'offre.

Des efforts de son côté vont être faits ; les 25 engagements signés par la profession dans ce protocole en sont la preuve.

Il ne faut toutefois pas en rester là. L'exercice de la profession de taxi dans Paris - et nous l'avons dit - est, selon leur propre témoignage, devenu difficile dans sa pratique. La volonté affichée de faire vivre l'enfer aux automobilistes en prenant des mesures visant à l'éradication de l'automobile à Paris a automatiquement eu des répercussions sur la circulation des taxis, même en site propre, et a accentué les difficultés que rencontrent les taxis dans leur pratique quotidienne.

Beaucoup de choses sont à faire au niveau parisien, comme augmenter leur nombre de places de stationnement, puisque le nombre de taxis augmente, pour apporter très vite de la souplesse, de la réactivité, de la fiabilité et améliorer les services rendus, tant qualitativement que quantitativement, et se mettre au niveau des autres grandes capitales.

Ce protocole est une belle avancée. Il faut maintenant la faire vivre. Il revient maintenant à la Mairie de Paris de faire ce choix politique, en concertation avec la profession et les élus de l'opposition.

Nous faisons ici la demande de participer à sa mise en application et votons, bien entendu, cette délibération.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.)

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Mme Annick LEPETIT va répondre aux orateurs. Je lui donne la parole.

Mme Annick LEPETIT, au nom de la 3e Commission. - Nous avons deux projets de délibération, qui sont les mêmes et qui ont un contenu essentiellement juridique, puisqu'il s'agit de mettre en conformité un texte qui date de 1996 avec le protocole d'accord qui a été signé entre la Ministre de l'Intérieur et les professionnels du taxi en mai dernier.

Comme vous le savez, ce protocole n'a pas été négocié avec la Ville, et ce, alors même que, sur les 25 mesures que contient ce protocole, 12 concernent directement la zone des taxis parisiens.

Je citerai, par exemple - mais les orateurs qui se sont exprimés avant moi l'ont dit aussi -, l'augmentation du nombre de licences, la modernisation des stations de taxi, la mise en place d'une voie réservée de circulation sur l'autoroute A1 dans le sens Roissy-Paris ou encore la modernisation de la Commission professionnelle du taxi parisien.

D'autres engagements pris au niveau national ont également des implications pour Paris ; je pense à l'amélioration de l'identification des taxis par la création d'un nouveau lumineux ou d'une nouvelle charte couleur.

Comme le Maire de Paris a eu l'occasion de l'indiquer au Préfet de police dans un courrier en date du 8 juillet, il paraît tout à fait regrettable que la Ville n'ait pas été associée à la définition de ces mesures, et ce, d'autant plus que l'accord de la Ville sera requis, bien sûr, pour leur mise en œuvre.

J'ai eu, en ce qui me concerne, l'occasion de m'exprimer en ce sens au lendemain de la signature du protocole.

Même si je sais que le Préfet a engagé d'ores et déjà une concertation sur le plan technique, à travers plusieurs réunions qui se sont tenues avec les services, il me semble important de réaffirmer notre souhait de voir se mettre en place dans les meilleurs délais cette agence du taxi que nous appelons de nos vœux et qui permettra aux collectivités locales de prendre toute leur part à la décision.

Je vois que les conseillers qui se sont exprimés, que ce soit M. Gilles ALAYRAC, Mme Marinette BACHE ou même Mme DOUVIN, ont tous énormément de propositions concernant les taxis parisiens. Ces idées, finalement, il n'y a pas de lieu où on puisse en discuter avec les taxis, sauf à être sans arrêt dans des réunions bilatérales, ce qui, il faut bien le reconnaître, premièrement ne nous fait pas gagner de temps et deuxièmement ne nous fait pas non plus concrètement et réellement avancer.

Pour toutes ces raisons, je vous propose un amendement, présenté par l'Exécutif, au projet de délibération que nous avons devant nous.

Cet amendement, je vous le lis rapidement, a pour objet d'introduire cette agence du taxi. Encore une fois, ce n'est pas tant sur le nom et la forme que je la revendique mais bien plus sur le contenu et sur la façon dont nous pourrions avancer, me semble-t-il, intelligemment avec les professionnels du taxi, avec la Préfecture de police, mais aussi, je pense, avec la Région, et avec les autres collectivités locales. Environ 80 communes sont concernées par les taxis parisiens, même si Paris, de fait, l'est plus encore.

Il faut que nous puissions avancer vers ce type de structure. Nous ne demandons pas que la Ville prenne la compétence taxi mais que nous soyons partie prenante dans toutes les réunions qui se tiennent dès lors qu'elles concernent les taxis et les propositions que vous venez d'émettre.

Après le cinquième visa du projet de délibération, je vous propose d'ajouter : "Vu le protocole d'accord relatif à l'évolution de la profession de taxi du 28 mai 2008 ; Vu le vœu adopté en Conseil de Paris lors de sa séance du 16 juin 2008."

Après l'article premier, nous pourrions intégrer un article 2 qui serait rédigé de la façon suivante : "Cet avis favorable est assorti d'une recommandation en faveur de la mise en place d'une agence du taxi compétente sur la zone des taxis parisiens."

C'est important que nous puissions affirmer ou réaffirmer par des projets de délibération votés en Conseil général nos vœux votés majoritairement lors des séances du Conseil de Paris, et dans le cas présent, lors de celle du mois de juin.

Bien évidemment, nous continuons à travailler avec la Préfecture de police d'un côté, et les taxis de l'autre, pour porter les propositions qui émanent du travail de notre Conseil.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 12 G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 12 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 251 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, DVD 251 G).

2008, DASES 478 G - Subvention à l'association "Handicap et Libertés" (H.A.L.) (92800 Puteaux).

2008, DASES 556 G - Subvention de fonctionnement complémentaire à l'Association des Familles de Traumatisés Crâniens - Ile-de-France/Paris (AFTC IDF/Paris) (14e).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 478 G relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Handicap et Libertés" (H.A.L.) (92800 Puteaux), sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 12 G bis.

La parole est à Mme Véronique DUBARRY.

Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 6e Commission. - Merci, Madame la Présidente.

Si vous me le permettez, peut-être que je pourrais présenter l'amendement n° 13 G qui vient à la suite portant sur le projet DASES 556 G ; ce sont tous les deux des amendements techniques qui viennent réparer des erreurs de montant qui s'étaient glissées dans les projets de délibération.

Les amendements n° 12 G bis et n° 13 G sont de cette façon présentés, vous pourrez les soumettre aux votes tous les deux.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 12 G bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 12 G bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 478 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, DASES 478 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 13 G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 13 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 556 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, DASES 556 G).

2008, DASES 374 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec le "Centre d'Action Sociale Protestant" (C.A.S.P.) (12e) pour l'attribution d'une participation. - Montant : 509.026 euros.

Vœu déposé par Mmes Brigitte KUSTER, Françoise de PANAFIEU, MM. Jérôme DUBUS, Richard STEIN et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif au foyer Pont Cardinet.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 374 G relatif à la signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec le "Centre d'Action Sociale Protestant" (C.A.S.P.) (12e) pour l'attribution d'une participation de 509.026 euros, sur lequel le groupe U.M.P.P.A. et l'Exécutif ont déposé respectivement les vœux référencés n° 14 G et n° 14 G bis dans le fascicule.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - C'est un foyer installé dans l'arrondissement depuis longtemps, il se situe dans un wagon sur les voies ferrées au niveau des terrains Cardinet. Il est géré par le Centre d'action sociale protestant.

Ces wagons S.N.C.F., qui sont des wagons désaffectés, permettent d'accueillir jusqu'à 36 personnes dans le cadre de conventions temporaires d'accompagnement vers l'emploi.

J'ai eu l'occasion de m'y rendre avec plusieurs élus de l'arrondissement. Ces wagons sont remarquablement entretenus, ils correspondent à un besoin, bien que ce ne soit pas réjouissant. Ils sont d'une grande utilité pour les personnes qui y résident.

L'aménagement des terrains Cardinet aux abords fait que la S.N.C.F. demande que ce wagon soit retiré.

La Mairie de Paris a normalement été informée de ce problème. Nous souhaiterions avec les élus qu'une réponse soit apportée dans les plus brefs délais sur la possibilité dans un premier temps de proroger au moins d'une année supplémentaire, jusqu'en 2010, la présence de cette structure d'hébergement temporaire boulevard Pereire, sachant que les travaux Cardinet ne sont pas commencés à cette période, et que dans l'intervalle la Mairie de Paris mette tout en œuvre pour trouver une solution alternative à la précarité de cette structure d'accueil de 36 personnes en réinsertion professionnelle et qui intervient lorsque le centre Emmaüs, situé également boulevard Pereire, est fermé pour cause de travaux.

Cela signifie que sur le secteur en particulier et sur l'arrondissement dans son ensemble, nous nous voyons privés d'aménagement et d'accueil pour les personnes en situation d'urgence.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à Mme Olga TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, au lieu et place de Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 6e Commission. - Le foyer Cardinet du C.A.S.P., Centre d'action sociale protestant, s'est installé en 2003 dans des wagons désaffectés de la S.N.C.F. avec une convention d'occupation temporaire des rails de cinq ans entre le C.A.S.P. et R.F.F.

Cette convention a été prolongée jusqu'en mai 2009 et l'occupation du site ne sera plus possible à partir du début d'année 2010 du fait des travaux du secteur Saussure.

Ce centre est fermé en journée, il accueille pour la nuit 36 hommes. Je rappelle que la Ville de Paris n'a pas sur ce site de lien contractuel ou financier avec le Centre d'action sociale protestant.

Nous n'avons pas été interpellés par le C.A.S.P., contrairement à ce qu'énonce le vœu du Conseil du 17e arrondissement.

Par ailleurs, la Ville de Paris a intégralement compensé la fermeture temporaire du centre Pereire en mettant à disposition d'Emmaüs d'autres locaux, notamment avenue de l'Observatoire.

Bien que l'hébergement d'urgence relève de la compétence de l'Etat, la Ville a mobilisé plusieurs immeubles municipaux pour ouvrir dès cet hiver de nouvelles places d'hébergement dans le 5e arrondissement, rue Vauquelin, dans le 15e arrondissement, rue de Javel et rue Gutenberg.

Concernant le vœu que nous présentons au nom de l'Exécutif, je voulais vous dire que, pour répondre aux préoccupations que nous partageons avec la mairie du 17e arrondissement, nous proposons que la Ville de Paris propose une concertation entre la Ville, les Maires d'arrondissement et la D.D.A.S.S. sur l'ouverture et la fermeture des structures d'hébergement et que cela se généralise, que la Ville de Paris mette tout en œuvre pour trouver dans Paris une structure en capacité de remplacer le foyer Cardinet d'ici début 2010.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Madame Brigitte KUSTER, au vu de la réponse qui vous a été apportée, acceptez-vous de retirer votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif ?

Mme Brigitte KUSTER. - Il ne répond pas exactement à l'attente de notre vœu.

Cela dit, le vœu de l'Exécutif est intéressant puisqu'il va au-delà et s'engage à une réflexion avec la mairie d'arrondissement qui, jusqu'à présent, n'a pas eu lieu.

Nous en sommes à plusieurs propositions de lieux d'hébergement qui, à chaque fois, nous sont refusés.

Lorsqu'on propose une alternative, pour l'instant nous ne sommes pas entendus. L'un ne va pas sans l'autre, je maintiens mon vœu tout en considérant que le vœu de l'Exécutif a un intérêt et je propose que nous votions également le vœu de l'Exécutif.

Je maintiens le mien en espérant que l'Exécutif aura la même sagesse car ils sont complémentaires.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Quelle est la position de l'Exécutif ?

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, au lieu et place de Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure. - Avis défavorable sur la proposition de vœu des élus du 17^e arrondissement.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 14 G déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu n° 14 G bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 9 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 374 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASES 374 G).

2008, DASES 514 G - Signature d'un contrat de location avec la "SCI Immobilière Thomacan" pour la location d'une maison à Villebon-sur-Yvette (91140) dans le cadre de la mise en place de projets éducatifs d'apprentissage de l'autonomie pour les jeunes filles accueillies au Centre Educatif Dubreuil 13, rue de Chartres 91400 Orsay.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 514 G relatif à la signature d'un contrat de location avec la "SCI Immobilière Thomacan" pour la location d'une maison à Villebon-sur-Yvette (91140) dans le cadre de la mise en place de projets éducatifs d'apprentissage de l'autonomie pour les jeunes filles accueillies au Centre Educatif Dubreuil 13, rue de Chartres 91400 Orsay, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 14 G ter.

La parole est à Mme EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 6^e Commission. - Il s'agit simplement d'une erreur matérielle, d'une erreur d'écriture dans le projet de délibération DASES 514 G, qui permet de signer un contrat de location d'une petite maison individuelle pour l'accès à l'autonomie des jeunes filles placées par l'aide sociale à l'enfance.

C'est évidemment un avis favorable.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 14 G ter déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 14 G ter est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 514 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, DASES 514 G).

2008, SG 5 G - Rapport d'observations définitives arrêtées par la Chambre régionale des Comptes d'Ile-de-France sur la gestion de l'aide sociale à l'enfance du Département de Paris.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération SG 5 G concernant le rapport d'observations définitives arrêtées par la Chambre régionale des Comptes d'Ile-de-France sur la gestion de l'aide sociale à l'enfance du Département de Paris.

La parole est à M. Daniel ASSOULINE.

M. Daniel ASSOULINE. - A quelques jours de la journée internationale des droits des enfants, je voudrais souligner l'intérêt du rapport de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France sur l'aide sociale à l'enfance du Département de Paris.

Ses observations couvrent la gestion et l'organisation entre 2000 et 2006 de l'aide sociale à l'enfance au sein de notre département. Le rapport note la part importante du budget consacré à la protection de l'enfance par le Département, deuxième budget avec environ 300 millions d'euros.

Il reconnaît aussi la qualité du travail mené par la collectivité parisienne en faveur de la prévention, la richesse des structures existantes, ainsi que les efforts d'innovation et de diversification du dispositif de protection de l'enfance.

Huit nouveaux centres sociaux ont été ouverts depuis 2001, l'aide financière départementale aux centres sociaux a été multipliée par 4, le budget consacré aux équipes de prévention a été augmentée d'un tiers.

Le rapport formule des recommandations pour optimiser l'efficacité de la prise en charge et du suivi des enfants. Celles-ci rejoignent le travail entrepris par la Ville pour améliorer les liens entre la prévention et la protection de l'enfance. La déconcentration des services de l'aide sociale à l'enfance devrait en particulier fournir un service de proximité aux familles et améliorer les liens avec les partenaires locaux.

Le rapport pointe également des prises en charge insatisfaisantes des adolescents souffrant de troubles du comportement. Consciente de la nécessité de répondre à ce problème, la Ville a prévu d'ouvrir une première structure spécifique pour une quinzaine de jeunes au début de l'année 2010, une cinquantaine seront accueillis d'ici à 2014.

La Chambre souligne également une spécificité parisienne : la prise en charge des mineurs étrangers isolés. Particulièrement vulnérables, ils nécessitent une protection adaptée même si leur prise en charge est complexe du fait de leur situation de transit et de précarité. Au titre de l'aide sociale à l'enfance, le Département de Paris accueille aujourd'hui plus de 700 mineurs étrangers isolés. Il propose à ces jeunes un projet éducatif et une insertion en France, ce qui coûte 34 millions d'euros par an à la collectivité. Une cellule d'accueil et d'orientation créée par la Ville en 2003 répond à leurs besoins spécifiques.

Les jeunes majeurs étrangers peuvent également bénéficier d'un contrat jeune majeur qui est financé par notre collectivité, avec une formation et les soutiens dans l'acquisition de leur autonomie.

Face aux menaces de désengagement de l'Etat du dispositif de premier accueil des mineurs étrangers en errance, Paris mène actuellement un travail de réflexion pour renforcer dès cet hiver son dispositif d'orientation.

Le Maire de Paris souhaite en particulier la création d'une plate-forme régionale d'accueil et d'orientation des mineurs étrangers isolés de façon à tenir compte de l'ampleur du phénomène en Ile-de-France. Pilotée par l'Etat qui reste seul à pouvoir régulariser la situation administrative de ces jeunes, cette plate-forme pourrait intégrer une participation des Conseils Généraux concernés.

La Chambre régionale des comptes relève également l'importance du montant des aides hôtelières - 19 millions d'euros en 2006 - qui répondent aux difficultés de logement des familles défavorisées. La demande reste cependant élevée et le Département cherche à améliorer son dispositif, avec notamment des objectifs ambitieux d'ouverture de places de résidence sociale.

Rappelons qu'il s'agit ici d'un champ de compétences de l'Etat et que la concrétisation de ces objectifs dépend de sa participation.

En parallèle, la chambre conseille d'engager une réflexion au niveau régional, ce que la Ville va s'attacher à faire.

Si la Chambre régionale des comptes souligne la dynamique positive et le renforcement des partenariats engendrés par le schéma départemental de 2003, elle regrette cependant son manque de programmation. Le nouveau schéma 2009/2014 devrait répondre à cette attente en établissant un diagnostic et des orientations concrètes.

Celles-ci viseront en particulier à améliorer la veille et la prévention dans les quartiers, à assister au plus près les familles, à moderniser les structures d'accueil, à favoriser les synergies entre les partenaires et à créer des formules d'accueil et d'aide à l'insertion. Cet engagement de la Ville en faveur des enfants et des jeunes en difficulté s'inscrit désormais dans une délégation inédite, dédiée spécifiquement à la protection de l'enfance et à la prévention spécialisée, confiée à Mme Myriam EL KHOMRI.

Ce rapport met particulièrement en relief le fait qu'à l'opposé des politiques nationales qui durcissent les sanctions pénales à l'égard des mineurs dans une stricte logique répressive, la Ville de Paris a choisi de promouvoir une politique d'aide aux mineurs en difficulté pour préparer leur autonomie et créer les conditions de leur pleine citoyenneté.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 6e Commission. - Au moment où nous allons lancer début décembre les travaux pour le nouveau schéma départemental 2009/2014, ce rapport nous sera très utile pour alimenter nos réflexions sur le diagnostic et établir un calendrier d'actions plus programmatique.

Nous étudierons également avec attention les rapports réalisés sur une dizaine d'autres Départements qui pourront nous apporter des perspectives enrichissantes.

Je me réjouis que ce rapport reconnaisse les engagements et les efforts importants menés par le Département depuis 2001 sous votre égide, Madame la Présidente.

Le budget consacré à l'aide sociale, à l'enfance et à la prévention a augmenté de 43 % entre 2001 et 2007 pour atteindre 293.000.000 euros. En 2009, il s'élèvera à 305.000.000 euros, ce qui est synonyme d'un gain de qualité de service public. Il s'agit du deuxième budget du Département et je voudrais rappeler que ces actions concernent tout de même plus de 26.000 jeunes Parisiens dont 10.000 font l'objet d'une mesure de protection.

En nombre d'enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance, le Département de Paris se situe en troisième position derrière le Nord et le Pas-de-Calais. Alors certes, aux vues du vaste et riche dispositif parisien, il reste évidemment des pistes d'amélioration que nous avons prises en compte et qui seront intégrées au nouveau schéma. D'ailleurs, de nombreux chantiers sont d'ores et déjà amorcés pour moderniser encore les interventions.

Il est donc prévu l'ouverture de quatre lieux d'accueil pour les jeunes, innovants et participatifs, en lien avec mes collègues Gisèle STIEVENARD et Bruno JULLIARD, la création de six nouveaux centres sociaux, de deux services d'accueil de jour éducatifs supplémentaires, et le développement de l'accueil séquentiel pour prendre en compte toutes les problématiques auxquelles peuvent être confrontés les jeunes au quotidien.

Il s'agit également de déconcentrer, comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Conseiller, les services de l'aide sociale à l'enfance pour une rénovation en profondeur des pratiques, un service de proximité pour les familles puisque actuellement, elles sont toutes accueillies rue de Reuilly dans le 12e arrondissement, et cela favorisera des liens plus resserrés entre la prévention et la protection de l'enfance. Ce sera effectif dès 2009 pour le 20e arrondissement.

Nous avons également prévu la création d'une cinquantaine de places d'ici 2014 pour les adolescents souffrant de troubles du comportement, dont les quinze premières au début de l'année 2010. Je rappelle ici qu'il s'agissait d'un engagement de l'Etat dans le précédent schéma départemental et que la situation de la psychiatrie infanto-juvénile à Paris est telle que le Département de Paris, vu que la prise en charge est extrêmement insatisfaisante pour ce public, a décidé d'ouvrir rapidement quelques places.

Il s'agit également d'engager la refonte, en lien avec Mme Olga TROSTIANSKY, du règlement départemental d'aide sociale, et le lancement d'un plan de modernisation des établissements départementaux.

Enfin, nous construirons un nouveau centre d'accueil d'urgence Porte des Lilas d'ici 2013. Je rappelle ici que ce centre d'accueil d'urgence, qui est actuellement à Saint-Vincent de Paul dans le 14e arrondissement, est la porte d'entrée pour tous les jeunes qui sont placés ou extraits de leur famille. Cette porte d'entrée, nous voulons donc qu'elle soit belle et nous soutenons justement la création de ce nouveau centre d'accueil d'urgence Porte des Lilas.

Comme vous l'avez fait, Monsieur le Conseiller, je voudrais en profiter pour vous dire un mot plus spécifiquement sur la prise en charge des mineurs étrangers isolés. Particulièrement vulnérables, les mineurs étrangers isolés nécessitent en effet une protection adaptée. Leur prise en charge est complexe du fait de leur situation en général de transit, de l'action des réseaux, de leur méfiance à l'égard des institutions et du turn over important de ce public.

Au titre de l'aide sociale à l'enfance, nous aidons plus de sept cents mineurs étrangers isolés, qui ont souhaité rester sur le territoire, en proposant à ces jeunes un projet éducatif et une insertion en France. Face à l'augmentation des demandes de prise en charge et pour mieux répondre à leurs besoins spécifiques, la Ville a créé en 2003 une cellule d'accueil et d'orientation.

Les jeunes majeurs étrangers de 18 à 21 ans, sortant de l'aide sociale à l'enfance, peuvent également bénéficier d'un contrat jeune majeur proposé par la collectivité parisienne, qui finance une formation et un soutien dans l'acquisition de leur autonomie.

En parallèle, l'Etat pilote et finance depuis 2003 une coordination d'associations exerçant des missions de maraude de premier accueil et de mise à l'abri des mineurs étrangers isolés. Ce dispositif, qui a démontré toute son utilité, est aujourd'hui sous-calibré, notamment en termes de capacité d'hébergement. En outre, l'Etat menace de se désengager. Face à cette situation, Paris mène actuellement un travail de réflexion pour renforcer, dès cet hiver, son dispositif d'orientation.

Pour cet hiver, pour répondre à la situation d'urgence, notamment sur le 10e arrondissement, la Ville proposera à l'association "France Terre d'asile" d'augmenter les capacités d'hébergement accessibles aux mineurs et jeunes majeurs étrangers de 15 à 20 places supplémentaires afin d'assurer une mise à l'abri systématique des jeunes repérés et un accompagnement social de premier accueil. Actuellement beaucoup de jeunes restent dans les squares du 10e arrondissement. Il s'agit d'aller au-delà de notre compétence.

En complément, vous l'avez indiqué Monsieur le Conseiller, et c'est très important, le Maire de Paris souhaite la création d'une plateforme régionale d'accueil et d'orientation des mineurs étrangers isolés, qui tienne compte de l'ampleur du phénomène en Ile-de-France. Pilotée par l'Etat, cette plateforme pourrait intégrer une participation des conseils généraux. A ce titre, j'indique que c'est une observation pointée dans le rapport de la Cour des comptes.

Compétent en matière d'entrée et de séjour des étrangers en France, il est primordial que l'Etat conserve le pilotage de ce dispositif. En effet, il reste le seul à pouvoir régulariser la situation administrative de ces jeunes. Pour tous ces chantiers, la démarche que nous engageons sera toujours largement participative et partenariale. La jeunesse, par nature, est plus vulnérable et plus durablement touchée par la crise sociale. A ce titre, elle mérite davantage de soutien.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Ce rapport n'appelle pas de vote.

2008, DASES 484 G - Subvention à l'association "Ikambère - La Maison Accueillante" (93200 Saint-Denis). - Montant : 20.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 484 G relatif à l'attribution d'une subvention de 20.000 euros à l'association "Ikambère - La Maison Accueillante" (93200 Saint-Denis).

La parole est à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, ce Conseil de Paris peut s'enorgueillir de faire passer un certain nombre de projets de délibération concernant des subventions accordées à des associations travaillant dans le domaine de la lutte contre le Sida.

Parmi tous ces projets de délibération, j'aimerais souligner particulièrement l'importance qui est donnée à la solidarité internationale. Comme on le sait, l'épidémie de Sida a ceci de cruel que si les moyens médicaux existent pour lutter contre, les moyens financiers débloqués par les pays les plus riches tardent à venir. Telle était la raison de la création en 2002 du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, à savoir organiser la récolte auprès des pays riches de 1.500 milliards de dollars, afin de limiter au maximum les contaminations pour éviter que la pandémie ne devienne incontrôlable.

Cependant, force est de constater que l'argent n'arrive pas, que les pays riches, dont le nôtre, ne tiennent pas leurs promesses, et que le comportement monopolistique, donc irresponsable d'entreprises pharmaceutiques comme les laboratoires Roches, n'arrange en rien la donne épidémiologique.

C'est donc dans cette situation que la Ville de Paris s'investit dans la solidarité internationale. Et j'ai envie de dire que la Ville de Paris s'investit à sa place et à sa manière dans la solidarité internationale. A sa place, c'est-à-dire celle d'une capitale consciente du rôle des acteurs locaux dans la lutte contre le sida, du rôle des acteurs locaux ouverts sur le monde.

C'est ainsi que le budget de la solidarité internationale de la Ville de Paris est passé de 15.000 euros en 2001 à plus de 1.700.000 euros aujourd'hui. La Ville de Paris s'investit à sa manière en soutenant une démarche équilibrée et innovante, fondée sur quatre piliers. Sur le renforcement des dispositifs existants, citons par exemple les actions menées au Bénin par l'association Uraca, qui finance une radio locale axée sur la santé avec l'aide de la Ville de Paris ; l'accès effectif aux soins, l'action du G.I.P. Esther au Burkina-Fasso n'est plus à montrer ; la prise en charge psychosociale de la maladie avec les projets menés par Médecins du Monde dans le cadre du soutien extra-hospitalier au Bénin et enfin, la prévention dans ces multiples aspects, que ce soit la prévention de proximité ou la prévention dans la relation mère et enfant.

Pas question de passer, Madame le Présidente, en revue les six projets de délibération concernant le soutien international de la lutte contre le Sida. Je voudrais juste souligner que toutes ces reconductions et ces hausses de subventions sont justifiées par le fait que les projets prévus ont été bien évidemment réalisés, mais que surtout derrière cela c'est le nombre de malades pris en charge effectivement qui a pu augmenter.

Il me semble important en effet de ne pas banaliser ce genre de subventions car les actions concrètes donnent derrière une légitimité et prouvent l'efficacité de l'action de la Ville de Paris dans la lutte internationale contre le Sida. Je crois que nous allons avoir besoin de cette légitimité et de cette efficacité, au moment où le sida aujourd'hui tétanise de plus en plus un nouveau continent, à savoir l'Asie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jean-Marie LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission. - Effectivement, je remercie notre collègue M. CARON-THIBAUT pour son intervention très complète, qui a décrit très bien à la fois l'impérieuse nécessité de notre action internationale, les conditions dans lesquelles elle serait réalisée, le fait que la Ville de Paris depuis maintenant plusieurs années s'est engagée profondément dans ce combat et le rôle majeur qu'elle tient en matière de coopération sanitaire et de lutte contre le Sida en Afrique.

Je m'inscris parfaitement dans les propos qu'il a tenus. Je dirai simplement que notre souhait aujourd'hui, puisque nous voulons assurer non seulement la continuité mais le renforcement encore de cette action, est d'essayer de centrer un peu plus autour de la problématique du soin. Nous avons fait beaucoup en matière de prévention, et il nous faut être actifs en matière de soins, de façon à accompagner l'ensemble des programmes qui sont petit à petit mis en œuvre, notamment d'accès facilité aux médicaments et à la trithérapie.

Il est donc important que la Ville de Paris aide des logiques qui aillent vers l'accompagnement aux soins, puisque maintenant il n'est plus à prouver que c'est bien en sachant manier à la fois les deux axes d'une politique de santé, la prévention et le soin, que l'une et l'autre se renforcent mutuellement.

Comme l'a dit M. CARON-THIBAUT, notre action a été historiquement et traditionnellement, et c'était une priorité très forte, menée en direction de l'Afrique subsaharienne. Aujourd'hui, nous réfléchissons à intervenir sur un des autres lieux majeurs d'intervention - parce qu'il y a aussi l'Europe orientale - de développement de la pandémie, à savoir le Sud-Est asiatique.

Nous souhaitons que la Ville de Paris ait une action significative, plus que symbolique, même si la priorité est toujours accordée à l'Afrique subsaharienne ; il faut aussi que nous soyons présents en Asie du Sud-Est. L'ensemble de ces projets de délibération va permettre de développer cette action de coopération internationale de la Ville de Paris.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 484 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASES 484 G).

2008, DASES 502 G - Signature d'une convention avec l'association "Sida Info Service" (20e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 70.980 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 502 G relatif à la signature d'une convention avec l'association "Sida Info Service" (20e) pour l'attribution d'une subvention de 70.980 euros.

La parole est à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Madame le Présidente.

Plus de 2 millions de personnes ont été contaminées par le virus du Sida dans le monde en 2007 et Gauthier CARON-THIBAUT vient d'aborder très largement la question.

Ces 2 millions s'ajoutent aux 33 millions de malades du Sida, déjà contaminés depuis le début de l'épidémie et à l'approche de la journée mondiale de lutte contre le Sida, le 1er décembre prochain, ces chiffres ne peuvent que nous rappeler à une triste réalité.

En France, même si le nombre de découvertes de cas de séropositivité a baissé de 17 % en 2007, passant ainsi de 6.700 à 6.300 cas, on peut aussi le mettre en corrélation avec la baisse du nombre de dépistages constatée par les associations en charge de ces dossiers.

La Ville de Paris est loin d'être épargnée et les cas de contaminations nouvelles sont toujours une réalité, puisque l'Ile-de-France est la région la plus touchée d'Europe du Nord.

Les associations qui font la demande, aujourd'hui, de subventions pour continuer à prévenir, à accompagner, à informer, à former, à soutenir psychologiquement, à encadrer, bref, à faire en sorte que le sida ne soit plus vécu comme une tare, permettent enfin aux personnes touchées par le sida de pouvoir avoir un droit de vivre normalement, notamment en cas de dépendance liée à cette maladie.

Les cas de nouvelles contaminations touchent en particulier de plus en plus les femmes, qui représentent 42 % des nouvelles contaminations d'aujourd'hui. Il est donc important que le travail des associations perdure. Elles permettent d'aider les femmes à vivre le mieux possible leur séropositivité et à améliorer notamment leur quotidien, en leur prodiguant des conseils de base permettant à ces femmes de faire-valoir leurs droits dans toutes les situations.

S'adresser à toutes les femmes via les permanences dans les hôpitaux, les lieux d'accueil parisiens, les lieux d'accueil franciliens, rompre leur isolement tendant à aggraver leur situation, construire des messages de prévention prenant en compte leur culture, toutes ces démarches novatrices participent activement à développer des actes de prévention et à accompagner toutes les catégories sociales, tous les âges, toutes les situations, toute les pathologies vers une meilleure prise en charge et une meilleure information sur les droits des malades.

De plus, il ne faut pas délaissier le terrain de la jeunesse qui, en lien avec le progrès de la recherche, permettant aujourd'hui, dans notre pays, de vivre mieux et plus longtemps avec la maladie, a tendance à ne plus être aussi vigilante qu'il y a quelques années.

C'est pourquoi l'installation de nouveaux distributeurs dans les lieux fréquentés par les jeunes doit pouvoir permettre aux associations de continuer à intervenir directement auprès des populations encore très exposées au risque de nouvelle contamination et aux jeunes d'avoir accès à des préservatifs masculins à des prix réduits.

Ces subventions permettront aux Parisiens de mieux appréhender les risques liés au sida, d'être mieux informés directement sur les lieux de vie de chacun, de mieux répondre aux demandes d'accompagnement, de suivi, d'insertion des malades. Intervenir auprès des malades du sida ne peut être distingué des campagnes massives de prévention.

Je terminerai par dire que lorsque les malades atteints du sida sont bien encadrés, bien suivis et bien soignés, c'est signe pour tous les Parisiens qu'ils peuvent compter sur la solidarité de la Ville et sur les capacités d'intervention des associations qui ont un rôle primordial à jouer sur cette question.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole, pour répondre, est à M. Jean-Marie LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission. - Merci, Madame la Présidente.

Nous avons là toute une série de projets de délibération qui témoignent de la diversité, de l'importance et du caractère...

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Pardonnez-moi, j'étais distraite. Mme Karen TAÏEB souhaitait également intervenir.

Je vous en prie, Madame TAÏEB, vous avez la parole.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, les chiffres du Sida parlent d'eux-mêmes, plus de 25 ans, plus de 25 millions de morts.

Dans les années quatre-vingts, les chercheurs de l'équipe du professeur Luc MONTAGNIER décrivaient un nouveau virus, le H.I.V., responsable du syndrome d'immunodéficience acquise ; le monde découvrait alors le sida, épidémie mondiale mortelle.

Depuis, c'est un véritable combat que mènent avec détermination tous les acteurs de la lutte contre cette maladie : chercheurs, monde associatif, collectivités.

Si la recherche avance, le vaccin n'est toujours pas à l'ordre du jour.

En revanche, les thérapies sont moins lourdes, la trithérapie a notamment remplacé les 30 comprimés par jour que les malades prenaient il y a quelques années avec leur cortège d'effets secondaires.

Tout aussi important à l'heure où l'on parle, la prévention et l'information, car il s'agit de faire régresser les chiffres du sida.

Selon l'O.M.S., le pourcentage de personnes atteintes semble stabilisé, mais il faut désormais que la courbe s'inverse.

Or, en 2008, le nombre de femmes atteintes continue d'augmenter, comme on le disait à l'instant ; 33 millions de personnes dans le monde en sont atteintes et l'épidémie en Afrique continue de sévir de façon exponentielle.

En France, la plupart des malades ont accès au traitement disponible, mais 36.000 personnes séropositives ignoreraient être infectées par le virus.

La mise en place récente d'un test de dépistage rapide a été décidée dans quatre villes : Paris, Montpellier, Lille et Bordeaux, test qui, après prélèvement d'une goutte de sang, donne, en 30 minutes, un résultat.

Nous aimerions avoir des informations sur ce sujet et notamment sur l'état d'avancement de l'étude de recherche clinique menée à l'intérieur des centres de dépistage pour la mise en place de ces tests dits rapides.

Je conclurai en disant que les élus du M.R.C. se félicitent de la politique municipale en matière de lutte contre le sida, tant à l'échelle nationale qu'internationale, menée depuis la précédente mandature. Plusieurs délibérations sont ainsi reconduites et nous les appuyons toutes : le Sidaction, Sol en Si, le C.R.I.P.S., le Fonds Solidarité Sida Afrique ou encore Sida Info Service qui propose, depuis de nombreuses années, une écoute anonyme, gratuite, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Information, prévention, recherche, la Ville de Paris se doit, comme elle le fait, de faire partie des acteurs de la lutte contre ce véritable fléau en informant, en soutenant la prévention et en soutenant la recherche.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Cette fois, je pense que M. LE GUEN peut répondre.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur. - Merci, Madame la Présidente.

Je me permets de redire ce que j'avais commencé à dire, mais qui a été très largement complété par ce que disait Mme Karen TAÏEB, à savoir que l'action de la Ville en matière de lutte contre le sida est à la fois très importante, très diverse et, je le crois, très innovante.

Nous allons voter toute une série de projets de délibération et je remercie les collègues qui sont intervenus pour témoigner, de façon d'ailleurs très argumentée, à la fois sur ce qui a été mis en œuvre et sur un certain nombre de questions qui se posaient.

Nous intervenons à la fois dans le domaine de la prévention, dans le domaine de l'aide aux malades et, je l'ai dit tout à l'heure, dans le domaine de la coopération internationale.

Là aussi, en matière de prévention, nous avons une action très diverse. Nous avons à la fois une prévention d'ordre généraliste, qui passe soit par une action directe, soit par l'action à un certain nombre d'institutions : A.I.D.S., Sida Info Service, C.R.I.P.S., U.R.A.C.A. Bref, les principales associations engagées dans la lutte contre le sida savent qu'elles peuvent compter de façon très substantielle sur l'aide de la Ville de Paris pour promouvoir leur politique.

Mais nous mettons aussi en œuvre une politique de prévention spécifique à la Ville contre le sida et les I.S.T. (infections sexuellement transmissibles), à la fois efficiente dans une approche généraliste, mais aussi plus ciblée, en essayant d'être au plus près du terrain, d'être aux côtés des populations les plus exposées ; comme vous le savez, il s'agit des personnes migrantes, des jeunes homosexuels, de populations même non migrantes mais installées depuis un certain temps dans notre pays.

C'est pourquoi nous avons voulu, toujours dans cette action en direction des jeunes, promouvoir - cela n'a d'ailleurs pas été sans débat et il a fallu insister pour que cela se fasse et je suis très heureux de souligner que cela puisse se faire - installer des distributeurs de préservatifs dans de nombreux équipements sportifs parisiens.

Nous allons aussi mener, toujours dans le cadre de cette politique de prévention, une campagne un peu innovante, dans la mesure où, si on parlait le plus souvent des jeunes et des populations en général ou des malades, on parlait assez peu, jusqu'à présent, de l'attitude de prévention et des comportements des personnes séropositives. Pour la première fois, la Ville de Paris va mettre en place une politique de communication autour des problèmes de comportement, de santé, qui sont rencontrés par les personnes séropositives. D'ailleurs, nous aurons une campagne de communication où s'exprimeront ces personnes séropositives témoignant de leur combat et de leur attitude responsable.

Vous m'avez interrogé, Madame TAÏEB, et je crois que Léa aussi l'avait fait, sur la question du test rapide. Nous allons effectivement mettre en place dans les semaines qui viennent un des quatre sites pilotes existant au plan national, un test rapide sur le H.I.V., avec l'idée de le faire dans un protocole d'étude et de recherche, parce que nous sommes finalement dans une innovation technologique mais dont il faut mesurer pleinement la manière dont elle va être utile socialement aux personnes séropositives, parce qu'on en voit bien, évidemment, les aspects positifs, mais il faut aussi, éventuellement, mesurer les effets contradictoires qu'il pourrait y avoir autour de ce test.

Il faut donc le faire et, en même temps, il faut le faire avec précaution. Je crois que c'est l'association "Kiosque" qui va faire cela dans des locaux que nous sommes en train de déterminer.

Dans les toutes prochaines semaines, j'espère que nous pourrions être parmi les premiers à lancer cette expérimentation dans le cadre d'une politique contrôlée, évaluée, ce qui est toujours très important en matière de politique de santé.

Concernant l'aide aux malades, qui est quelque chose de très important, la lutte contre le Sida a apporté une révolution dans la manière dont on envisageait le droit des malades, plus généralement le droit des usagers de la santé, il est donc légitime d'être en soutien autour de ces malades, notamment dans des populations qui sont souvent marginalisées.

C'est pourquoi, entre autres, nous avons une aide très ferme en soutien à "Basiliade", à des associations d'aide à domicile et de port de repas, ainsi que des actions vers l'association "Ikambère", qui est une association très active dans la prévention et l'accompagnement des femmes d'Afrique subsaharienne atteintes par le VIH - Sida.

Je vous invite tous mercredi, nous avons une présentation de cette association et de son atelier d'insertion par la couture, "la Main Fine" qui organise et nous organisons avec elle une soirée de gala à la Maison des Métallos le 26 novembre à partir de 18 heures 30. Vous êtes tous invités à ce défilé de couture.

C'est sur ces mots qui donnent toute leur place au volontarisme et à la présence dans la volonté de réinsérer socialement les malades que je termine mon intervention et vous propose de voter une myriade de délibérations qui vont traduire dans les faits y compris l'engagement financier de la Ville autour de cette politique.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 502 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASES 502 G).

2008, DASES 513 G - Signature de deux conventions avec le Groupement d'Intérêt Public "Samu Social de Paris" (12e) pour l'attribution de deux subventions. - Montant total : 97.243 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 513 G relatif à la signature de deux conventions avec le Groupement d'Intérêt Public "Samu Social de Paris" (12e), pour l'attribution de deux subventions d'un montant de 97.243 euros, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 15 G.

La parole est à M. Jean-Marie LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission. - C'est un amendement essentiellement technique à la convention avec le SAMU social, s'agissant de la partie lutte contre la tuberculose parmi les personnes sans-abri, c'est un sujet important de préoccupation sanitaire, et pour eux et pour la santé publique.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 15 G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 15 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 513 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASES 513 G).

2008, DASCO 72 G - Signature d'une convention avec la Fondation Nationale des Sciences Politiques (7e) pour l'attribution d'une subvention destinée à la numérisation des dossiers de presse. - Montant : 170.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASCO 72 G relatif à la signature d'une convention avec la Fondation Nationale des Sciences Politiques (7e) pour l'attribution d'une subvention de 170.000 euros destinée à la numérisation des dossiers de presse.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - C'est un projet de délibération qui concerne un grand établissement d'enseignement supérieur qui assure une formation initiale et continue en sciences sociales. C'est la Fondation nationale des sciences politiques.

Cette fondation dispose d'une bibliothèque qui, depuis la création de l'institution, n'a cessé de s'enrichir.

Dans le projet de délibération, il nous est proposé d'attribuer une subvention de 170.000 euros à la Fondation nationale des sciences politiques pour la numérisation des dossiers de presse.

Cela représente le traitement d'1,5 million de coupures et on comprend que cela devrait faciliter la consultation, notamment la consultation en ligne, des documents. Cela dit, cela appelle de notre part deux questions.

Nous voudrions tout d'abord savoir s'il existe un plan d'ensemble d'aide à la numérisation des autres bibliothèques universitaires ? Si ce plan existe, pouvons-nous en avoir communication ?

D'autre part, ne serait-il pas logique de demander que l'accès en ligne des dossiers qui vont être numérisés ne soit pas "réservé uniquement aux lecteurs autorisés à partir des postes de la bibliothèque du campus de Sciences-Po", comme on peut le lire d'ailleurs sur son site Internet, mais que cette consultation, étant donné qu'il va y avoir numérisation, puisse être une consultation en ligne, largement ouverte à ceux qui s'intéressent à la lecture du passé, notamment de ces dossiers de presse.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Pour répondre, la parole est à Mme BROSEL.

Mme Colombe BROSEL, au nom de la 9e Commission. - Concernant la deuxième question, je souhaite rassurer Mme FOURNIER à qui j'ai déjà fourni ces éléments de réponse lors de la 9e Commission.

La numérisation permet de préserver les dossiers de presse puisque n'étant plus manipulés par les personnes qui souhaitent les emprunter, nous assurons leur conservation sur une durée bien plus longue.

Ils seront fournis à ceux qui le demandent, qu'ils soient étudiants ou enseignants à Sciences-Po mais également à tous ceux qui pourraient en faire la demande, qu'ils soient enseignants en sciences politiques, en sciences sociales ou toutes les autres catégories listées dans la délibération.

A l'évidence, et c'est d'ailleurs l'une des raisons pour laquelle nous avons soutenu ce projet qu'est venu nous proposer Sciences-Po, la numérisation permettra de diffuser largement et auprès du public ces dossiers de presse.

Je précise que, si ce projet est financé par la DASCO, il était porté par la délégation au patrimoine puisque le sujet en tant que tel, bibliothèque et numérisation des dossiers de presse, a à l'évidence une dimension patrimoniale.

Néanmoins, je ne suis pas en mesure de vous répondre complètement sur la question que vous posez sur un plan plus général de numérisation à l'échelle des universités.

Je vous propose, si Mme STIEVENARD en est d'accord, de donner la parole à M. Jean-Louis MISSIKA afin qu'il puisse compléter ces éléments de réponse qui ne sont que partiels et portent sur la délibération sur laquelle vous vous étiez inscrite.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Monsieur MISSIKA, pouvez-vous nous éclairer par rapport à la question soulevée par Mme FOURNIER ?

M. Jean-Louis MISSIKA. - Il n'y a pas de plan global de numérisation des bibliothèques universitaires.

La Ville de Paris finance différentes catégories de projets en fonction des dossiers qui lui sont proposés. Par exemple, très récemment, dans le cadre de l'université numérique en région, la Ville de Paris avec la Région Ile-de-France a financé le projet de numérisation présenté par l'université de Paris III.

Nous avons, dans le cadre des projets de délibération proposés à ce Conseil, un projet de délibération DASCO 68 G qui correspond à une subvention d'un montant de 75.000 euros attribuée à l'Ecole normale supérieure de Paris pour l'amélioration de l'accès aux ressources électroniques de son réseau documentaire.

En réalité, ce qui se passe, c'est que différentes catégories de projets sont montées et proposées au financement de l'Etat, de la Région et de la Ville sur le territoire parisien et dans le cadre d'une concertation - puisque c'est le cas aussi pour Sciences-Po - c'est un financement tripartite Région, Ville, Etat.

Dans le cadre de ces propositions, des décisions sont prises et proposées au Conseil de Paris en matière de financement de la numérisation, aussi bien pour le cas de l'Ecole normale supérieure que pour le cas de Sciences-Po, l'accès du grand public via Internet aux dossiers numérisés fait partie de la convention proposée par la Ville de Paris à l'institution scientifique.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je vous remercie pour ces explications.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 72 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DASCO 72 G).

2008, DDATC 155 G - Statut du Médiateur de la Ville de Paris.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDATC 155 G relatif au statut du Médiateur de la Ville de Paris, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 8 G.

C'est un amendement technique, nous passons donc au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 8 G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 8 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDATC 155 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, DDATC 155 G).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans les organismes suivants :

Commission de concertation chargée d'assurer la gestion de la convention - cadre portant organisation générale de la participation financière de la Caisse primaire d'assurance maladie de Paris aux dépenses du Département de Paris en matière de protection maternelle et infantile et de lutte contre les grandes pathologies (R. 119 G) :

- M. Jean-Marie LE GUEN ;

- Mme Catherine VIEU-CHARIER ;

- Mme Martine MERIGOT de TREIGNY.

Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "104 Cent Quatre" (Conseil d'administration) (R. 120 G) :

- M. Bernard LATARJET ;

- M. Philippe LEMOINE ;

- M. Frédéric HOCQUARD ;

- Mme Pascale HENROT.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2008, R. 119 G à R. 120 G).

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 24 novembre 2008 à dix sept heures dix minutes est reprise le mardi 25 novembre 2008 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président).

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Evocation de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, nous sommes le 25 novembre, Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Justement, je voulais dire trois mots à ce sujet. Fatima LALEM, à juste titre, nous a adressé ce ruban blanc. Je suggère de le porter ; des rubans sont disponibles.

La violence faite aux femmes est une barbarie que nous avons tous du mal à nous expliquer au XXI^e siècle dans une société civilisée, et je crois que la Ville de Paris doit confirmer son engagement, que je sais unanime, pour lutter contre les violences faites aux femmes.

Nous subventionnons une vingtaine d'associations qui agissent sur ce terrain. Nous nous engageons parce que c'est aussi un combat de valeurs. Nous avons ouvert un centre dans le 15^e arrondissement : le centre Suzanne Képès, où nous accueillons des femmes victimes de violences. Nous allons en ouvrir deux autres. Anne HIDALGO, dans la précédente mandature, nous avait habitué à beaucoup de dynamisme en la matière ; Fatima LALEM en est chargée, et je sais qu'elle le fait avec beaucoup de conviction et de compétence.

Je tenais à ce que notre Conseil s'ouvre ce matin par notre conviction partagée que c'est un combat essentiel qui nous concerne tous et que nous devons vraiment, au-delà de ce symbole que nous portons volontiers, Fatima, nous engager chaque jour dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

Je voulais vous dire ces quelques mots avant de commencer nos travaux.

2008, SG 4 G - Demande de création du syndicat "Paris Métropole". - Approbation du principe de l'adhésion du Département de Paris à ce syndicat. - Désignation des représentants. - Versement de la contribution.

Vœu déposé par M. René DUTREY et les éluEs du groupe "Les Verts" sur "penser la ville à l'échelle de l'agglomération : réviser le P.L.U. et le P.L.H."

Vœu déposé par MM. René DUTREY, Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe "Les Verts" pour une solidarité financière intercommunale.

Vœu déposé par M. Denis BAUPIN et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à la création du syndicat mixte "Paris Métropole".

Vœu déposé par M. Jean-François LAMOUR et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'une 10^e commission départementale et municipale.

Vœu déposé par M. Yves CONTASSOT et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif aux logements sociaux de la Ville de Paris situés en banlieue.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous abordons maintenant l'examen du projet de délibération d'adhésion au syndicat d'études "Paris métropole".

Mes chers collègues, le sujet dont nous débattons ce matin, "Paris métropole", porte une dynamique essentielle pour notre Capitale. C'est un choix d'avenir pour cette agglomération dont Paris est le cœur. Car pour affronter les défis urbains du XXI^e siècle, nous devons évoluer.

Dans cet esprit, la création du syndicat d'études "Paris métropole", qui sera effective au début de l'année 2009, apparaît comme un choix de responsabilité, le seul en vérité qui puisse permettre de développer harmonieusement la solidarité et l'attractivité de nos territoires.

Pendant des décennies, notre cité s'était enfermée dans un véritable isolement. Et nous avons voulu, dès le début du mandat précédent, rompre avec l'indifférence, voire le mépris dans lequel Paris tenait depuis trop longtemps ses voisins.

En décembre 2001, notre Municipalité a proposé aux élus de la petite couronne, maires, présidents d'intercommunalités et de Conseils généraux, conseillers régionaux de se réunir à la maison de la R.A.T.P. Aussi incroyable que cela puisse paraître, cette rencontre était une première.

Le but était d'abord de commencer à se parler. Nos préoccupations sont communes, nos défis sont collectifs, nos projets doivent être partagés. Rappelons-nous, mes chers collègues, que se sont chaque jour 900.000 franciliens qui viennent travailler à Paris et près de 300.000 Parisiens qui font le chemin inverse. Au nom de nos intérêts communs, nos collectivités devaient collaborer.

Pierre MANSAT, par son travail précieux, efficace, obstiné même, a permis de jeter les bases d'une véritable coopération. Et ce travail porte déjà ces fruits. "Paris métropole" est en marche. Des actions communes ont ainsi été engagées avec près de 100 collectivités d'Ile-de-France. De nouveaux liens, de nouveaux quartiers naissent de ces solidarités, notamment la couverture du périurbain entre le 14^e arrondissement, Vanves et Malakoff, mais aussi entre Les Lilas et les 19^e et 20^e arrondissements, le premier quartier intercommunal gare des Mines-Fillette entre Paris et Plaine Commune, le renouveau des portes de Vincennes et de Montreuil.

Paris investit aussi en dehors de son territoire.

Notre Ville a participé au financement du prolongement du tramway T2 entre Issy-les-Moulineaux et la porte de Versailles.

Elle financera une part importante de la construction du centre nautique d'Aubervilliers.

Elle contribue à la création du quartier Docks de Saint-Ouen, qui comprendra notamment plus de mille logements.

Nous avons en outre impulsé l'extension de vélib' en banlieue, et en 2010, autolib' sera lancé avec nos voisins.

Au-delà de ces projets très concrets, l'engagement de quelques maires fondateurs et de la Région a permis de vitaliser la conférence métropolitaine qui se réunit régulièrement depuis sa création en juillet 2006.

Pour la première fois depuis la disparition du Département de la Seine, les élus locaux de ces territoires ont ainsi pu disposer d'un lieu de débat politique dépassant les clivages partisans.

Bien sûr, des résistances se sont exprimées dans un premier temps, des critiques également. Mais l'essentiel, c'est que les lignes ont bougé et que des élus hier hostiles à cette démarche ont eu la lucidité de s'y associer.

Ainsi, en juin dernier, à l'occasion des assises de Saint-Denis, la conférence a rassemblé 200 élus de gauche et de droite en présence de M. Christian BLANC, Secrétaire d'Etat chargé du développement de la Région-Capitale, avec lequel nous souhaitons continuer de travailler dans un esprit constructif.

Le débat est désormais porté devant les citoyens.

Dans ce contexte, notre Municipalité exprime un choix clair : notre avenir commun passe par la construction de "Paris métropole", le lieu de dialogue et de projets. Bien entendu, il ne s'agit, ni de concevoir une démarche hégémonique, ni d'imaginer une métropole qui se confondrait avec toute l'Ile-de-France. Nous voulons en revanche faire progresser une nouvelle forme de solidarité, y compris financière et fiscale dans une zone dense dont la conférence métropolitaine a rappelé les caractéristiques.

Je vous rappelle, mes chers collègues, que cet espace concentre, sur 4 % du territoire francilien, 47 % de la population, 60 % des emplois et 90 % des déplacements en transports en commun.

La métropole est bien la bonne échelle pour répondre aux besoins majeurs des citoyens dans les domaines essentiels que sont le logement, le développement durable et la mobilité.

Cette réponse doit se concevoir en pleine cohérence avec le Schéma directeur de la Région Ile-de-France.

Je le redis d'ailleurs avec netteté, nous approuvons les orientations du S.D.R.I.F. et leur aboutissement ne doit pas être pris en otage par des considérations politiciennes.

Pour que tous les acteurs concernés puissent ainsi être associés à la construction d'une réalité nouvelle, la conférence métropolitaine sera donc transformée en syndicat d'étude mixte, outil souple et efficace.

Il ne s'agit pas d'une collectivité de plus qui viendrait se substituer aux autres et exercer à leur place leurs compétences.

Avec "Paris métropole", nous entendons faire naître une nouvelle forme de gouvernance dans un esprit de respect et de solidarité.

C'est pourquoi notre collectivité, comme toutes les autres, disposera d'une voix au sein de ce syndicat, mais nous assumerons toutes nos responsabilités en participant à son budget à hauteur de 20 %.

Nous assumons ce choix politique de l'égalité entre les collectivités, c'est pour cela que Paris est crédible avec ses voisins, que ces collectivités soient dirigées par la Droite ou par la Gauche.

Il est essentiel que Paris soit particulièrement dynamique dans cette équipe des élus locaux de "Paris métropole" mais qu'elle rompe justement avec ce qui précédait : l'hégémonie, l'arrogance et l'esprit de domination.

Quand au périmètre arrêté, il rassemble plus de huit millions d'habitants, c'est-à-dire l'équivalent du Grand Londres. Ce périmètre auquel s'associe la Région inclut les collectivités de la petite couronne et les départements franciliens.

Il comprend aussi ces pôles de la grande couronne que constituent les villes nouvelles et les territoires situés autour des aéroports.

Mes chers collègues, l'innovation sera au coeur de cette culture commune qui nous permettra de mieux coopérer avec nos voisins pour faire émerger des projets mutualisés et des solutions partagées.

Je pense notamment à l'élaboration d'un Plan climat métropolitain, à la coordination de nos initiatives pour la résorption de l'habitat indigne, mais aussi à la création de nouveaux quartiers dédiés au logement et à l'activité économique.

Je pense à l'organisation concertée de la recherche et de l'innovation.

En adhérant au syndicat d'étude "Paris métropole", Paris fera le choix de l'ouverture, de la coopération, de la solidarité et du dynamisme, en un mot : le choix de l'avenir.

C'est en tout cas ce que vous propose l'Exécutif municipal.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Dans le cadre de ce projet de délibération SG 4 G, il y aura aussi à examiner deux amendements et six vœux. Je vous demande donc d'argumenter dans le débat général.

Je donne d'abord la parole à M. René DUTREY.

M. René DUTREY. - Merci, Monsieur le Président.

Enfin, Monsieur le Président, enfin Paris cesse de penser son avenir exclusivement à l'intérieur du périphérique.

Enfin, après avoir ignoré sa banlieue pendant des années, Paris se souvient qu'elle est au cœur d'une agglomération.

Depuis 2001, Paris est sortie de son splendide isolement vis-à-vis des collectivités voisines dans lequel MM. CHIRAC et TIBERI l'avaient placée.

En effet, la création du syndicat d'étude mixte ouvert est le fruit d'un long travail, difficile et patient, qui a vu Paris renouer peu à peu des liens avec des collectivités auparavant ignorées.

C'est cette volonté politique affirmée, cette relation apaisée de Paris avec ses voisins qui ont permis le lancement de la conférence métropolitaine et l'ébauche d'un dialogue renforcé entre les différents territoires de notre agglomération.

La création du syndicat d'étude mixte ouvert "Paris métropole" est le fruit de ce travail que nous saluons.

De multiples débats ne manqueront pas d'alimenter les discussions de notre Assemblée, comme celles d'autres collectivités, mais qu'il s'agisse du périmètre ou de la représentation de chacune des collectivités adhérentes, il me semble que l'enchevêtrement de logiques parfois opposées : institutionnelles, géographiques, historiques, politiques et économiques rend à peu près impossible l'émergence d'une option nettement préférable à une autre.

Aussi nous réjouissons-nous avant tout d'une ébauche d'une intercommunalité au sein de l'agglomération parisienne.

Paris ne pouvait éternellement rester la seule grande ville de France à refuser de penser son développement sans coordination avec les collectivités voisines.

C'est à présent sur le projet pour l'agglomération parisienne que portera "Paris métropole" que nous devons concentrer notre action et réflexion.

En effet, si l'agglomération parisienne est l'une des plus riches d'Europe, concentrant une part considérable des activités et des équipements du pays, elle concentre également les inégalités et les déséquilibres les plus criants.

Alors qu'elle s'apprête à entrer dans l'ère de l'après pétrole, elle doit se construire un modèle de développement nouveau capable de résorber ces déséquilibres et de la préparer à affronter le choc des crises environnementales à venir.

Outre sa richesse, la caractéristique la plus frappante de l'agglomération parisienne reste les inégalités qui y sévissent, Issy-les-Moulineaux, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Boulogne Billancourt mais aussi en tout premier lieu Paris concentrent infrastructures et emplois, attirant les entreprises les plus innovantes comme les couches sociales les plus aisées.

D'autres territoires à l'inverse se débattent dans une situation inextricable qui les voit privés d'emplois, d'équipements et de ressources financières, alors même qu'ils accueillent les populations dont les besoins de protection sociale sont les plus criants.

La base sur laquelle est assise la taxe professionnelle, c'est-à-dire le montant des richesses que chaque collectivité peut soumettre à l'impôt pour financer ses investissements ou le fonctionnement de ses équipements constitue un bon indicateur parmi d'autres de l'iniquité qui prévaut dans le partage des richesses produites par l'agglomération.

Ainsi, à Neuilly-sur-Seine, elle était en 2007 d'environ 4.000 euros par habitant, à Paris de quelques 2.600 euros par habitant. Ces montants sont à mettre en relation avec ceux de certaines communes qui virent en novembre 2005 une part de leur jeunesse sombrer dans une violence destructrice : Montfermeil, Clichy-sous-Bois, Epinay-sur-Seine, Villiers-le-Bel.

C'est malheureusement à l'occasion des émeutes que journalistes et responsables politiques ont été amenés à retenir le nom des villes populaires de banlieue.

Peu d'entre eux auront noté la faiblesse de ressources fiscales dont disposent ces communes. A Montfermeil, la base nette de la taxe professionnelle est d'environ 350 euros par habitant, à Clichy-sous-Bois à peine plus de 300 euros par habitant soit à peine plus de 10 % du montant dont dispose Paris par habitant, à Epinay-sur-Seine : 610 euros par habitant.

Pourtant, aussi techniques que ces chiffres puissent apparaître, les effets de ces disparités fiscales sur les difficultés de certaines collectivités sont évidents.

Les territoires de l'agglomération restent à l'heure actuelle placés dans une situation de concurrence les uns avec les autres, concurrence largement faussée qui voit les territoires les plus fragiles spoliés de leur part de richesse de l'agglomération.

Disposant d'infrastructures de qualité, qu'il s'agisse du réseau de transport ou des équipements publics et accueillant un très grand nombre d'entreprises, les communes les plus riches sont à même de maintenir une fiscalité particulièrement avantageuse.

Le taux global de la taxe professionnelle en témoigne : 18,5 % et 18,75 % à Paris et Neuilly.

Grâce à ce véritable "dumping" fiscal, les communes les plus riches continuent de concentrer toujours plus d'emplois et toujours plus d'infrastructures, mais ce mécanisme s'avère un véritable cercle vicieux pour les collectivités les plus pauvres.

Alors qu'elles accueillent les populations les plus fragiles reléguées à la périphérie par un aménagement qui, à l'ouest et au centre de l'agglomération, fait la part trop belle aux bureaux, elles sont contraintes à une fiscalité plus lourde pour financer leurs efforts.

Malgré un taux global de taxe professionnelle de 42 %, une commune comme Montfermeil reste dans l'incapacité financière de développer les équipements, crèches, écoles, piscines, qui lui permettraient d'attirer les emplois et les classes moyennes qui pourraient contribuer à une plus grande mixité sociale dans ces quartiers.

Cette logique concurrentielle prévaut également dans les politiques d'aménagement : les territoires les plus riches continuent de vouloir créer une quantité toujours plus importante de bureaux, limitant d'autant l'espace disponible pour le logement relégué à la périphérie.

C'est pour entraver cette logique que le groupe "Les Verts" a plaidé en 2006 pour que le Plan local d'urbanisme accorde la priorité aux logements plutôt qu'aux bureaux.

C'est à ce titre que le groupe "Les Verts" continuera de s'opposer à la construction de nouvelles tours de bureaux aux portes de Paris.

Les outils développés pour contrecarrer cette logique d'inégalité : fonds de solidarité de la Région Ile-de-France, dotation de solidarité urbaine, restent limités au regard des enjeux.

Pour mettre fin à ce "dumping" fiscal mortifère, différentes communautés de l'agglomération ont créé une taxe professionnelle unique comme à Lyon, Lille ou Toulouse, en répartissant de façon équitable les ressources en uniformisant les taux de la taxe professionnelle, cette mesure permet d'entraver la logique de concurrence territoriale et de porter un développement de l'agglomération cohérente.

C'est le sens de l'un des vœux déposés par "Les Verts" aujourd'hui.

Outre les conséquences sociales que j'ai évoquées, le maintien du cadre communal pour l'élaboration des politiques d'urbanisme a des effets déplorables sur l'équilibre, l'harmonie de l'agglomération et le développement durable.

Bureaux concentrés à la Défense, logements relégués à la banlieue, n'importe quel passager quotidien du R.E.R. A connaît les conséquences dévastatrices d'un tel aménagement : réseau de transports en commun saturé, omniprésence de l'automobile avec les pollutions qu'elle engendre.

Une approche solidaire de l'aménagement du territoire ne saurait se limiter à la taxation ou à l'amélioration des transports en commun.

La vitalité des territoires et la réduction des inégalités sociales, tout comme la lutte contre les crises écologiques, demandent plus encore.

Une telle approche passe par l'accès à des emplois localisés à proximité des logements.

Paris qui dispose à l'heure actuelle d'1,5 emploi pour un actif devrait accepter sa part de l'effort à fournir.

"Paris métropole" devra s'attacher à résorber ce véritable apartheid urbain entre quartiers de bureaux et cités dortoir, à rendre une véritable mixité sociale, fonctionnelle, à l'ensemble de nos quartiers.

Nous souhaitons également que le syndicat puisse être porteur de nouvelles propositions face aux crises écologiques à venir. Il est de notre devoir de responsables politiques de respecter l'adage formulé par Fernand Braudel : l'avenir ne se prévoit pas, ils se prépare. C'est le sens du vœu du groupe "Les Verts" déposé par Denis BAUPIN.

L'avenir se prépare d'abord par une relocalisation progressive de l'économie. Le temps est bientôt révolu des biens de consommation courants massivement importés d'Outre-Mer, à l'encontre de toute rationalité économique aussi bien qu'environnementale. Paris et son agglomération devront demain disposer de filières courtes, capables d'assurer une part prépondérante de la production de richesses à proximité des consommateurs.

L'avenir se prépare par le développement des éco-filières et des éco-quartiers. C'est là un véritable gisement d'emplois non délocalisables qui nous restent à exploiter. C'est aussi un plan crucial de l'économie de demain, dont notre Capitale doit se faire un des leaders mondiaux pour demain pour pouvoir bénéficier de son avantage technologique.

L'avenir se prépare par un urbanisme raisonné. Il s'agit de mettre fin à l'étalement urbain ainsi qu'à l'affaiblissement du lien social, allongement des distances domicile travail et aux ghettos qu'il provoque. L'agglomération doit avoir ses zones denses se densifier partout où cela est possible avec le développement d'un habitat compact, des réseaux de transports en commun et la mixité fonctionnelle des quartiers. A l'inverse, l'urbanisation sauvage des zones les moins denses doit être strictement encadrée.

L'avenir se prépare, et avec le schéma directeur de la Région Ile-de-France notre agglomération dispose d'un projet pertinent. Fruit d'un travail de concertation exemplaire, le conseil économique et social, le conseil régional, les départements, les chambres de commerce et d'industrie, les associations et les communes, associés pour co-élaborer le projet, les propositions portés par le S.D.R.I.F. fournissent le cadre adéquat au développement de notre agglomération.

Aussi, Monsieur le Maire, voterons-nous en faveur de l'adhésion de Paris au syndicat d'étude mixte ouvert "Paris Métropole", avec la volonté d'en faire un instrument efficace au service d'une agglomération solidaire et écologique, cadre d'un développement respectueux de tous et adapté aux défis de demain.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et du Mouvement républicain et citoyen).

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

La parole est à Mme Héléne BIDARD.

Mme Héléne BIDARD. - Monsieur le Président, chers collègues.

La conférence métropolitaine, puis les assises de la métropole comme lieu d'échange et de dialogue, ont insufflé un renouvellement démocratique au service des habitants. Les nombreux élus locaux, représentants des populations, et les syndicats techniques qui y ont participé ont fait exister la reconnaissance de la diversité et du besoin urgent d'égal accès au droit.

Le projet de délibération qui est porté aujourd'hui devant notre Conseil permet de nous interroger réellement sur notre vision de la métropole. Le maître mot du travail initié par notre Municipalité depuis 2001 a bien été celui de coopération. A compter de 2001, et de l'élection de notre majorité, nous avons cherché avant tout à établir les conditions nécessaires du dialogue entre les collectivités. Je pense qu'il s'agit là de la bonne voie car partout - et nous avons eu l'intelligence de regarder ailleurs - les processus de métropolisation renvoient une image semblable : étalements urbains et décrochages territoriaux inacceptables. Face à cela, des coopérations nouvelles entre les collectivités sont indispensables et nous avons le devoir de participer à les inventer.

Le projet porté par "Paris Métropole" est une démarche qui tient compte de la nécessité d'une nouvelle coopération à l'échelle de la zone dense d'Ile-de-France. Mais nous soutenons d'autant plus ce travail qu'il s'est inscrit dans une vivacité démocratique que les élus locaux réaffirment avec force. Nous parlons d'une réalité, car même s'il a mis du temps à être nommé, le fait métropolitain existe.

Des spectateurs du Stade de France à Saint-Denis, les touristes à Marne-la-Vallée, les salariés d'Orly, de Roissy ou de la Défense, les jeunes de Vitry, d'Evry se retrouvant aux Halles, les Parisiens au théâtre des Amandiers de Nanterre, etc. pensent et vivent à l'échelle métropolitaine. Les pratiques des personnes, des entreprises dessinent de fait une zone dense, "Paris Métropole", qui constitue un bassin de vie au cœur de l'agglomération.

Vous avez rappelé les chiffres, Monsieur le Président, donc je ne vais pas le faire, mais simplement mentionner que 24 millions de déplacements sont effectués quotidiennement, dont 70 % de banlieue à banlieue et 16 % de Paris vers les villes voisines. Des milliers de décisions quotidiennes, loisirs, achats, mobilités résidentielles, etc. font et défont la Ville et dessinent un espace de vie partagée.

La Ville vécue ignore nos frontières administratives, quand bien même celles-ci restent nécessaires. Les enjeux économiques du développement de cet espace métropolitain sont évidents et nous pouvons nous réjouir de ne pas abriter une seule activité financière.

Néanmoins, les défis démocratiques de l'accès au droit par l'accès au territoire ne peuvent plus être ignorés. En effet, nos territoires ont aussi en commun une fragmentation sans précédent des espaces et des populations, qui tend à exclure une population toujours plus grande de citoyens. Entre Paris et ses voisins, une délimitation physique et symbolique entre centre et périphérie s'est matérialisée en 1973 avec la construction du périphérique. Un mouvement de relégation du centre vers l'extérieur s'est poursuivi.

Mais bien sûr la ville capitale n'est pas non plus un territoire uniformément riche et puissant. Les couches populaires puis les classes moyennes ont continué de s'éloigner toujours un peu plus du centre, et pas seulement du centre de Paris : la dynamique de l'exclusion n'est pas si simple. Partout, nous avons pris la mesure à différentes échelles d'une accentuation des inégalités spatiales avec la structuration de quartiers de logements sociaux enclavés dans un environnement de plus en plus embourgeoisé. Ceux-ci co-existent à côté de ceux-là où se concentrent pouvoir et richesses.

Ces décrochages territoriaux, ces éloignements se soldent aussi par un décrochage des droits. L'analyse à l'aune de ce que l'on désigne comme quartier sensible ne nous dit rien en fait des dynamiques sociales de l'exclusion. Et dans ce contexte, la question de la place des populations dans la ville est la question majeure. La ville, ce sont les habitants qui la font, elle est à leur image. L'histoire politique et institutionnelle de l'Ile-de-France avait conduit à une absence quasi totale de travail en commun entre Paris et ses voisins. L'interdépendance de fait n'avait pas entraîné de culture de projet commune.

Dès 2001, mon ami et camarade Pierre MANSAT et vous-même, Monsieur le Président, avez travaillé à mettre fin à la domination, à l'opposition, à l'indifférence et à la concurrence entre les territoires. Cette absence de travail en commun est désormais derrière nous. Depuis 2001, de nombreux partenariats ont été conclus. Engagés avec 18 collectivités, des chartes et des accords de coopérations ont été mis en œuvre. Le P.L.U. a pu être travaillé avec 29 communes limitrophes. Des initiatives culturelles ont été montées en partenariat, comme le festival de l'eau dans le Val-de-Marne, le salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis, etc.

En 2004, la Ville avait noué des relations et un travail avancé avec plus de 120 collectivités et autour de six cents actions de coopération. La reconnaissance du minimum nécessaire à un destin commun s'est illustrée au sein de la conférence métropolitaine, puis des assises de la métropole. Bien sûr, l'interdépendance de nos territoires peut être abordée sous de nombreux angles : déplacements quotidiens des habitants et allongements des distances travail habitat, attractivité des territoires, pénurie de logements, ambition écologique, péréquation fiscale, partage d'équipements.

"Paris Métropole" sous sa formule de syndicat ouvert n'exclut aucun et cela nous va, car de nombreux sujets réclament encore de travailler ensemble. Pour le logement, le manque est acté mais nous n'en sommes plus au temps où les élus, architectes et urbanistes, rêvaient le futur de la ville au bout du champ. Nous sommes renforcés d'expérience et d'ambition pour l'avenir. Pour répondre à la carence de logements constatée, nous voulons aussi et d'abord nous demander quels types de logements et où.

Pour notre part, nous sommes pour une meilleure répartition des types de logement et une plus grande diversité urbaine. D'ailleurs, Paris n'est pas exempt de ces petits Neuilly. C'est pourquoi nous continuons de défendre la construction de logements sociaux dans les quartiers qui se sclérosent par manque de diversité.

Nous sommes pour la ville dense et pour un mode de vie différent du travail au logement. Pour cela, nous devons sortir du sentiment d'urgence dans lequel les grands ensembles ont été construits. Une grande partie des villes à venir existe. Les habitants ne veulent plus d'une seule architecture à petite échelle qui se vide de sens. L'accès à l'emploi, c'est aussi l'accès au territoire. Le rapport au temps et aux distances a évolué. En région parisienne, un aller au bureau représente en moyenne une demi-heure de plus de transport que dans les autres régions, et qui plus est souvent dans de très mauvaises conditions.

Avec la spéculation immobilière et l'abandon des projets de transports aux entreprises privées, les zones les moins chères sont aussi les plus mal desservies. Une partie de la population n'a donc pas physiquement accès au bassin d'emploi. Les emplois peu qualifiés, j'ajoute, faiblement rémunérés sont aussi souvent contraints à des horaires décalés. Je pense aux métiers de gardiennage, du ménage, etc.

De nouveaux projets de transports ont été initiés avec nos voisins, un certain nombre de projets : le tramway, par exemple, qui prévoyait une utilisation massive d'usagers non parisiens. D'autres modes de déplacement, y compris en dehors des compétences du S.T.I.F., doivent être trouvés : Vélib' bien évidemment, vous en avez parlé mais également Autolib' qui doit vraiment être pensé dans ce cadre.

Nous devons continuer à envisager de nouvelles solutions de transports pour les personnes à mobilité réduite, développer des circulations douces, des systèmes de transport à la carte et enfin désengorger surtout nos transports existants. Ce n'est pas qu'une question de gestion des transports publics, c'est un enjeu de liberté : la liberté de circuler dans la métropole parisienne.

La formule d'un syndicat mixte ouvert d'étude nous invite à chercher ensemble des solutions innovantes aux problèmes des habitants à l'échelle de la métropole. Je pense que nous pouvons nous réjouir que ce projet soit porté démocratiquement par les élus locaux.

Longtemps l'Etat s'est désintéressé de la région capitale, nous avons fait notre bonhomme de chemin sous la précédente mandature pendant que le gouvernement, le précédent comme l'actuel, faisait une pantomime de celui qui méconnaît les logiques d'exclusion. Il y a les grandes déclarations généreuses et il y a la réalité. Puis, ce fut la pantalonnade du "plan Marshall pour les banlieues", tout cela devant les caméras, mais dans la loge présidentielle, on écrivait la suppression de la dotation de solidarité urbaine, la D.S.U. Comme si c'était seulement une ligne du budget de l'Etat, c'est-à-dire un quelque chose d'incompréhensible pour les électeurs. Et non, la Dotation de solidarité urbaine, c'est ce qui permet à des communes, et notamment, disons-le, aux communes d'Ile-de-France qui ont de nombreux logements sociaux, d'organiser des services publics de proximité et d'embaucher des personnels pour les faire vivre.

Puis, finalement, devant le tollé de la crise bruyante du système, on laisse la D.S.U. pour cette année, mais la potentialité d'un étranglement pour l'an prochain reste.

Tout cela n'est pas sérieux. C'est un petit jeu cynique qui se fait sur le dos des habitants de l'agglomération parisienne.

La politique des surloyers non plus d'ailleurs. Ce n'est pas un projet collectivement sérieux, parce que sous couvert de mesures sociales, la loi Boutin continue d'organiser un logement social pour les plus démunis et renforce l'exclusion.

En tant que conseillère de Paris, communiste, l'ambition d'oser engager autrement et collectivement la recherche de solutions à des problèmes concrets me réjouit. Le temps est venu de nous entendre autour d'un processus de composition et de cohérence urbaine permettant d'enrayer les inégalités.

Nous ne devons pas jouer la concurrence des territoires et j'affirme que notre démarche est ouverte.

Le Syndicat mixte ouvert "Paris Métropole" se donne comme objet général de nous interroger aux échelles pertinentes pour trouver les solutions innovantes et chercher comment améliorer la vie des habitants de la métropole.

Les élus locaux portent le problème des décrochages depuis des années, ils connaissent les problèmes des populations sur leur territoire, ils leur rendent des comptes directement et, en tant qu'élus locaux, nous plaçons les populations de la métropole au centre des réflexions du syndicat "Paris Métropole".

Nous avons le devoir de porter avec force la recherche de cohésion, de solidarité et d'attractivité sur le territoire.

Bien sûr, je n'en porte pas moins une certaine vision de la Ville. Le projet de la ville que je porte est celui d'une Ville dense, ouverte et qui soutient sa mixité sociale. Je m'inscris dans la vision selon laquelle la ville est l'usine du XXI^e siècle. A Paris comme dans les autres villes, l'objectif global ne peut être que la défense de la mixité sociale pour aller contre les logiques d'exclusion qui se sont systématisées sur les territoires.

La question ne se pose pas en opposant logements privés et logements sociaux, mais en déclinant les types de logements publics et les équipements pour que vivent nos territoires.

De la même façon, si le respect du patrimoine bâti et paysagé est une exigence, nous ne voulons pas d'un repli patrimonial qui fige d'un côté une partie du territoire urbain en centre historique, visité par de nombreux touristes, tenu par son image passéiste et pour ne pas figer notre ville, nous devons continuer à garder une hétérogénéité des quartiers, mais aussi inviter à poser la question du patrimoine à l'échelle métropolitaine.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous invite à conclure.

Mme Hélène BIDARD. - Je conclus.

La Ville n'est pas un musée ; il ne s'agit pas de faire la queue pour acheter des billets hors de prix.

Dans cette logique, je voulais juste souligner que l'ouverture du Mac/Val était un moment important.

Le droit à la ville est une nécessité pour tous et ce droit doit être revisité à la lumière des exigences du monde contemporain. La nécessité de prendre la question urbaine comme une question politique est actée par la création de ce syndicat et, bien entendu, nous soutenons le principe de représentation : une même voix pour toute collectivité dans la recherche de solutions aux problèmes de nos populations.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - La parole est à Mme DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Président.

Vous avez commencé notre séance en abordant la question des violences faites aux femmes ; je voulais vous dire que je m'en réjouis.

J'avais posé la question en conférence d'organisation ; il m'avait été répondu que rien n'avait été prévu.

Alors porter un pin's, c'est bien, agir, c'est mieux !

Rappelons-nous, mes chers collègues, il y a trois semaines, des lycéennes ont été vitriolées ; elles portaient la burka et allaient au lycée à Kandahar.

Monsieur le Président, je vous suggère, comme la Ville a souvent des actions humanitaires, d'entrer en contact avec les associations qui, dans ce pays, pourraient faire avancer la cause de la défense des droits des femmes.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

J'en viens à "Paris Métropole".

Quel beau titre ! Que d'espoir il recouvre ! C'est d'ailleurs pour cette raison que dès l'annonce de sa création, notre groupe avait demandé qu'il y ait un débat au Conseil de Paris, car l'avenir de "Paris Métropole" passe d'abord par une vision, la vision des élus, puis la participation et, bien sûr, l'adhésion des habitants, mais c'est une route qui est longue et qui est dure, car, aujourd'hui, être une métropole se mérite, quelles que soient, au départ, les qualités ou les renommées flatteuses.

Rien n'est acquis ; c'est comme un titre de champion sportif qu'il faut remettre en jeu chaque jour.

Alors le problème, c'est que si on se réfère au point saillant de votre politique, Monsieur le Président, elle n'a pas été, jusqu'ici, vraiment métropolitaine et vous avez pris très largement vos décisions dans un splendide isolement !

Je n'en prendrai que deux exemples parmi tant d'autres : une politique de restriction de circulation décidée unilatéralement, une installation de Vélib', dont vous parliez tout à l'heure, très parisienne et qu'il faut maintenant corriger aux frais du contribuable parisien pour l'ouvrir à la banlieue.

Les métropoles monde, dont Paris fait partie, ne peuvent se maintenir dans la compétition internationale que si elles remplissent certaines conditions :

- avoir une ville centre, donc Paris, qui soit vraiment moteur ;

- lancer un projet stratégique, avec des critères d'excellence, un projet que la population s'approprié ensuite.

Un projet stratégique, qu'est-ce que c'est ? C'est une vision. Une vision pour une métropole, ce sont des ambitions de qualité sociale, c'est faire le choix du développement durable et c'est une culture partagée et accessible, mais il y a une condition. Cette condition, c'est réussir le développement économique et nous en arrivons au cœur du sujet, car on parle beaucoup de solidarité financière dans "Paris Métropole", à juste titre car elle est indispensable.

Mais pour autant, répartir la pénurie n'est pas une solution ; et si je parle de pénurie, c'est parce que la croissance à Paris est insuffisante.

C'est donc produire plus de richesse qu'il faut.

Au nivellement par le bas, nous répondons plus de richesse pour plus de solidarité.

Pour y parvenir, il faut être capable d'attirer les investisseurs, faire venir des travailleurs hautement qualifiés et installer des sites qui puissent accueillir les grandes fonctions de la civilisation future, parce que ce sont là les vrais accélérateurs de croissance.

Alors cela signifie que Paris doit offrir un cadre attractif approprié. Pour les entreprises, c'est un patrimoine immobilier de bureau et une mobilité adaptée. Pour les particuliers, c'est une ville qui bouge, une ville qui produit, où il est facile de profiter des équipements, des infrastructures qui concilient cadre de vie et vitalité économique.

Malheureusement, le portrait que je viens de tracer est assez loin de celui qui ressort de l'accouchement un peu laborieux des montagnes de discours de la conférence métropolitaine.

Pourtant, la compétition internationale de recherche et de développement lancée par le Président de la République a mis la barre haut. Il s'agit "d'un véritable pari de l'agglomération parisienne". L'objectif n'est pas mince, il est de parvenir à définir quelle sera la métropole du XXI^e siècle de l'après-Kyoto, avec une réflexion originale propre à la région capitale.

A la lecture de la délibération et de la description des objectifs de "Paris Métropole", on tombe de haut, on tombe dans un autre monde, celui, si vous me permettez l'expression, du "minimum syndical". Avant même sa naissance, "Paris Métropole" est le fruit d'un compromis politique entre des conceptions opposées. Il est réduit au seul rôle d'être un outil de coordination pour faire des études et des beaux discours dans le droit fil des assises métropolitaines de juin dernier, auxquelles, avec le président LAMOUR, nous avons assisté : cinq heures de discours successifs, une bonne vingtaine, si je me souviens bien, dont aucun ne répondait au précédent.

Ce syndicat dissimule quand même mal des conceptions qui ne sont pas les mêmes sur le périmètre de la future métropole ou sur les priorités et les ambitions de personnes qui s'y attachent et c'est bien d'ailleurs ce que vient de montrer le débat qui vient d'avoir lieu jeudi dernier à la Région Ile-de-France, où vos collègues du parti socialiste et des Verts ont copieusement critiqué le projet.

Alors il faudrait peut-être vous mettre d'accord !

Le besoin d'un outil destiné à lancer des études et faire avancer le dialogue, nous l'avons déjà proposé lors de la dernière campagne municipale mais pas de cette manière.

Evidemment, aujourd'hui, une métropole ne peut pas vivre en apesanteur. Elle a besoin de concret, de trouver une réalité, elle ne peut, par exemple, pas courir le risque d'un blocage de son marché immobilier qui entraînerait une vraie dualisation sociale, elle ne peut pas non plus tirer des quartiers à la traîne, exacerber les tensions sociales sans compromettre le dynamisme de la métropole toute entière dont toute la population a besoin.

Alors que penser de "Paris Métropole" sinon considérer qu'il est un jalon sur une route qui le dépasse de très loin ? La présentation des objectifs est confuse, puisqu'à la fois, il est question - j'ai bien lu - de définir une gouvernance et qu'en même temps, les grands sujets ne sont abordés que par le petit bout de la lorgnette.

Au niveau des transports, il est question de Voguéo, sujet mineur, vous me l'accorderez, par rapport aux autres modes, ou de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, sujet majeur, mais on se heurte tout de suite aux compétences du S.T.I.F.

En matière de logement, la constatation est la même : on aborde les questions de cartographie, par exemple, mais pas les principaux problèmes.

Sur le plan de la composition, "Paris Métropole" n'a pas de continuité territoriale.

Mes chers collègues, c'est une couverture avec des trous, car ce syndicat est fait de bric et de broc, avec des communes, des intercommunalités, mais certaines, celles de la Petite couronne, et pas d'autres, pas celles de la Grande couronne, des Départements, des villes nouvelles, la Région, bref, des entités qui n'ont rien de comparable en matière de représentativité des populations.

Paris n'y compte d'ailleurs que comme Département et pas comme Ville, situation étonnante à laquelle nous proposons de remédier par un amendement.

Mais le principal est ailleurs. Chaque collectivité, quelle que soit son poids démographique, dispose d'une voix. En clair, cela veut dire que les deux millions de Parisiens sont évalués au même poids, par exemple, que les 30.000 habitants de Nogent-sur-Marne.

Trouvez-vous cela normal ? Est-ce une représentation réelle ?

Alors, pas de mauvais procès ! Il n'est pas question de vouloir la domination de Paris sur les autres collectivités. Cette attitude a existé, elle est totalement dépassée. Il est question d'équité et de tenir compte du poids démographique et donc démocratique des communes. Où est la voix de Paris dans ce syndicat ? 1 sur 200 maintenant ? 1 sur 400 demain ?

En revanche, ce qui est de la participation financière, vous l'avez dit, c'est un peu différent ! Nous sommes tout de suite évalués, si je peux dire, à 20 %. Où est la cohérence ?

Il faut donc trouver un équilibre qui tienne compte d'une population que l'on ne peut pas ignorer et qui pourrait légitimement nous le reprocher. Nous demandons donc que Paris existe en étant ni sous-représentée ni sur-représentée.

Toujours dans le même esprit qui est d'associer les Parisiens à l'avenir de la Métropole, tous les Parisiens, nous demandons que le Règlement intérieur soit revu et qu'une 10^e Commission du Conseil de Paris soit créée.

Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui "Paris Métropole" est le parent pauvre de la 8^e Commission qui comprend déjà des domaines lourds : l'urbanisme et le logement.

Monsieur le Président, c'est un sujet qui mérite mieux et plus.

C'est pourquoi nous proposons un autre cadre qui associe l'ensemble des groupes de notre Assemblée par une 10^e Commission et ouvre le champ des travaux que l'on peut alors y conduire.

Dans un contexte où nous approchons du rendu du concours d'architectes internationaux, où le Secrétaire d'Etat chargé du développement de la Région-Capitale présente ses premiers projets, où travaille la Commission menée par Édouard BALLADUR, la Conférence métropolitaine accouche d'une souris et, malgré ce contexte favorable, un calendrier pertinent, un environnement porteur, Monsieur le Président, c'est jouer petit bras.

Nous attendons donc avec impatience et espoir les réponses que vous apporterez à notre amendement et à notre vœu, pour voir si ce projet permet ou non de représenter les Parisiens dans ce qui est un débat d'avenir.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE PRÉSIDENT. - La parole est à M. Georges SARRE.

M. Georges SARRE. - Monsieur le Président, chers collègues.

La création du Syndicat d'étude doit être saluée à sa juste mesure : c'est une étape importante d'un processus métropolitain aussi complexe qu'indispensable.

Si la nécessité de penser et d'organiser l'agglomération parisienne est désormais évidente, il a fallu bien du mérite et du doigté à Bertrand DELANOË et Pierre MANSAT pour lancer à partir de 2001 les rencontres, les initiatives et les méthodes partenariales qui ont permis d'enclencher le processus métropolitain ; un processus rendu bien improbable auparavant, tant par le manque de volonté politique au sommet de l'Etat que du fait des logiques locales de repli institutionnel.

Que de chemin parcouru, donc, grâce à la gauche. Ces dernières années avec Bertrand DELANOË et Pierre MANSAT, mais en amont aussi : je rappellerai que la SFIO, dès le début du XXe siècle, faisait du projet métropolitain parisien un élément de son programme politique. Je rappellerai que les propositions d'intellectuels et d'architectes, classés à gauche comme Roland CASTRO, nous ont aiguillonnés. Je rappellerai que l'opposition socialiste, que j'ai conduite à Paris, a porté cette exigence ; je rappellerai qu'en 1999, j'ai déposé déjà une proposition de loi à l'Assemblée nationale, débattue en première lecture, pour créer un Haut Conseil de l'Agglomération parisienne.

Alors, aujourd'hui, le Président de la République veut faire du "Grand Paris" - je cite - une priorité. Il nomme même un secrétaire d'Etat ad hoc.

Il y a donc maintenant cette initiative, qu'il faut comparer aux déclarations l'an dernier encore de Roger KAROUTCHI, arc-bouté sur son archaïsme et déclarant à propos du projet métropolitain, écoutez-moi bien : "personne n'en veut !" !

Il y a donc une annonce gouvernementale ; encore faut-il s'entendre sur la nature de cette impulsion et sur sa finalité !

Car nous ne voulons pas d'un Grand Paris autoritaire et inégalitaire. Nous voulons construire, au contraire, une métropole démocratique et solidaire et je forme le vœu que ce syndicat d'étude en soit la matrice.

Une métropole solidaire, c'est cela que nous devons défendre, notamment contre certains égoïsmes de l'ouest métropolitain. Que ceux qui ne voudraient pas regarder en face la réalité de la relégation urbaine de certains territoires et de leur population se rappellent les émeutes de novembre 2005.

Quand Clichy-sous-Bois, pourtant à moins de 20 kilomètres du centre de Paris, est à 1 heure 30 de transport en commun, je le dis : oui, la métropole manque de cohésion !

Quand des pénuries de financement existent à l'Est et au Nord pour des politiques publiques en faveur de la qualité de vie et de la mobilité, alors que La Défense, pour ne citer qu'elle, est assise sur un tas d'or avec 150 millions d'euros de taxe professionnelle par an, je le dis : oui, la métropole parisienne manque de solidarité !

Alors, je le dis sans ambages : l'un des enjeux majeurs sur lesquels devra travailler le syndicat d'étude, c'est la solidarité et ceci passe par la péréquation fiscale.

L'enjeu démocratique et citoyen doit lui aussi préoccuper ce syndicat, car demain "Paris Métropole" ne sera légitime, cohérente et solide qu'adossée à une citoyenneté renforcée.

Ceci suppose de travailler au sentiment d'appartenance de tous les citoyens de l'agglomération à cette métropole parisienne. Ceci suppose aussi, à une échéance peut-être moins immédiate, mais sans jouer la montre, de réfléchir au pilotage politique de la métropole et sa légitimité démocratique. Et quelle légitimité est plus forte, mes chers collègues, que celle du suffrage universel ?

Oui, "Paris Métropole" doit être une métropole démocratique, gouvernée par les citoyens et non l'objet de l'autorité présidentielle, ni a fortiori de ses calculs électoraux.

J'observe à cet égard avec inquiétude qu'au moment même où avance l'hypothèse d'une véritable institution métropolitaine, la droite parisienne voudrait remettre en question le statut et l'unité de Paris, en consacrant l'autonomie intégrale ou presque des 20 arrondissements. Comme si, faute de pouvoir conquérir Paris, la droite voulait la diluer par le haut dans leur Grand Paris et la démembrer par le bas dans 20 arrondissements dont ses bunkers du Centre et de l'Ouest.

Grave erreur, grave menace pour la cohésion de notre ville au plan urbain, social et économique !

Enfin, je forme le vœu que ce syndicat d'étude conçoive et préfigure des politiques métropolitaines unifiées en matière de logement, de déplacements et de développement durable. Il est temps de faire coïncider, à l'échelle de la métropole, les besoins de logement avec les financements et les opportunités foncières. Il est temps d'organiser la cohérence des déplacements indispensables, tant à la rationalité des flux qu'à l'égalité devant la mobilité. Il est temps de penser le développement durable à l'échelle du bassin de vie ; et je pense en particulier à la collecte et au retraitement des déchets.

Qu'il me soit permis, enfin, de mentionner, cette fois en qualité d'adjoint au Maire de Paris, que sur les enjeux de sécurité et de prévention, nous devons aussi penser et anticiper la métropole parisienne. Nous voyons positivement la progressive extension des prérogatives du Préfet de police à l'échelle de la métropole. C'est la logique même et déjà une réalité pour la B.S.P.P. ou la police des transports, sans bien entendu que Paris-Ville puisse en souffrir.

Et nous allons nous aussi développer les partenariats entre les arrondissements périphériques et les communes voisines en invitant, dès que possible, les maires des arrondissements périphériques à associer leurs voisins de banlieue au suivi des contrats locaux de sécurité. C'est le bon sens même, car la délinquance, elle, ne considère pas le périphérique comme une barrière.

Voilà, chers collègues, ce que je voulais vous dire sur cet enjeu capital.

Défendons avec ardeur, au sein de ce syndicat d'étude, qui est une belle avancée, les démarches qui permettront de bâtir la métropole démocratique et solidaire de demain, bien loin de l'écueil autoritaire et inégalitaire que l'on peut craindre. Je vous remercie.

Toutefois, Monsieur le Président, si vous le permettez, comme vous avez commencé par là, je voudrais terminer en vous disant, pour établir un dialogue avec Mme DOUVIN : la lutte contre les violences faites aux femmes sera un axe prioritaire du Contrat parisien de sécurité.

Mme Fatima LALEM fait un travail quotidien avec les associations. Nous avons voté hier une subvention que j'ai rapportée et souhaitée pour permettre la décohabitation et l'accueil des conjoints violents. Alors, soyons tous unanimes pour participer, et réussir ce combat décisif.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes du Mouvement républicain et citoyen, socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et "Les Verts").

M. LE PRÉSIDENT. - La parole est à Mme Valérie SACHS.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, le groupe Centre et Indépendants soutiendra la création du syndicat "Paris métropole". Je rappelle que notre famille politique participe activement depuis l'origine aux travaux de "Paris métropole" et revendique une réelle paternité sur le concept.

Un Secrétaire d'Etat au développement de la "Région-Capitale" issu de nos rangs a été nommé, et c'est à lui qu'il revient de faire de notre Capitale une Ville-monde.

La mission est d'une difficulté politique immense, par la multitude des acteurs, la résistance passive de nombreux élus locaux et de certains ministres. Si tous les acteurs partagent ou presque le même diagnostic, chacun y va de son propre scénario, de peur de disparaître dans la réforme.

Aujourd'hui, Paris ne possède plus les atouts indispensables pour s'imposer au niveau international et multiplie les faiblesses en termes de taille, de population, de moyens ou de gouvernance. Les investissements indispensables sont trop coûteux pour les collectivités territoriales.

Le Grand Paris, "Paris métropole" ou Région-Capitale, quel que soit le nom choisi, est un concept fragile. Sa trop grande actualité et la course aux candidatures pour les prochaines élections régionales risquent de nuire à la "vision".

Ma crainte est de toujours être en retard d'une réforme, que la démarche d'aujourd'hui ne débouche que sur une simple remise à niveau et non sur la mise en place d'outils performants en phase avec les enjeux de Paris 2050.

Le concept porte en lui des ambiguïtés : l'obligation de proximité, en recentrant le projet autour du citoyen tout en s'adaptant aux normes d'une métropole de taille mondiale. Les juristes prônent la "subsidiarité", certes mais insuffisant. La méthode sera déterminante et je propose, comme pour la réflexion sur l'avenir de l'Union européenne, une approche cosmopolitique du problème : un "cosmopolitisme méthodologique" qui impose de refuser les distinctions exclusives et oblige à changer de paradigme.

L'enjeu pour Paris est de maintenir un rang mondial et disposer des outils politiques nécessaires pour maximiser les créations de richesses en renforçant les solidarités, notamment financières et fiscales.

Très concrètement, il faut se donner les moyens de passer d'un taux de croissance de 2 % inacceptable pour une "Région-Capitale", à 4 % minimum compte tenu du potentiel, mais la crise économique mondiale nous oblige à plus de prudence et aussi à plus d'originalité. Les métropoles attractives sont placées au coeur d'infrastructures multiples où se connectent les divers réseaux et permettent une accessibilité rapide aux autres métropoles.

Au-delà des clivages partisans traditionnels, il va nous falloir simplifier et faire dialoguer les différents réseaux et territoires. La multiplication des structures a eu pour conséquences l'accroissement de la dépense publique et l'inefficacité politique, un "millefeuille" illisible où seuls les élus du microcosme institutionnel parisien s'y retrouvent !

Monsieur le Président, vous écrivez que "la création du syndicat mixte d'étude "Paris métropole" est une nouvelle étape décisive dans l'évolution de nos territoires vers une gouvernance métropolitaine". Nous saluons votre volonté d'appréhender enfin la notion fondamentale, celle de la gouvernance. Comment instaurer une gouvernance optimale ?

Je retiendrai deux points : le fonctionnement et le périmètre du Grand Paris que nous appelons de nos vœux :

Sur le fonctionnement, nous recommandons l'ébauche d'une collectivité territoriale à statut particulier, selon un principe d'autonomie financière en privilégiant les partenariats public/privé, contrôlable dans sa performance et suffisamment souple pour s'adapter aux mutations futures.

La création d'une nouvelle institution "sui generis" pour assurer la gouvernance du "coeur d'agglomération" relèvera bien sûr du domaine législatif, compte tenu des implications d'une telle réforme sur le fonctionnement de l'Etat. Comment résoudre les questions clés qui sont : qui fait quoi ? Qui est responsable de quoi ?

La réponse réside dans une répartition stricte des compétences et le renforcement d'une autorité "ad hoc" sans pour autant "réétatiser". Celle-ci disposerait de compétences limitées, d'attribution sur les domaines qui posent aujourd'hui un vrai problème de gouvernance comme le logement, l'urbanisme, les transports, le développement et l'équilibre économique, l'action sociale, la sécurité ou encore la culture.

La question connexe est celle de la légitimité.

Quid de la démocratie quand la multiplication des niveaux d'administration locale provoque un affaiblissement de la légitimité des élus ? Sur la question du périmètre, nous reconnaissons tous que les frontières de la métropole sont aujourd'hui décalées par rapport aux limites administratives existantes.

Comme vous, nous reconnaissons que "Paris métropole" n'a pas de périmètre évident, que le "périmètre idéal" est introuvable, pour reprendre vos propos. Aussi, le choix des frontières de la nouvelle entité relèvera d'un arbitrage politique ; celui-ci devra prendre en compte l'importance de l'histoire et lutter contre certaines mauvaises habitudes de Paris à exporter ses problèmes vers la banlieue : ses eaux usées, ses cimetières, ses pauvres et la nécessité de mettre un terme à la séparation spatiale et sociale.

Nous devons restaurer dialogue et confiance entre Paris et les communes limitrophes, lier solidarité financière et Grand Paris et créer un réel sentiment d'appartenance pour en finir avec l'exclusion. Les émeutes récentes témoignaient de la fragilité sociale "d'un territoire aussi morcelé politiquement que socialement éclaté".

Je souhaite conclure cette intervention, comme à mon habitude, sur le développement économique, que je souhaiterais voir devenir la priorité fondamentale du processus. Depuis 2004, selon la loi, la Région assure la coordination des actions économiques dans le cadre du Schéma régional de développement économique. Or, depuis 1982, le Département disposait aussi d'une compétence d'action économique.

Enfin, depuis 1999, les E.P.C.I. à fiscalité propre ont aussi le développement économique pour mission prioritaire. Cet enchevêtrement des compétences nuit considérablement à l'efficacité de l'action publique et nous pourrions multiplier les exemples.

Je voudrais saluer ici la création d'une conférence permanente inter consulaire de la C.C.I.P. et des C.C.I. de Versailles - Val-d'Oise, Yvelines - et de Seine-et-Marne. L'ambition de cette conférence est de faire collaborer ensemble Etat, Région, collectivités locales, d'engager une réflexion commune et d'élaborer par consensus des propositions sur Roissy-Plaine de France, conscient du potentiel de ce territoire économique.

Il s'agit à terme que le monde économique soit représenté et parle d'une seule voix auprès des pouvoirs publics. Les deux exemples londoniens de "Think London" ou de "London First", composés d'hommes d'affaires, d'entreprises et d'université, représentant collectivement un quart du P.I.B. de la métropole londonienne, peuvent nous inspirer. Ces deux initiatives ont permis de définir la stratégie globale du Grand Londres. La création d'un interlocuteur unique favorise considérablement l'attractivité économique et encourage les investissements.

Monsieur le Président, le groupe Centre et Indépendants approuve le principe de l'adhésion de Paris au syndicat "Paris métropole". Nous serons néanmoins attentifs à ce que ces travaux ne soient pas en opposition avec la démarche du Secrétaire d'Etat Christian BLANC ou avec celle de l'Etat.

Nous concluons en vous proposant de modifier l'article 10 des statuts du syndicat mixte ouvert d'études relatif au comité de partenaires pour l'étendre à un groupe d'élus représentant chacun des groupes politiques du Conseil de Paris.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - La parole est à M. Jean-Pierre CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, je ne rappellerai pas l'histoire de Paris, de sa banlieue, ni même l'histoire de la conférence métropolitaine.

Mais je veux quand même dire, voire redire, que nous venons de tellement loin en matière de dialogue et de coopération entre Paris et ses voisins que le vote qui nous est proposé aujourd'hui est en quelque sorte une étape historique et je le dis sans emphase.

Permettez-moi d'ailleurs à cette occasion de ne pas résister au plaisir de citer l'écrivain et humoriste Mark Twain, qui disait : "Ils ne savaient pas que c'était impossible, donc ils l'ont fait".

Dès 2001, la Municipalité parisienne a perçu que Paris intra-muros ne saurait rester longtemps, et j'ai même envie de dire, n'était déjà plus depuis longtemps, la dimension pertinente des politiques publiques ambitieuses que nos concitoyens l'avaient chargée de mener.

Nous nous sommes aussitôt fixés pour but d'en parler avec nos voisins, toujours pour les entendre et échanger, souvent pour les convaincre d'aller plus loin.

Puis, en rupture avec un si long passé de méfiance réciproque et de culture de l'entre soi, nous avons bâti ensemble des projets de coopération territoriale.

En même temps, profitant d'une confiance retrouvée, nous avons décidé de la création de ce lieu de débat entre élus qu'a été dès 2005 la conférence métropolitaine.

Je veux ici rendre un hommage particulier à M. Pierre MANSAT pour la patience, la persévérance et le tact avec lesquels il a su, avec d'autres, tisser et renouer des liens d'échange et de confiance avec nos partenaires.

Ce long travail d'élaboration d'un cadre collectif nous permet aujourd'hui, de concert avec 70 autres collectivités d'Ile-de-France, de lancer un processus qui consacre la reconnaissance politique du fait métropolitain.

Aujourd'hui néanmoins, beaucoup reste à faire, le chantier est immense pour ne pas dire global car le problème posé n'est pas seulement, comme on pourrait le penser, la gouvernance, c'est aussi celui du contenu et du périmètre des problèmes à régler.

Existe-t-il aujourd'hui beaucoup de politiques publiques que l'on puisse traiter avec toute l'efficacité requise à l'intérieur de frontières administratives étanches, autrement dit dont la dimension métropolitaine soit absente ?

A bien y réfléchir et si l'on y regarde bien, il y en a assez peu, sans parler des sujets joliment qualifiés d'orphelins par Pierre MANSAT, ceux qui, étant du ressort de plusieurs collectivités, ne sont finalement traités par personne.

Comme le dit la sagesse populaire, il faut bien commencer quelque part. Commencer, c'est d'abord hiérarchiser nos priorités.

Sur ce point, vous nous avez donné, Monsieur le Président, une indication claire des chantiers les plus urgents et les plus emblématiques sur lesquels le syndicat sera appelé à se pencher.

Il nous faut aussi marquer clairement sur la base de quelles nécessités et de quelles valeurs nous concevons la future "Paris métropole".

Pour notre part, pour mon groupe, il nous semble que nous devons nous fixer deux objectifs prioritaires et poser une condition.

Le premier objectif prioritaire à atteindre, celui sur lequel toute cette entreprise ne serait qu'une coquille vide, c'est celui de la solidarité entre les territoires.

Il existe aujourd'hui de grandes disparités et même des inégalités intolérables entre les différentes collectivités de la Région parisienne, "une injure à la devise de la République", disait dans son rapport le Sénateur DALLIER.

Cela est vrai en matière d'activité économique, de revenu par habitant, de logement, d'infrastructure, d'accès au transport et à la culture, c'est vrai aussi en matière de qualité de vie et j'en passe.

Toute nouvelle entité institutionnelle qui verrait le jour serait vaine et vouée à l'échec s'il n'était pas fixé pour principe de base le rééquilibrage entre les territoires par la correction des inégalités qui existent entre eux.

Aucun lien durable, aucun sentiment d'un destin commun ne se construira sur des fondements qui ne seraient pas ceux de l'équité, de la solidarité et de l'effort partagé.

Nous ne ferons donc pas l'économie de travaux et de réflexions très poussés sur les mécanismes à même d'y parvenir par la fiscalité par exemple ou bien par un fonds mutualisé d'investissement sur des projets identifiés.

Personne actuellement ne détient de réponse toute faite à ces questions. Nous avançons là en territoires vierges, même s'ils ont été un peu défrichés. Il nous faudra continuer à les défricher.

Nous sommes voués à abandonner nos schémas rassurants, nos raisonnements de routine et à innover, à trouver d'autres modes de fonctionnement.

Le deuxième objectif prioritaire est celui de l'accroissement de la vitalité de notre agglomération, j'entends par là en priorité la vitalité économique.

Cet objectif conditionne la réalisation de notre premier objectif tant il est vrai qu'il ne peut y avoir de solidarité et d'égalité réelles sans ressources financières nouvelles.

Dans développement durable, il y a développement, tout le monde l'aura compris. Ce développement économique mais aussi culturel, démographique et technologique ne peut s'accomplir que dans le cadre d'une préoccupation environnementale constante.

Celle-ci est devenue, au stade où nous en sommes, non seulement un facteur d'enrichissement de nos réflexions mais aussi et surtout une ardente obligation et, pourquoi ne pas le dire, une source de croissance nouvelle.

C'est parce qu'il est la condition nécessaire du progrès social et de la solidarité que le développement, pour dire qu'il s'opère à des conditions durables, est un impératif.

Les perspectives d'actions propres au développement économique qui s'offrent à nous ne manquent pas, ce sera sans doute l'un des sujets qui devra être traité par le syndicat.

Je suis également convaincu que, réciproquement, elles contribueront par la mise en œuvre à donner forme, contenu et pertinence au projet de métropole.

Je veux reprendre d'ailleurs à ce sujet les propos de mon collègue et ami Christian SAUTTER, s'il me le permet, en évoquant les défis que représentent la constitution de pôles de compétitivité, le Plan Climat dans ses déclinaisons en matière de déplacement et d'habitat, l'attraction des investissements nationaux et internationaux, l'économie solidaire, l'accueil du tourisme d'affaires et de loisirs, l'urbanisme commercial.

Ce sont autant de chantiers qui exigent, pour donner des résultats, d'être déployés au niveau de l'agglomération et en tout état de cause le plus vite possible, car la récession menace et le temps presse.

Au-delà de ces deux objectifs majeurs, j'ai évoqué à l'instant une condition que nous estimons incontournable : "Paris métropole" ou le Grand Paris, quel que soit le nom qui sera finalement adopté ne se fera que par et avec les élus des territoires concernés, certainement pas de façon technocratique et certainement pas imposé d'en haut par l'Etat.

De ce point de vue, la constitution de ce syndicat représente un pas et même un bond qualitatif considérable car jusqu'à présent, de nature technocratique, chasse gardée des aménageurs et planificateurs des années soixante et soixante-dix, conçu le plus souvent en logique administrative, le thème de la métropolisation est dorénavant approprié par les élus de tous bords.

Ceux-ci, les élus, au-delà de leurs divergences qui existent, personne ne peut le nier, éprouvent de plus en plus la nécessité commune d'un lieu de rassemblement pour penser l'avenir de ce territoire de manière moderne et démocratique.

Cette réalité suffirait à elle seule à valider, si besoin était, notre démarche entreprise depuis six ans.

Je note à ce propos avec plaisir que la première ville à avoir délibéré sur la décision d'adhérer au syndicat, comme nous le faisons à notre tour aujourd'hui, est Nogent, ville gérée par un maire U.M.P.

De différentes collectivités locales émerge donc un mouvement d'élus avec la volonté d'élaborer dans une conception renouvelée de l'action publique l'aménagement de la métropole de demain. De ce seul fait, le débat a changé de nature et n'est plus technocratique.

Pour répondre à Mme DOUVIN, le principe : une collectivité une voix, défendu avec vigueur par Paris marque bien le caractère par essence politique et démocratique de ce syndicat.

La représentativité aurait-elle été définie par le poids respectif de chaque collectivité en termes de richesse ou de démographie que nous nous trouverions face à un projet très différent, à une instance ressemblant à une intercommunalité supposant ou laissant augurer un transfert de compétences, ce qui n'est aujourd'hui pas le cas.

Le fait métropolitain est désormais l'affaire des élus des territoires et c'est très bien ainsi.

Pas plus que le syndicat, "Paris métropole" ne constitue une machine de guerre contre l'Etat, il ne saura être question à l'avenir de nous faire imposer quoi que ce soit d'en haut ou de voir le débat confiné dans d'autres sphères.

Cette régression, je veux le dire, nous ne l'accepterons pas, même si nous pouvons nourrir certaines inquiétudes.

Il est à craindre, devant la prolifération des initiatives du Président de la République en la matière, qu'existe la volonté de prendre en main et d'imposer des schémas préexistants à marche forcée.

Je ne prendrai qu'un exemple mais je pense à la réforme des collectivités territoriales en cours de réflexion.

Nous serons donc très vigilants. "Paris Métropole" est un projet fondamentalement démocratique et les élus du suffrage universel dans les collectivités territoriales y tiendront toute leur place.

Je terminerai en disant que l'attitude de Paris, en rompant avec son histoire remplie de tentations d'hégémonie, me semble exemplaire.

Mais il n'en reste pas moins que Paris a une responsabilité de toute première importance dans cette affaire. La rupture avec les travers passés ne doit pas nous conduire inversement à minorer notre rôle. Capitale oblige, notre Ville ne peut que jouer un rôle moteur dans cette entreprise, bien entendu en continuant de pratiquer le dialogue et le respect avec toutes les autres collectivités.

Je souhaite donc que nous nous dotions de tous les moyens nécessaires à la mission d'impulsion qui nous est assignée. Il y a là beaucoup de travail en perspective et de lourdes responsabilités, puisqu'il s'agit de changer la vie de nos concitoyens et de modifier sensiblement le visage de notre pays.

Tout cela dépasse de bien loin les querelles de pouvoir et c'est pourquoi ce projet est exaltant.

Monsieur le Président, mes collègues du groupe "socialiste, radical de gauche et apparentés" voteront cette délibération avec enthousiasme et même avec bonheur.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE PRÉSIDENT. - Madame KUSTER, vous avez la parole.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Monsieur le Président.

Avec le débat qui a lieu aujourd'hui, nous devons prendre conscience que demain ne sera plus exactement pareil, non seulement dans la prise de décision mais également dans la réalisation de projets de certaines collectivités franciliennes.

Avec la création d'un syndicat mixte ouvert, proposition que, je le rappelle, nous avons proposée lors des élections municipales parisiennes avec Françoise de PANAFIEU et Roger KAROUTCHI, nous sommes dans le début du processus de mutualisation des projets, qu'ils soient urbains ou ayant trait au transport ou au logement.

Le débat qui a lieu dans cette enceinte sur la création d'un syndicat mixte ouvert se déroule dans un contexte particulier, que Laurence DOUVIN rappelait à l'instant, avec la réflexion lancée par le Président de la République sur le Grand Paris, la création d'un secrétariat d'Etat spécifique et la mission donnée à Édouard BALLADUR sur la réforme des collectivités territoriales.

Alors, oui, enfin, le Conseil de Paris se penche sur le sujet !

Je dis "enfin" parce que, depuis tout à l'heure, j'écoute vos interventions et nous serions passés depuis 2001 de l'ombre à la lumière ! Il y avait longtemps que nous n'avions pas entendu un tel argument. Mais la caricature diminue la portée de vos propos.

Dois-je rappeler que, jusqu'à présent, dans cet hémicycle, nous n'avons jamais débattu de l'avenir la Région. Jamais !

M. LE PRÉSIDENT. - On a même reçu le Président de Région !

Mme Brigitte KUSTER. - Non, nous n'avons jamais débattu, Monsieur le Président !

Nous n'avons jamais débattu de la contribution parisienne au S.D.R.I.F., nous sommes le seul Département à n'avoir jamais étudié la contribution parisienne au S.D.R.I.F., malgré à l'époque un vœu que j'avais porté. Puis, le S.D.R.I.F., une fois voté, vous avez refusé de débattre des conséquences du S.D.R.I.F. sur la politique parisienne, vœu que j'avais également déposé avec Jérôme DUBUS en son temps.

Si, chaque fois qu'il y a un débat au niveau de la Région, nous n'en discutons pas au sein de cette enceinte, vous comprendrez que vous ne pouvez pas vous gargariser d'être là maintenant en donneur de leçon sur le fait que nous ne sommes pas du tout au point !

Je dois dire que nous nous distinguons quand même chaque fois des autres Départements franciliens, ce qui en soi est condamnable, mais, en plus, nous sommes là devant un délit de démocratie caractérisé, car nous avons été privés tout simplement de débat.

En tant qu'élue régionale, c'est une surprise chaque fois de constater, de voir votre gestion comme si rien ne se passait alentour, tant au niveau des enjeux et discussions que des propositions faites au niveau de l'Etat ou de la Région.

Alors, s'il vous plaît, un peu de décence pendant les délibérations ! Dans celle même aujourd'hui que nous évoquons, vous nous parlez, j'ouvre les guillemets, "des riches débats qui ont entouré l'élaboration du projet de Schéma d'aménagement régional". Tout cela est faux ! Ceux-ci n'ont jamais eu lieu au sein de cet hémicycle et nous sommes donc, je le rappelais, le seul Département dans cette situation.

Et quand je pense que les deux exécutifs, régional et parisien, sont de la même couleur politique, je n'ose imaginer ce qui aurait été autrement !

Alors, oui, aujourd'hui, après le Conseil régional de la semaine dernière, nous débattons d'un projet fédérateur avec la création de ce syndicat attendu de tous et qui, au moment où le Président de la République impulse une réflexion jamais menée sur le Grand Paris, est peut-être l'outil qui permettra de porter des projets de dimension métropolitaine, de faire des propositions sur la solidarité financière et de mener une réflexion sur l'évolution de la gouvernance de la métropole.

Mais ce qui semble sur le papier la réponse à des interrogations que nous avons tous sur le devenir de nos territoires, nous devons être vigilants sur la mise en place de cet outil.

Et quand, au Conseil régional, la discussion sur la création de ce syndicat aboutit avec une proposition de l'Exécutif régional d'un autre syndicat, cette fois consacré au logement en Ile-de-France, et sur l'idée d'une taxe professionnelle unique qui donnerait la maîtrise du taux de la taxe professionnelle à une institution qui a augmenté le taux de cette taxe de plus 69 % en quatre ans, je ne vous ai pas entendu, Monsieur le Président, nous faire vos commentaires !

Pour nous, il ne doit pas y avoir de condition, rien ne doit être imposé. La souplesse du dispositif sera l'assurance pour nous de sa réussite. C'est la poursuite avancée d'une décentralisation qui aborde les enjeux de fond, mais il ne doit être en aucun cas un échelon supplémentaire au millefeuille territorial ; sinon, ce sera sa mort avant qu'il commence à vivre !

Nous comptons donc sur vous, Monsieur le Président, pour être cette fois associés à ce que la Ville de Paris portera.

Vous avez parlé tout à l'heure dans votre intervention de logements insalubres et de Plan climat, et vous avez raison : cela doit être en effet des axes forts mais ils doivent être aussi au départ prioritaires intra muros.

Vous avez évoqué, Monsieur le Président, des projets structurants. Je redis aujourd'hui mon regret de voir Paris absente du débat urbanistique sur le Grand Paris.

Permettez-moi aussi, avant de conclure, un souhait, en tant que maire du 17^e. Vous avez évoqué également la couverture du périphérique ; eh bien, c'est que la couverture du périphérique (Porte des Ternes, Porte de Champerret), qui était inscrite au Contrat de plan et dont vous avez encore à ce jour refusé l'enquête publique, soit enfin portée par notre collectivité et que l'aménagement des terrains Cardinet à la périphérie de Clichy fasse l'objet d'une réflexion plus ambitieuse que celle que vous nous proposez.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE PRÉSIDENT. - Madame Edith CUIGNACHE-GALLOIS, vous avez la parole. Théoriquement, il vous reste 1 minute 46. Je ne vais pas trop regarder, mais soyez brève !

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Je vais me dépêcher, Monsieur le Président, je vous remercie.

La création du syndicat "Paris Métropole" s'inscrit dans une dynamique de coopération entre Paris et les collectivités de la Région Ile-de-France, qui est devenue indispensable pour le développement de la Région-Capitale. Le mouvement de décentralisation engagé au niveau national s'applique en effet aussi à Paris.

Penser l'environnement de Paris avec nos partenaires est à tous points de vue positif ; je développerai ici celui des transports.

Une meilleure coopération, une harmonie des infrastructures, une vue plus globale des transports ne pourront, nous en sommes tous d'accord, qu'améliorer tant l'attractivité économique et culturelle de notre région que la qualité de vie de l'ensemble des Franciliens. Et l'un ne va pas sans l'autre.

Pour ce faire, il faut en effet dépasser les clivages partisans et chercher les clefs du retour de Paris dans l'élite des métropoles internationales.

Une de ces clefs réside dans notre gestion des transports. Sans transports adaptés et déplacements concertés, le projet de développement est voué à l'échec. Aujourd'hui, la politique historiquement centralisatrice de Paris nous conduit à reconnaître que nous sommes aux limites de capacité en termes d'infrastructures et d'offres de transports. Tout arrive beaucoup trop et tout repart beaucoup trop de Paris. 8 à 900.000 Franciliens viennent à Paris pour y travailler et 300.000 le quittent chaque jour. Mais combien le traversent pour se rendre de banlieue en banlieue ?

Il faudra donc accepter de penser le Grand Paris sans Paris.

Mais il ne doit pas s'agir de renoncer à la Capitale, qui doit avoir toute sa place dans le débat.

En termes de transports, il s'agit de les organiser de manière à éviter de subir les flux inutiles, pour rendre une liberté et une meilleure qualité de circulation aux Parisiens et des trajets plus directs aux Franciliens devant contourner Paris. La priorité est donc aux projets structurants et aux modes de transports lourds. Les projets d'Arc Express et de rocade de métro sont au cœur du sujet. Nous sommes très favorables au développement des transports par voie souterraine. Plus coûteux, certes, ils sont les plus fiables, moins sonores et ne prennent pas d'espace précieux en surface. Nous n'élargirons pas l'offre de transport parisienne sans aborder de manière cohérente ces projets d'avenir.

Quelle que soit la forme de collectivité qui se mettra en place, à terme, elle devra marcher sur deux jambes valides : celle de la réflexion autour de l'attractivité économique et urbaine de Paris par les transports. Dépassons les obstacles idéologiques pour optimiser nos liaisons internationales. Je pense au débat autour de Charles-de-Gaulle express et d'Orly, mais aussi au réseau ferré.

M. LE PRÉSIDENT. - Ce serait bien de conclure, Madame !

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - J'en ai pour trois secondes.

Paris est au cœur de l'Europe ferroviaire.

Le passage quasi obligé par Paris pour tout déplacement met d'autant plus l'accent sur le retard technologique de nos transports de proximité. Sorti du T.G.V., fleuron de la technologie française, le choc est brutal face à l'obsolescence des modes de déplacement intra-muros.

La seconde jambe est celle d'un Paris urbain de qualité, convivial, à l'échelle humaine, où les Franciliens peuvent circuler librement.

Demain, le S.T.I.F. deviendra le S.D.I.F. et gèrera aussi l'ensemble des déplacements en Ile-de-France, y compris les déplacements routiers. Profitons de cette occasion pour repenser nos transports à Paris, arrêtons de les opposer les uns aux autres, comme cela a été fait, adoptons l'idée simple d'un partage de la voirie adapté aux attentes et à la sécurité de chacun, repensons la liberté de circuler dans Paris en concertation avec nos voisins immédiats, reprenons les négociations et les concertations sur les voies pénétrantes dans la capitale, notamment pour les taxis qui les réclament dans le cadre de leur activité.

L'objectif de faire du périphérique un trait d'union entre Paris et sa banlieue est louable, mais inutile si nous recréons un rempart parisien avec le tramway qui rompt la fluidité de la circulation.

En conclusion, la route est encore longue, elle devra être partagée avec le ministre en charge du développement de la région capitale. Nous souhaitons, dans ce domaine, que pragmatisme et efficacité l'emportent sur toute autre considération. Un Grand Paris vaut bien une grande politique.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Vos trois secondes ont fait à peu près une minute et demie. Je vous dis cela pour que l'on voie un peu le rapport que l'on a tous à la réalité.

La parole est à Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE.

Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE. - Merci, Monsieur le Président.

J'étais un peu triste lorsque j'écoutais Mme KUSTER et Mme DOUVIN et j'ai envie de leur dire : la critique est aisée, mais l'art est difficile. Peut-être que la tristesse que je ressens est aussi la leur, parce qu'au fond, elles voient se dérouler aujourd'hui une histoire qui n'est pas la leur, parce qu'elles n'ont pas su, à l'époque, participer à ce mouvement, parce que l'adoption de la délibération qui nous est proposée aujourd'hui est une étape décisive, incontestablement, dans la constitution de cette structure très originale et très audacieuse qui est proposée pour la métropole aux Parisiens.

On nous propose une prise en main collective et concertée de notre destinée par les collectivités locales elles-mêmes, ce qui n'allait pas - et d'ailleurs, cela ne s'est pas fait - et ce qui ne va toujours pas de soi.

Nous, Ville de Paris, avons des relations complexes avec nos collectivités voisines, proches ou lointaines, et ces relations ont longtemps compromis les tentatives des meilleures volontés en vue du rapprochement et d'un travail partenarial.

Jean-Pierre CAFFET avait raison, avec un peu de lyrisme, je dois dire, lyrisme qui, parfois, nous surprend de la part de Jean-Pierre, mais il faut, par conséquent, tous ici, puisque nous sommes tous élus de cette Ville, nous réjouir, nous féliciter qu'un consensus qui a été issu d'un processus long et constructif de dialogue et de rapprochement mené à travers la conférence métropolitaine ait permis la constitution de ce syndicat.

Ce temps de rapprochement était à l'évidence nécessaire pour construire la confiance, cette confiance qui a longtemps manqué, et doit désormais nous inspirer dans la mise en œuvre concrète du travail de ce syndicat.

Mais si nous vivons une étape décisive, le succès du syndicat d'étude n'est pas assuré par sa seule création, mais nous devons, et Jean-Pierre CAFFET l'a fait aussi, décidément, je me réfère beaucoup à mon président de groupe...

M. Jean-Pierre CAFFET. - C'est normal !

Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE. - C'est normal, mais néanmoins toujours nécessaire.

C'est une étape nécessaire, mais qui doit s'accompagner d'un certain nombre d'actions garantissant le succès de cette entreprise.

Ces statuts consacrent un certain nombre de principes - nous en avons parfois peu parlé - qui sont de nature à garantir le fonctionnement pluraliste de ce syndicat : la répartition des pouvoirs - une commune, une collectivité, une voix - qui assure un travail nécessairement consensuel dans la poursuite des objectifs, le principe de libre adhésion des collectivités qui montre que nous allons devoir inlassablement convaincre autour de nous, les collectivités, d'y adhérer.

Mais par-delà les statuts, c'est bien l'esprit de dialogue et de respect qui va devoir continuer de traverser le travail de ce syndicat, qui n'a pas vocation, et ce sera toute la subtilité de sa mission, à se substituer à tel ou tel échelon territorial. Il doit, au contraire, s'appuyer sur les structures existantes et leur permettre un travail plus efficace.

Dans cet objectif, nous devons évidemment répondre à un certain nombre de conditions dont dépendra le succès de ce syndicat.

D'abord, l'identification des objectifs ; j'en ai retenu six : l'aménagement, l'environnement, le développement économique et l'emploi, le logement, la mobilité et l'enseignement supérieur et la recherche.

Mais surtout, le syndicat mixte doit afficher une priorité, et j'entendais certains, y compris représentants de l'opposition, la partager, dans la recherche de propositions visant à créer une solidarité financière et fiscale dans ce territoire et nous savons bien que sans cette solidarité, nous ne trouverons pas de solution.

Toutes les collectivités y sont-elles prêtes ? Je n'en suis pas totalement certaine. Je sais que la Ville de Paris l'est et c'est bien cela qui est important aujourd'hui.

Nous devons aussi nous fixer des objectifs concrets. Nous avons des grands défis sociaux devant nous : la réponse au vieillissement de la population d'une part, qui concerne tous les départements de cette région, la réponse, d'autre part, et c'est une deuxième illustration, à la question des sans-abri, qui concerne tous les départements mais qui impacte particulièrement la vie de la collectivité parisienne.

Sur ces deux enjeux majeurs, si nous ne savons pas répondre à l'échelle de l'ensemble du territoire de l'Ile-de-France et de "Paris Métropole", nous échouons.

Donc une étape décisive, je le disais en introduction et je le redis en conclusion ; décisive ne veut pas dire définitive. Nous ne pouvons pas ignorer les menaces qui s'amoncellent à l'extérieur, la volonté absolument inexpugnable du chef de l'Etat qui nomme un secrétaire d'Etat à vocation territoriale - c'est une première dans notre histoire - et la brutalité de Christian BLANC pour mener ces travaux et l'absence de concertation.

(Mouvements divers sur les bancs de l'opposition).

J'adore Mme KUSTER lorsqu'elle dit qu'il n'y a pas eu de concertation avec telle ou telle collectivité ; j'adorerais qu'elle nous raconte la concertation qui a été menée par Christian BLANC avant l'élaboration du projet qu'il a préféré directement présenter en Conseil des Ministres.

Nous devons évidemment défendre notre liberté de représentants de collectivités. Vous l'avez compris, mes chers collègues, nous avons le choix entre l'inertie que nous connaissions auparavant, la brutalité que nous propose le chef de l'Etat ; nous avons choisi le mouvement.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

J'informe le groupe socialiste qu'il restera sept minutes pour les deux derniers collaborateurs.

La parole est à Mme DATI.

Mme Rachida DATI. - Merci, Monsieur le Président.

Régulièrement distancée par Londres depuis plusieurs années, Paris est notamment handicapée par un manque de compétitivité.

Si, à moyen terme, aucune réforme n'est entreprise, à savoir le Grand Paris, Paris risque de ne plus pouvoir concourir dans la catégorie dite des "villes-monde". Deux raisons principales à cette situation : d'une part, notre agglomération souffre d'un manque de cohésion et, d'autre part, elle souffre d'une croissance insuffisante.

Ce manque de cohésion se révèle à travers la paralysie des collectivités locales qui sont repliées sur elles-mêmes et incapables de produire des projets à la bonne échelle ; on l'a vu encore récemment.

La croissance et le potentiel de croissance sont freinés par des coûts d'administration extrêmement plus élevés que ceux de nos concurrents pour un service qui n'est absolument pas meilleur, tout cela malgré la forte hausse de la fiscalité locale ; d'ailleurs, les Parisiens vont le ressentir très prochainement.

Nos infrastructures sont insuffisantes. Or, ce sont elles qui sont indispensables pour rendre nos territoires attractifs et rendre possible la cohésion sociale.

Ainsi, les investissements en transports collectifs ont été décidés au coup par coup, sans prendre en compte les vraies priorités et sans souci d'économie d'échelle. Ceci aboutit à ce que quand on réalise un kilomètre de métro en Ile-de-France, Madrid en construit 10, parce qu'il anticipe beaucoup plus globalement les projets, notamment d'infrastructures. On construit des tramways dont les uns ne peuvent techniquement pas rouler sur les voies des autres, ce qui fait exploser l'addition.

Paris a conçu son Plan local d'urbanisme à l'intérieur de ses frontières, a lancé son appel d'offres pour Vélib' sans imaginer au départ que l'on peut aussi faire du vélo au-delà du périphérique. La Région a conçu parallèlement un S.D.R.I.F. peu ambitieux, où Paris a notamment perdu sa place.

Face à ce constat, l'Etat ne pouvait rester inactif et laisser la Région Ile-de-France, qui produit 28 % de la richesse nationale, courir à sa perte. D'ailleurs, c'est la raison du lancement de la consultation internationale pour l'avenir du Paris métropolitain qui est menée par Christine ALBANEL et le projet du Grand Paris qui est porté par Christian BLANC.

Le Chef de l'Etat a clairement identifié les moyens de contredire ces perspectives à travers la mobilisation de quatre leviers :

- la mise à niveau des infrastructures ;
- un urbanisme qui repense la ville ;

- l'atteinte de l'excellence pour la recherche et l'enseignement supérieur grâce aux pôles de compétitivité et à la réforme des universités ;

- une nouvelle organisation des pouvoirs.

Les incohérences et les insuffisances des politiques locales, les difficultés de mise en application d'une solidarité entre les territoires imposaient que l'Etat joue son rôle de stratège.

La dynamique impulsée par le Président de la République n'est pas étrangère finalement à l'avènement du syndicat "Paris Métropole".

(Protestations sur les bancs de la majorité).

M. LE PRÉSIDENT. - Je n'avais pas remarqué.

Mme Rachida DATI. - Aujourd'hui, la question est de savoir ce qui va contribuer à renforcer la cohérence et la cohésion du Grand Paris. Nous verrons si cette structure permettra de faire émerger des projets pertinents entre des collectivités locales qui n'avaient jusqu'alors que des liens finalement assez distendus.

Je souhaite que Paris occupe un rôle central de tête de réseau. Au sein de notre agglomération, Paris doit renforcer ce qui fait d'elle la vitrine de la région, et plus globalement de la France. Elle doit notamment améliorer ses infrastructures pour un meilleur accueil des investisseurs et des visiteurs. Les propriétés vendues par l'Etat ne peuvent pas être uniquement destinées au logement. Elles constituent un gisement d'équipements et de lieux qui permettront à Paris de remplir ses fonctions de capitale mondiale.

C'est la raison pour laquelle je regrette que Paris entre par la petite porte, sous l'angle du seul Département. La diversité de Paris n'est pas représentée et j'estime que les arrondissements avaient toute légitimité à être présents dans ce syndicat.

Je constate que les enjeux de "Paris Métropole" nous renvoient à ce qui fait que Paris est au centre de cette métropole. Si Paris veut garder son rang, elle ne peut négliger ce qui fait sa gloire. Et ce qui a fait sa gloire, ce sont notamment ses grands sites et ses équipements. Je pense en particulier à celui du Champ de Mars, qui est connu dans le monde entier et qui accueille plus les touristes ou les visiteurs étrangers dans des conditions extrêmement dignes.

Je souhaite que "Paris Métropole" identifie ce type de patrimoine, qui génère des emplois et des investissements, et dont la préservation et le renouvellement comptent aussi pour l'avenir de la région.

On peut compter sur les résultats de la réflexion de Christian BLANC, mais aussi sur les conclusions du Comité pour la réforme des collectivités locales, présidé par Edouard BALLADUR, et sur la production de la "Consultation pour l'avenir du Paris métropolitain", pour tracer un chemin.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE PRÉSIDENT. - Je suis assez tenté de répondre mais je ne vais pas le faire. Il y aurait tant à dire. Mais enfin le Champs de Mars comme pôle de développement économique pour la métropole, cela me tente !

(Rires).

La parole est à Mme Frédérique CALANDRA.

Mme Frédérique CALANDRA. - Mes chers collègues, le projet de délibération qui nous est présenté aujourd'hui est le résultat d'une vision et d'une volonté politique, ainsi que d'un travail acharné effectué depuis 2001 par Pierre MANSAT et Bertrand DELANOË. A l'époque, nul Nicolas SARKOZY pour s'en mêler. Je souhaite les saluer tout particulièrement aujourd'hui.

Notre Assemblée est amenée à se prononcer sur la création d'un syndicat mixte ouvert, réunissant à ce jour environ 70 collectivités. Paris, la Région Ile-de-France, bien sûr, des départements, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale. Chacune de ces collectivités aura l'occasion de se prononcer sur son adhésion à "Paris Métropole", comme nous le faisons aujourd'hui, avant la fin de l'année. Ainsi réunies, ces collectivités regrouperont environ 9 des 11 millions de Franciliens.

L'étape que nous franchissons aujourd'hui est donc décisive, non qu'elle acte la fin d'un processus, elle en est au contraire le début, non que le fond et les méthodes de travail soient gravés dans le marbre. Cette étape est décisive car, plus que la création d'une institution nouvelle, c'est bien un seuil psychologique majeur qui a été franchi par les élus franciliens.

Il en a fallu en effet de la force et de la conviction pour convaincre nos partenaires, toutes sensibilités politiques confondues. Et j'encourage Mmes KUSTER et DATI à discuter davantage avec les élus U.M.P.P.A. qui ont rejoint le syndicat et qui continueront à le rejoindre, car je pense qu'ils ne seront pas tout à fait d'accord avec elles. Il a donc fallu de la conviction pour les convaincre qu'il ne s'agissait pas pour Paris de les fonder dans un Grand Paris dirigé par les Parisiens.

Le Maire de Paris a donné des signaux très clairs dès le début de sa mandature en 2001. Notamment, nous avons consacré de l'argent et des investissements, et pas de petits investissements, à payer entre autres du transport de banlieue à banlieue. Nous avons fait montre, dès le début, de compréhension. Nous avons donné tous les signaux nécessaires, et tout en garantissant les intérêts des habitants qui nous ont élus, car développer le transport de banlieue à banlieue, c'est préserver les intérêts des habitants parisiens.

Il en a fallu de la persévérance également pour trouver les voies et moyens qui permettent à chacun de se retrouver dans un cadre commun. Une belle étape est donc franchie, même si beaucoup reste à faire, et contrairement à ce que l'on peut entendre ici et là, et surtout sur les bancs de la droite, les Parisiens et les Franciliens nous en savent gré: ils comprennent très bien les enjeux de ce qui est en train de se décider, car il ne s'agit pas ici de science administrative ou de technocratie, il s'agit bien de politique.

Et disons le entre nous, sans prendre plaisir particulièrement à battre notre coulepe, et en mesurant l'importance de la décision que nous sommes amenés à prendre aujourd'hui : nous ne sommes pas en avance sur les citoyens. La métropole, les habitants la vivent sans la nommer tous les jours et depuis bien longtemps. Mais souvent, ils la vivent mal, du fait notamment de l'absence des décisions dans les mandatures précédant celle de 2001.

Ils travaillent à Paris, habitent en Ile-de-France. Ils habitent à Paris et travaillent en banlieue. Ils y ont leurs loisirs, leur famille, leurs amis. Près de 900.000 Franciliens, dont près de 60 % habitent la première couronne, viennent quotidiennement travailler à Paris, tandis que 300.000 Parisiens vont travailler à l'extérieur de la Capitale.

Ils ne comprendraient pas que nous n'entendions pas traiter les problèmes à la bonne échelle de notre territoire. Il faut prendre en compte la diversité et la complexité des besoins et rompre avec les isolationnismes locaux. Il faut trouver les moyens de répondre collectivement aux principaux enjeux, au premier rang desquels le logement et l'emploi, et donc le dynamisme économique.

Il y a tant d'autres sujets à traiter. Jean-Pierre CAFFET et Marie-Pierre de LA GONTRIE les ont très bien évoqués, je ne vais pas y revenir.

Du point de vue du 20e arrondissement, là encore une fois je relève les contradictions de Mmes KUSTER et DATI. Mme KUSTER propose tout simplement que les élus franciliens, et au premier chef les élus parisiens, se départissent de la capacité qui leur a été remise par les électeurs de les représenter et de défendre leurs intérêts. Donc, nous devons remettre notre destin entre les mains de l'Etat.

Mme Brigitte KUSTER. - Je n'ai jamais dit cela. N'importe quoi !

Mme Frédérique CALANDRA. - Quant à Mme DATI, elle nous dit : vous ne descendez pas suffisamment loin et il faut que l'arrondissement soit un acteur majeur dans cette affaire. Vous êtes dans toutes les contradictions possibles et imaginables !

Mme Brigitte KUSTER. - Je n'ai jamais dit cela.

Mme Frédérique CALANDRA. - Je vais vous dire, en tant que maire d'arrondissement, que les arrondissements ont déjà été pris en compte par la démarche actuelle.

Je suis extrêmement satisfaite de vous dire qu'en tant que maire d'un arrondissement, qui a été souvent décrit comme un arrondissement périphérique, j'ai la satisfaction de voir que nos populations sont les premières prises en compte, car ce sont les premières qui subissent avec certains territoires franciliens, comme des villes comme Villeneuve Saint-Georges par exemple. Les populations des territoires périphériques, et notamment de l'Est parisien, subissent quotidiennement les problèmes dus à la mésentente entre les territoires parisiens et à la mauvaise organisation.

J'ai la fierté de dire que l'autre jour nous avons accueilli avec plaisir "Paris Métropole" dans le 20e arrondissement, et ce jour-là, toute la place Gambetta était complètement bouchée, embouteillée, parce que précisément il y avait des difficultés de transports.

(Exclamations sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).

Mme Frédérique CALANDRA. - Bien sûr, les bouchons ne datent que de 2001 ! C'est vrai qu'avant il n'y en avait jamais ! Evidemment, c'est bien connu, et notamment place Gambetta !

Je remercie le Maire de Paris, Pierre MANSAT et Jean-Paul HUCHON d'avoir fait ces pas décisifs et de nous avoir offert un cadre d'étude, de débat et de travail pour enfin prendre en compte les besoins des habitants de nos arrondissements que vous avez méprisés pendant tant d'années. Je ne me départirai pas de ce que m'ont remis les habitants, c'est-à-dire du droit de décider et de représenter mes électeurs.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE PRÉSIDENT. - Je suis un peu confus, parce que vous avez épuisé tout le temps de parole de votre groupe. Je ne sais pas ce que votre président ...

M. Jean-Pierre CAFFET. - Donc, on arrête là.

M. LE PRÉSIDENT. - Bien. Je précise à M. MENGUY, que pour lui-même et pour M. DUBUS, il reste six minutes douze.

Monsieur MENGUY, vous avez la parole.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, en l'an 8 de la gauche parisienne majoritaire, toutes les capitales européennes et internationales ont inscrit un projet d'ambition à l'échelle de leur métropole. Toutes ? Non, car depuis 8 ans un village irréductible résiste encore et toujours à l'évidence.

Madame de LA GONTRIE, je partage avec vous un sentiment de tristesse : la tristesse que le lyrisme de M. CAFFET masque le manque d'ambition de la gauche parisienne sur ce sujet.

Mes chers collègues, beaucoup a déjà été dit et écrit sur le Grand Paris. Beaucoup de portes ouvertes enfoncées, de banalité évidentes et de répétitions à l'envi. Grand Paris, "Paris Métropole", "Paris Région Capitale", les termes changent, les idées tournent et nous sommes parfois un peu perdus.

Le projet de délibération qui nous est présenté ce matin ne vient pas vraiment éclaircir le paysage et nous devons y prendre garde.

Une chose en tout cas est certaine et parfois trop sous-entendue dans ce que l'on peut lire ou entendre. Le seul dénominateur commun à cette approche reste Paris.

Paris doit être au cœur de cette métamorphose métropolitaine. Sans Paris, le débat se bornerait à trancher entre une communauté de communes ou une communauté d'agglomération.

Sans Paris, pas de projets ambitieux à grande échelle, nationale et internationale.

Il est de notre responsabilité en tant qu'élus parisiens de faire entendre notre voix, notre ambition et d'inscrire durablement et concrètement la Région-Capitale dans le XXIe siècle et au-delà.

Votre position en la matière est pour le moins diluée, Monsieur le Président, diluée dans le temps tout d'abord parce que rien n'est vraiment sorti de vos travaux et réunions tenus depuis de longs mois dans le cadre de la conférence métropolitaine.

On parlait hier de "James Bond" qui vient au secours de l'eau parisienne ; vous avez créé avec cette conférence métropolitaine un "Desperate Housewives" institutionnel parisien où les voisins se retrouvent pour discuter pendant des heures en prenant le thé sans que rien n'en sorte concrètement, à part de passer à la télévision.

Votre vision est diluée dans la vision de la métropole, car votre gestion centralisée et manichéenne des affaires parisiennes a exclu toute implication des arrondissements et des partenaires extérieurs.

Elle est diluée enfin dans votre ambition quant au rôle de Paris dans ce nouveau paysage, parce que notre Ville n'a qu'une place très minoritaire, voire accessoire dans le syndicat mixte ouvert dont nous délibérons aujourd'hui.

C'est bien là tout le problème.

Quels sont les enjeux ?

Paris ne doit plus être un ghetto pour sa banlieue, un espace inaccessible où infranchissable, aux barrières physiques et administratives lourdes.

Paris doit impérativement répondre au besoin de connexion entre le local et le global qui fait défaut aujourd'hui à Paris et pour l'agglomération parisienne.

Les grandes capitales et métropoles étrangères ont déjà répondu à ce besoin, nous sommes en la matière très en retard.

Paris, enfin, doit assumer son rôle de capitale de son territoire comme elle le fait en tant que capitale de notre pays, c'est la juste marche des choses.

Monsieur le Président, vous faites comme si Paris finalement était une ville comme les autres. Quelle erreur ! Ne bradez pas la voix de Paris, ne bradez pas le poids de Paris, ne bradez pas son rôle dans le mouvement métropolitain.

Ce serait aller contre l'histoire et contre le bon sens, quand bien même les déclarations du Président CAFFET.

Que faire alors ?

Mes chers collègues, Monsieur le Président, je crois qu'il faut désanctuariser le débat. Les tours, par exemple, ne sont pas forcément la panacée unique et absolue au développement économique de notre Capitale.

Tous les partenaires ensuite, qu'ils soient institutionnels, publics et privés doivent accompagner cette ambition. Contrairement à ce que vous pensez, mes chers collègues de Gauche, on ne se passera ici ni de l'Etat ni des décideurs économiques. Agir sans eux, c'est encore une fois aller au hasard.

Les responsabilités des élus enfin doivent être repensées, modernisées, actualisées. Nous devons penser l'institution parisienne du XXI^e siècle. Ce Paris du XXI^e siècle, vous vous y refusez, nous l'appelons de nos vœux.

Il fera notamment plus confiance aux maires d'arrondissement et à leurs équipes. Donnons leur dès aujourd'hui une responsabilité directe. Ce sont eux les véritables acteurs d'une démocratie locale devenue immédiate, exigeante au plus près de nos concitoyens.

Enfin, les territoires géographiques et administratifs, tels que nous les connaissons aujourd'hui, ne sont plus forcément les seuls contours de ce développement.

Ville, département, intercommunalité, Région, syndicat mixte ouvert, la liste est déjà longue, la liste est déjà lourde et cela ne va pas. Le millefeuille est immense, il ne faut pas, je le crois, rajouter la confusion à la complication.

Monsieur le Président, mes chers collègues, beaucoup d'élus parisiens et franciliens, mais en particulier parisiens, se plaisent à citer le Baron Haussmann et à dire que le projet dont nous débattons ce matin s'inscrit dans son ambition.

Le Baron Haussmann disait dans ses mémoires : "Tout part de Paris, tout converge vers Paris".

Tout est dit, mes chers collègues, dans cette phrase. Soyons ambitieux pour Paris, nous le serons alors logiquement et directement pour le Grand Paris.

Monsieur le Président, avec de l'audace, on peut rêver ses objectifs. Avec de l'ambition, nous pouvons les concrétiser. Je rêve pour ma part et à titre d'exemple que si le Grand Paris n'ira vraisemblablement pas jusqu'à Reims, il puisse en tout cas aller jusqu'au Havre.

Je rêve que la Seine soit la nouvelle avenue des Champs-Élysées du Grand Paris, je rêve que la Porte Océane soit le nouvel Arc de triomphe de notre Grand Paris, un Grand Paris qui soit vraiment digne des Parisiens, un Grand Paris qui soit à l'échelle de la France.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE PRÉSIDENT. - Vous me permettrez une remarque : je vous trouve vraiment très désagréable avec vos collègues de l'U.M.P. qui ont élaboré avec nous ce projet.

C'est avec eux que nous l'avons réalisé, ils le votent d'ailleurs. Je vous trouve vraiment assez agressifs...

Mme Anne HIDALGO. - Arrogants !

M. LE PRÉSIDENT. - J'ai dit agressifs, vis-à-vis de l'U.M.P. des autres communes voisines.

Vous avez laissé dix secondes à M. DUBUS, qu'en pensez-vous, Monsieur DUBUS ? Vous faites comme le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés ?

M. Jérôme DUBUS. - Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Prononcer Grand Paris métropole dure dix secondes.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous comprends.

Pour répondre aux orateurs, je vais donner la parole à M. MANSAT. Auparavant, je voudrais donner la parole une minute à Mme LALEM puisque nous avons évoqué plusieurs fois les violences faites aux femmes.

Evocation de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes (suite).

M. LE PRÉSIDENT. - Fatima, vous avez la parole.

Mme Fatima LALEM. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, je voulais répondre en particulier à Mme DOUVIN.

Je croyais que le fléau social que constituent les violences faites aux femmes échapperait à la surenchère démagogique et que, dans vos rangs comme dans les nôtres, vous porteriez fièrement ce ruban pour signifier aux Parisiennes et aux Parisiens votre attachement à la lutte contre ces violences. Les symboles ont aussi leur efficacité.

Vous n'avez sans doute pas pris connaissance du courrier que j'ai adressé à votre groupe comme à l'ensemble des groupes, dans lequel je vous donnais les principaux axes de notre action soutenue et régulière pour lutter contre les violences faites aux femmes aux côtés du réseau associatif constitué d'une vingtaine d'associations.

Je vous précisais notamment que nous intervenions dans le champ de la prévention avec une action régulière auprès de plusieurs milliers de jeunes. En trois ans, nous avons touché 17.000 jeunes : prévention des comportements violents, prévention des comportements sexistes.

A ce titre, au niveau de la prévention, je souhaite souligner l'outil qui a été dernièrement diffusé, médiatisé et qui fait déjà référence, puisque vos Ministères nous en sollicitent un exemplaire pour pouvoir s'en inspirer.

Je me disposais d'ailleurs à leur adresser tout à fait amicalement. Si c'est pour la bonne cause, il n'y a pas de sectarisme à notre niveau.

Par ailleurs, je tenais à vous informer que, sur les autres champs, au niveau de la formation de l'ensemble des acteurs et de la sensibilisation de ceux qui, sur le terrain, accueillent et accompagnent les femmes, nous avons un dispositif régulier : plusieurs centaines d'action par an.

Nous avons également une action forte au niveau de l'accueil et de l'hébergement des femmes victimes des violences. A ce niveau, M. le Président a évoqué le centre Suzanne Képès, deux autres centres sont programmés dans cette mandature. Nous avons également...

Ce serait bien que vous puissiez écouter...

M. LE PRÉSIDENT. - C'est une habitude à prendre Fatima, concluez.

Mme Fatima LALEM. - Je vous croyais préoccupés par cette question des violences. Je continue puisque j'ai pu de temps pour en parler.

Je tenais à vous informer, chers collègues, que nous avons également en projet deux structures d'hébergement pour accueillir les femmes victimes de violence et plusieurs places réservées dans les autres structures.

Je souligne également à ce niveau le désinvestissement...

M. LE PRÉSIDENT. - Il faut conclure !

Mme Fatima LALEM. - ... le désinvestissement de l'Etat qui s'illustre beaucoup dans l'affichage et peu dans l'action concrète sur le terrain.

Un dernier mot sur mon implication dans le réseau associatif. Je ne vous ai pas attendue Mme DOUVIN pour mener un travail en France dans le réseau associatif ni pour mettre en place une solidarité internationale pour lutter contre les femmes victimes du terrorisme et de l'intégrisme, combat que je mène depuis 20 ans, je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE PRÉSIDENT. - Non, on ne va pas rebondir !

Mme Laurence DOUVIN. - Un mot !

M. LE PRÉSIDENT. - Ecoutez-moi, des dérapages verbaux, j'en connais et je peux en citer.

Vous m'entendez ?

Quand Fatima LALEM répond comme elle répond, c'est le débat démocratique normal.

M. Jean-François LAMOUR. - Ce n'est pas le débat.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous faites perdre du temps à tout le monde, vraiment. Madame DOUVIN, une seconde, mais vraiment une seconde, allez-y !

Mme Laurence DOUVIN. - Monsieur le Président, excusez-moi, mais ce sujet aurait dû être mis à l'ordre du jour. Je voulais en parler... Madame LALEM, vous êtes à contre-emploi pour protester et vous sentir aussi attaquée alors que c'est une cause universelle et qu'il n'est pas question de nier l'action de la Ville.

Il est question de demander plus et je regrette que ceci n'ait pas été mis à l'ordre du jour alors que cela aurait pu l'être et je ne vois pas pourquoi vous vous sentez aussi attaquée.

Vous êtes totalement à contre-emploi par rapport à ce que j'ai dit et ce que j'ai demandé. J'ai fait une suggestion. Je regrette cette attaque que je trouve totalement déplacée.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE PRÉSIDENT. - Chère Madame, dans la mesure où nous sommes le 25 novembre, j'ai commencé les travaux de cette matinée en disant quelques mots sur ce sujet, et j'ai justement veillé à exprimer des choses consensuelles.

Vous-mêmes, dans votre intervention, contrairement à d'autres, vous avez été plutôt agressive.

Mme Laurence DOUVIN. - Non !

M. LE PRÉSIDENT. - Il se trouve que Mme LALEM vous répond. On ne va quand même pas s'en trouver choqués !

Mme Laurence DOUVIN. - Je ne suis pas agressive.

M. LE PRÉSIDENT. - On en entend de pires dans cette Assemblée, non ? Alors, un peu de calme !

M. Yves POZZO di BORGIO. - Monsieur le Président...

M. LE PRÉSIDENT. - M. POZZO di BORGIO ? Allez ! J'ai une présidence laxiste. Un mot. Vous avez la parole.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Notre groupe a joué le jeu du débat. C'est la première fois de ma vie que je porte quelque chose à ma veste - même mon ordre du Mérite, je ne le porte pas. Je le fais pour vous.

Mais écoutez, Madame, soyez consensuelle, sérieusement. C'est un débat important. L'Assemblée est d'accord pour un projet consensuel.

Monsieur le Président, je ne veux pas reprendre votre adjointe, mais il y a eu des mots un peu durs, je suis désolé. Jouons le jeu de cette journée de lutte contre la violence conjugale. Nous le jouons, mais nous demandons d'être beaucoup plus calmes.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, je vous suggère d'avoir la même sensibilité à la dureté des mots sur tous les sujets et à tous les moments du Conseil.

M. Jean-François LAMOUR. - Monsieur le Président ?

M. LE PRÉSIDENT. - Oui ? M. le Président LAMOUR a la parole.

M. Jean-François LAMOUR. - Puisque vous le prenez comme cela et que vous rajoutez de l'huile sur le feu, je vais vous demander une suspension de séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Oh ! Cinq minutes, Monsieur LAMOUR. La séance est suspendue !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix heures cinquante-cinq minutes, est reprise à onze heures sous la présidence de M. le Président).

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, s'il vous plaît ! Je demande aux élus de bien vouloir s'asseoir à leur place.

La séance est reprise.

2008, SG 4 G - Demande de création du syndicat "Paris Métropole". - Approbation du principe de l'adhésion du Département de Paris à ce syndicat. - Désignation des représentants. - Versement de la contribution (suite).

M. LE PRÉSIDENT. - Nous revenons à la création de "Paris Métropole".

La parole est à M. Pierre MANSAT.

M. Pierre MANSAT, au nom de la 8e Commission. - Monsieur le Président, chers collègues, je ne répondrai pas à l'ensemble des orateurs, évidemment. Je ne pourrais même pas tous les citer.

Je crois que ce débat, malgré tout, malgré quelques contrevérités ou affirmations rapides, est un débat intéressant et important et qui sera versé - ce sera une belle contribution, je pense - à la création de "Paris Métropole" qui est en train de se constituer dans un mouvement qui réunit, comme certains orateurs l'ont souligné, des collectivités de toutes opinions.

M. Jean-Pierre CAFFET a souligné que, symboliquement, c'est Nogent-sur-Marne, dont le maire est U.M.P., président du groupe U.M.P. au Conseil général, qui a voté le premier cette délibération. Sceaux également, avec un maire "divers droite", vient d'adopter l'adhésion au syndicat "Paris Métropole".

Je voudrais souligner que certains orateurs ont relevé la complexité qui tient d'ailleurs au grand nombre d'acteurs politiques dans ce débat : c'est M. Jean-Pierre CAFFET, c'est Mme SACHS, c'est Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, c'est M. Georges SARRE. Il faut le rappeler en permanence parce que c'est ce qui permet de comprendre et de s'approprier cette démarche qui, effectivement, a un caractère extrêmement complexe.

Mme DOUVIN qui nous reproche de tenir compte de cette complexité, fait une erreur fondamentale parce qu'il n'y a pas de simplification possible, il n'y a pas de système simple, il n'y a pas la possibilité d'aller tout de suite directement au choix, puisque, justement, c'est la difficulté que nous connaissons ; c'est cette difficulté, cette multiplicité des acteurs qui nous a fait prendre un retard considérable, justement, dans l'appréhension du fait métropolitain et qui s'appuyait également sur des politiques extrêmement ségréguatives, des politiques d'isolation de Paris, de domination de Paris que vous avez rappelées, Monsieur le Président, dans les municipalités, notamment les municipalités précédentes, avant 2001.

Donc une multiplicité d'acteurs, avec quand même ce qui est extrêmement positif : l'émergence de ce débat qui devient un débat citoyen puisque l'ensemble des collectivités étant amenées à en débattre et à en délibérer, cela met automatiquement sur la place publique ce débat, ce qui est évidemment essentiel. Il ne pouvait pas rester un débat d'élus ou d'experts, il doit devenir un débat profondément citoyen.

Et puis, c'est l'émergence de cette pensée métropolitaine, la rupture avec des conceptions anciennes qui étaient complètement inadaptées, la Ville-Centre dont on entend encore parler... la Capitale qui rayonnerait au-dessus des autres ! On a entendu chez quelques orateurs U.M.P. cette espèce de nostalgie d'un Paris malgré tout qui serait au-dessus des autres collectivités.

Qu'est-ce qui fait métropole aujourd'hui ? Que serait Paris sans Roissy, sans La Défense, sans le cône sud de l'innovation et de la recherche ?

C'est la métropole qui fait capitale, avec, bien évidemment, un rôle spécifique mais qui est reconnu par tous, je crois, aujourd'hui, le rôle spécifique de Paris, rôle spécifique que l'on retrouve dans les faits, bien sûr, du développement de cette métropole mais aussi dans le portage politique du projet, puisqu'il faut en fait le dire sans lyrisme et sans essayer de passer de l'ombre à la lumière, c'est bien l'initiative parisienne depuis 2001 qui a modifié profondément les rapports politiques, le contexte général du débat autour de cette question métropolitaine.

Je rappellerai un certain nombre d'initiatives, qui sont à la fois des initiatives de production intellectuelle et des initiatives concrètes.

En permanence depuis 2001, nous avons tenu ces deux fronts. Ce sont, par exemple, les expositions à l'Arsenal, autour de l'Archipel métropolitain, les expositions sur l'histoire commune des grandes infrastructures et des territoires métropolitains, le cycle de conférences autour du S.D.R.I.F. "Paris à l'horizon 2025". C'est la publication du livre "La ville du périphérique". Ce sont les séminaires d'histoire tenus avec la Sorbonne, le cycle avec la Maison de l'Europe "entre ville et métropole".

Donc un effort politique et intellectuel de la collectivité parisienne pour essayer de transformer les catégories, pour arrêter de penser entre Paris et sa banlieue, la Ville-Centre et la périphérie, ce qui ne correspond pas à la grande métropole moderne qui est la nôtre aujourd'hui.

Et tout cela appuyé sur une démarche pragmatique, telle que l'a voulue le Maire de Paris depuis 2001, une démarche d'abord d'égalité politique. "Un maire égale un maire", c'était la déclaration, vous l'avez rappelée, en décembre 2001 à la Maison de la R.A.T.P. qui conduit, qui est le fil rouge de l'ensemble de cette démarche politique, et des actions extrêmement concrètes, extrêmement puissantes. C'est tout ce qu'a initié Jean-Pierre CAFFET autour du projet de la Couronne et qui est maintenant porté par Mme Anne HIDALGO.

C'est aussi l'attitude vis-à-vis des collectivités en matière de propriété parisienne et ce qui a conduit M. Christian SAUTTER : on aurait pu spéculer sur les propriétés parisiennes. Eh bien, on a conçu une autre façon de penser le développement qui permette à la collectivité parisienne de défendre ses intérêts mais aussi aux collectivités de promouvoir leur propre développement ; je pense notamment à Achères, qui a été typiquement une ville servante de la collectivité parisienne et de Paris, puisqu'on épandait nos eaux usées et nos boues sur l'ensemble du territoire de cette commune, ou alors c'est le projet de Saint-Ouen sur les docks de Saint-Ouen où nous élaborons, notamment avec "Paris Habitat", un projet tout à fait novateur de logements, d'équipements et d'espaces verts.

C'est l'ensemble de cette démarche qui a permis d'ouvrir le débat politique qui était bien enferré depuis de nombreuses années et qui s'est exprimé aussi à travers les débats sur l'élaboration du Schéma directeur de la Région Ile-de-France où Paris a joué un rôle moteur dans l'identification de cette problématique de la zone dense, du cœur de la métropole, ce qui n'était pas forcément l'envie de beaucoup au départ. Ce sont les apports de la Commission "scénarii pour la Métropole" du Conseil régional. C'est la nomination d'un Secrétaire d'Etat au développement de la Région-Capitale avec les équipes duquel nous entretenons des relations suivies. C'est la consultation internationale sur le Grand Paris de l'agglomération parisienne.

Je suis désolé de vous dire, Madame KUSTER, que Paris est extrêmement active dans cette consultation, puisque Mme Anne HIDALGO et moi-même représentons la Ville dans le comité de pilotage de la consultation et nous avons le comité de pilotage animé par la Ministre de la Culture, les représentants de l'Elysée, les représentants du MEDAD, les représentants de la Région et de l'Association des Maires d'Ile-de-France qui constituent ce comité de pilotage et nous avons d'ailleurs même, vous avez évoqué ici une délibération, apporté une contribution financière à l'enveloppe qui était un peu modeste - 2.000.000 d'euros - pour une consultation de cette ampleur.

Nous sommes donc extrêmement actifs et constructifs dans cette affaire. Actifs et constructifs tout en étant évidemment sereins et non naïfs. Sereins parce que nous portons depuis des années une conception de la métropole solidaire et nous posons depuis des années, et M. Jean-Pierre CAFFET l'a dit de façon excellente dans son intervention tout à l'heure, à la fois la nécessité de porter un développement de la richesse, un développement qui s'affronte aux enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux et qui permettra de s'attaquer aux enjeux de la solidarité et des inégalités qui sont terribles dans cette région.

Je crois même qu'il y a une évolution depuis ces toutes dernières années puisque j'ai entendu dans votre intervention, Madame DOUVIN, l'idée que les inégalités sont un frein au développement et à l'attractivité de l'ensemble de la métropole. Cela est très important et nous permettra d'avancer, c'est le sujet numéro un - il y en a d'autres : il y a plusieurs numéro un - mais c'est le sujet numéro un du syndicat "Paris métropole", dont le but est bien de permettre de fixer une stratégie de développement qui réponde à l'ensemble de ces enjeux. En soulignant, en appuyant ce que disait Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE : en respectant l'ensemble des collectivités.

Il ne s'agit pas de créer une institution nouvelle, il ne s'agit pas de s'approprier des compétences qui sont celles des collectivités mais bien de pousser un développement que je qualifierai de fédéral. Essayons de fédérer les collectivités pour arriver à ce que nous ne sommes pas aujourd'hui en capacité de faire, c'est-à-dire une vision mutualisée, une vision partagée du développement de cette métropole capitale.

Sur le fond, je continuerai également à souligner l'importance des sujets dits orphelins, qui ne trouvent pas justement d'écho du fait de l'expression même de cette difficulté qu'ont les collectivités à parfois travailler ensemble et à coopérer ; ils ont été cités, l'habitat insalubre, il y en a d'autres.

Je voudrais essayer de répondre à tout le monde et cela est compliqué, donc, si vous le permettez, je me limiterai à l'essentiel.

Je crois que le syndicat est justement aussi la réponse à cette absence ou ce manque parce qu'il ne faut pas non plus décrire un paysage complètement catastrophique ; je vous ai entendu également dire, Madame DOUVIN, que les collectivités ne savaient pas travailler entre elles ni coopérer. Il ne faut pas exagérer. Nous sommes dans une région où la coopération est extrêmement importante, elle est ancienne, parfois à travers des syndicats certes techniques, mais qui jouent un rôle majeur, je pense aux syndicats d'assainissement, aux syndicats de traitement des ordures ménagères, on pourrait parler du S.E.D.I.F., que nous avons évoqué hier avec l'eau, cela peut être le S.I.P.P.E.R.E.C.

Il y a donc une pratique quasi séculaire de coopération dans cette métropole. La multiplication de la contractualisation, toutes ces dernières années, notamment grâce à l'initiative de la Région, avec les contrats Région/Départements, est aussi une réponse à ces enjeux de coopération qui sont le maître mot de toute métropole moderne.

Et en même temps, nous avons - et c'est là où se sont rencontrés des élus de tous courants politiques et singulièrement des maires - un déficit important dans cette coopération qui doit nous permettre d'affronter des enjeux qui sont ceux du XXI^e siècle et que de nombreux orateurs ont rappelé.

Vous avez pris deux exemples assez inappropriés puisque justement, toujours Madame DOUVIN ou Madame KUSTER, ce sont ceux qui ont révélé au grand jour l'inadaptation de l'organisation actuelle.

Vélib', par exemple. Nous avons évidemment conçu Vélib' comme un système qui ne pouvait fonctionner qu'à l'échelle du cœur de l'agglomération. Or, au moment où nous avons lancé Vélib', outre le fait que la conviction de la modernité de cette proposition n'était pas extrêmement partagée, nous n'avions pas les outils qui nous permettaient... - je pense surtout à l'échelle à laquelle cela se posait -, de porter le système comme il le fallait. C'est d'ailleurs très intéressant parce que c'est Vélib' qui a fait irruption dans le débat plus large sur la nécessité de penser un peu différemment l'organisation politique et administrative. En effet, la grande question est bien aujourd'hui, non plus de s'enfermer dans des territoires, des périmètres, des frontières administratives et politiques, mais de penser l'inter territorialité, de penser ce qui se joue entre les territoires, et c'est bien d'ailleurs là le sujet numéro un de la gouvernance.

J'en viendrai donc à la dernière partie de ma réponse et des propositions concernant les vœux et amendements. La forme que nous proposons, certes, il y a des interrogations et des doutes sur la nature de ce que nous proposons. C'est à la fois bien normal et à la fois, c'est une réponse tout à fait classique et inédite. Classique, parce que nous avons décidé de faire appel à une structure qui existe dans le code des collectivités territoriales depuis très longtemps, la formule du syndicat, dont vous avez rappelé vous-mêmes que certains élus l'avaient déjà proposée, je pense à M. Roger KAROUTCHI et à d'autres également. La solution que nous proposons n'est donc pas une invention diabolique sortie d'on ne sait quel chapeau, mais bien une réponse très concrète, un outil qui permet de se structurer et de s'organiser sur la durée.

Et en même temps, c'est quelque chose qui a un caractère tout à fait inédit. Nous ne sommes pas en train de constituer une nouvelle couche au millefeuille : nous sommes en train d'essayer de faire émerger une scène politique différente, nouvelle, au sein de laquelle les collectivités devront apprendre à travailler différemment. Le syndicat ne pourra pas être la simple représentation ou le millefeuille des intérêts superposés des collectivités : cela doit être un lieu qui permettra de faire émerger des projets d'intérêt stratégique, des projets métropolitains. Je crois que nous répondons là à l'un de vos souhaits, Madame DOUVIN.

C'est à partir de là qu'il faut absolument que ce syndicat continue d'exister dans une logique politique qui soit celle de l'égalité entre l'ensemble des collectivités. Nous ne sommes pas dans un syndicat opérationnel, nous sommes dans un lieu qui certes fera des études, mais sera surtout un lieu de dialogue, de confrontation, d'élaboration de propositions à destination, soit de l'Etat, soit de l'ensemble des collectivités, et dans cet esprit, il faut que chacun compte pour un. L'ensemble des acteurs des 70 collectivités qui participent depuis 2006 à ce travail est tombé d'accord sur cette idée : une collectivité égale une voix, et c'est à ce prix que nous arriverons à constituer quelque chose de positif, sinon on risque de retomber dans des débats de bloc à bloc ou de confrontation politique.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas confrontation de points de vue, visions différenciées, géographiques et politiques du développement, mais l'organisation du lieu de débat doit être ancrée sur cette façon de voir et Paris doit compter pour un.

Evidemment, Paris comptera pour un, mais avec son dynamisme et sa capacité de penser et d'apporter, à la fois sur le fond et sur la forme, à cette façon de penser. Je pense bien sûr au développement économique. M. le Président a évoqué le plan climat tout à l'heure. Je pense aussi aux enjeux en matière de solidarité sociale ou en matière de solidarité financière et fiscale. Voilà sur la forme.

En soulignant une chose, c'est d'ailleurs une réponse à Mme KUSTER et j'en arriverai aux propositions d'amendements et de vœux : il n'est pas question que qui que ce soit pose des conditions à l'entrée dans le syndicat. Le syndicat est une démarche collective ; chaque collectivité doit se prononcer sur les mêmes statuts et sur la même organisation. Ensuite, au sein du syndicat, chaque collectivité sera en mesure de défendre son point de vue et ses orientations.

Concernant les vœux et amendements, tout d'abord, vous comprendrez bien que ma remarque sur "une collectivité, une voix" amène à repousser la proposition d'amendement de l'U.M.P., proposant que la collectivité parisienne adhère sous les deux formes du Département et de la Ville.

Nous en restons là et je proposerai donc un vote négatif sur cet amendement, à moins que les explications vous aient convaincus et que vous ne le retiriez.

Votre deuxième proposition concerne l'institution d'une 10e Commission du Conseil de Paris consacrée à "Paris Métropole".

Evidemment, on s'était interrogé sur cette opportunité. La forme commission ne répond pas vraiment à la nécessité, puisqu'une commission doit examiner des délibérations ; nous aurons fort peu de délibérations à soumettre à cette commission.

En revanche, je peux faire une contre-proposition. Si vous acceptiez de transformer votre vœu en proposant la création d'un groupe de travail permanent, dont la forme et l'organisation seraient décidées par les présidents de groupe, avec un fonctionnement régulier, qui porterait l'ensemble des sujets qui seront mis en œuvre, débattus au sein de "Paris Métropole", on pourrait retenir cette dernière proposition qui correspondrait à un souhait largement partagé.

En ce qui concerne les vœux déposés par le groupe "Les Verts", il y a une contre-proposition de vœu de l'Exécutif. Je ferai quelques remarques.

Là aussi, vous avez évoqué en matière de solidarité fiscale l'idée de la T.P.U. comme solution à nos problèmes. Je crois qu'aujourd'hui, on peut être beaucoup plus prudent sur cette question, au regard d'ailleurs des débats qui portent sur l'existence de la taxe professionnelle elle-même, et il n'est pas avéré que la Taxe Professionnelle Unique soit la solution à l'écart considérable de ressources entre collectivités.

Je dois d'ailleurs dire que le chiffre que vous citez concernant Paris ne reflète pas la réalité des inégalités, puisque Paris est exactement à la stricte moyenne régionale en matière de taux de taxe professionnelle. Tout mouvement très long - pour arriver à une T.P.U., il nous faudrait au moins une dizaine d'années - ne correspond pas vraiment aux enjeux de nécessité de trouver des formes de solidarité fiscale entre collectivités.

C'est une remarque, mais bien évidemment, puisque d'autres collectivités souhaitent mettre cette question à l'ordre du jour, la question de la T.P.U., comme les autres solutions, pourra être mise en débat au sein du syndicat "Paris Métropole", mais sur la base d'analyses renouvelées qui permettront à chacun de se faire une opinion sur cette question.

Concernant le vœu de M. Denis BAUPIN, bien évidemment, je dirai qu'il renforce la volonté qui est celle du syndicat "Paris Métropole", puisque ce qu'il expose est très précisément développé dans le préambule et dans les statuts du syndicat. L'idée du développement durable de la métropole est au cœur de la démarche de l'ensemble des acteurs de la constitution de ce syndicat "Paris Métropole".

En ce qui concerne le vœu sur le logement, M. Jean-Yves MANO y apportera une réponse spécifique.

Je propose donc au groupe "Les Verts" de retirer leur vœu au profit du vœu de l'Exécutif qui reprend l'ensemble de ses préoccupations et qui apporte des réponses différentes.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE PRESIDENT. - Merci beaucoup, Pierre MANSAT.

Si j'ai bien compris, vous vous êtes mis d'accord avec M. Jean-Yves MANO pour qu'il réponde au vœu n° 7 G du groupe "Les Verts" ; il va le faire en une phrase !

Je lui donne la parole.

M. Jean-Yves MANO. - Merci, Monsieur le Président.

Je propose qu'au cours d'une prochaine 8e Commission, nous présentions un rapport complet sur les pratiques en matière d'attribution de logements sur les communes limitrophes, pratiques qui, d'une relation conflictuelle, il faut le dire, avant 2001, sont passées à une relation contractuelle avec l'ensemble des communes.

Je crois qu'il sera opportun de faire un bilan chiffré, à la fois de l'origine des propositions que nous sommes amenés à faire sur le contingent Ville de Paris, mais également des pratiques contractuelles des bailleurs sociaux directement ; ceci a beaucoup évolué et mérite, me semble-t-il, un débat au fond. C'est pourquoi je propose au groupe "Les Verts" de retirer leur vœu moyennant la présentation de ce rapport et d'un débat organisé au sein de la 8e Commission.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Nous allons maintenant passer au vote des amendements et des vœux.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement technique n° 1 G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 1 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 2 G déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 2 G est repoussée.

Je préfère aborder tout de suite l'autre proposition de vœu, la n° 6 G, du groupe U.M.P.P.A., pour laquelle Pierre MANSAT vous a fait la proposition de remplacer cette commission par un groupe de travail de tous les groupes du Conseil de Paris, ce qui me paraît une bonne idée d'ailleurs.

La parole est à M. le Président LAMOUR.

M. Jean-François LAMOUR. - Monsieur le Président, au moment où vous nous avez proposé, au travers de la modification du règlement intérieur, de donner du poids au travail des Commissions, pas simplement d'ailleurs pour être de simples chambres d'enregistrement des projets de délibération, mais pour qu'il y ait débat, évaluation, voire, sur un certain nombre de dossiers, des recherches et même une prospective, nous estimons que c'est le meilleur outil pour, d'une manière transparente et efficace, parler de ce que doit être le Grand Paris ou le "Paris Métropole".

Le groupe de travail, vous le savez très bien, Monsieur le Président, n'a strictement aucun pouvoir d'investigation, aucun pouvoir de recherche, aucun moyen et surtout aucune capacité, au bout du compte, de pouvoir émettre tel ou tel élément, favorable ou non, à des projets de délibération, car on aura des projets de délibération, soumis au travers de la 8e Commission, concernant le Grand Paris.

Transformer notre volonté d'avoir du débat démocratique, transparent, utile et efficace en groupe de travail ne nous convient pas, Monsieur le Président.

Nous maintenons donc cette proposition de vœu.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous ne vous avons donc pas convaincus et vous ne nous convainquez pas.

Je vais évidemment mettre aux voix votre proposition de vœu n° 6 G, mais comme le sujet est intéressant et que je crois à notre bonne foi à Pierre et moi, j'invite quand même Pierre MANSAT à revoir tous les présidents de groupe pour voir comment tous les groupes de l'Assemblée pourraient être associés à son travail.

On le fait au sein de "Paris Métropole" avec l'ensemble des collectivités de toutes tendances et de tous styles ; il serait dommage qu'on n'y arrive pas au Conseil de Paris.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 6 G, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif, ce qui ne veut pas dire que nous ne continuerons pas à chercher ensemble.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Les propositions de vœux n°s 3 G, 4 G, 5 G du groupe "Les Verts" - je parlerai du vœu n° 7 après - sur lesquels M. Pierre MANSAT a répondu, sont-elles maintenues ou pas ?

M. Sylvain GAREL. - Les vœux n° 3 G et n° 4 G sont retirés et le vœu n° 5 G est maintenu, pour réponse insuffisante.

M. LE PRÉSIDENT. - Les vœux n° 3 G et n° 4 G sont retirés. J'imagine que sur le vœu n° 5 G, Pierre MANSAT, l'avis est défavorable ?

(M. Pierre MANSAT acquiesce).

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 5 G déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix le vœu n° 5 G bis de l'Exécutif, qui répondait aux propositions de vœux n°s 3, 4 et 5 G.

Demandez la parole avant que ne commence le vote ! Je vous donne la parole pour une brève explication.

M. Yves POZZO di BORGO. - Désolé, Monsieur le Président.

Sur ce vœu, vous savez que sur le fond, nous sommes d'accord, mais compte tenu de la différence de sensibilité qui existe chez l'ensemble des parties, chez les acteurs - notamment, chez nous, nous avons de grandes villes : la mairie d'Issy-les-Moulineaux, la mairie de Meudon, la mairie de Drancy et autres, nous sommes très sensibles -, nous pensons que ces débats doivent être abordés directement en commission mixte.

Le lancer ainsi...

M. LE PRÉSIDENT. - Le vote a eu lieu, Monsieur POZZO di BORGO, sur le vœu n° 5 G, je vous le rappelle.

M. Yves POZZO di BORGO. - Je parlais du vœu n° 5 G bis, les trois propositions...

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord... Je vous comprends mieux...

M. Yves POZZO di BORGIO. - Je disais que sur le fond, on est plutôt d'accord sur le principe, mais donner l'impression que Paris veut imposer cette commission est un peu malhabile.

Nous nous abstenons, parce que nous considérons que c'est plutôt au sein du syndicat qu'on doit aborder ce problème.

M. LE PRESIDENT. - Vous vous abstenez donc sur le vœu n° 5 G bis.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 5 G bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 8 G).

Je pose une dernière question au groupe "Les Verts" : la proposition de vœu n° 7 G est-elle maintenue ?

M. Sylvain GAREL. - En espérant que ce sera réellement mis en œuvre, nous la retirons.

M. LE PRESIDENT. - Merci beaucoup.

Je peux maintenant mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 4 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, SG 4 G).

Je remercie tout le monde, je pense que c'est un moment très important de notre Assemblée.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Je crois avoir noté que le groupe Centre et Indépendants avait voté pour. Je vous en remercie particulièrement.

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. LE PRESIDENT. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. LE PRESIDENT. - L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(La séance est levée le mardi 25 novembre 2008 à onze heures trente minutes).

Votes spécifiques.

M. Pierre CASTAGNOU, Mmes Danièle POURTAUD, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Dominique BERTINOTTI, Frédérique CALANDRA, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Yves MANO, René DUTREY, Jean-François LEGARET et Mme Claude-Annick TISSOT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DDEE 51 G - Signature, d'une part, d'une convention de garantie d'emprunt du Département de Paris, à hauteur de 50 %, pour le service des intérêts et l'amortissement d'un emprunt bancaire à contracter par la RIVP et, d'autre part, d'un avenant à la convention signée avec la RIVP relative à la réalisation d'un hôtel d'activités 24 rue de l'Est (20e) prévoyant l'attribution d'une subvention d'investissement. - Montant : 739.900 euros.

Mme Anne HIDALGO ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DASES 511 G - Signature d'une convention avec le "Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida" (CRIPS) (15e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 70.000 euros.

Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivantes :

2008, DPA 70 G - Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché de prestations intellectuelles d'études en vue de la réalisation de diagnostics de performances énergétiques (DPE) d'équipements relevant du budget municipal et départemental de Paris conformément à l'application du plan climat.

M. Denis BAUPIN, rapporteur.

2008, DASES 302 G - Subvention à l'Association pour Favoriser l'Intégration Professionnelle (A.F.I.P.) (20e). - Montant : 10.000 euros.

Mme Yamina BENGUIGUI, rapporteure.

2008, DDEE 44 G - Signature une convention avec l'association "VTF - Développement" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2008, DASES 191 G - Subvention à l'association "Isatis" (15e) pour le projet de son Centre d'Accueil de Jour "Mémoire Plus" (15e) au titre de 2008. - Montant : 1.000 euros.

2008, DASES 276 G - Signature d'une convention avec l'Association des Tunisiens en France (10e) pour le fonctionnement de "l'Espace Farabi" (10e). - Montant total : 10.000 euros.

2008, DASES 281 G - Signature d'une convention avec l'association "PFP-AGE" l'habilitant à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale pour la Petite Unité de Vie La Jonquière (17e).

2008, DASES 343 G - Signature d'une convention avec l'association "UNA - Paris 12" (12e) pour l'attribution d'une subvention au titre de 2008. - Montant : 45.000 euros.

2008, DASES 344 G - Subvention à l'association "Amicale des Retraités de la Ville et du Département de Paris, des départements limitrophes, de leurs communes et de l'Assistance Publique" (4e) au titre de 2008. - Montant : 3.500 euros.

2008, DASES 482 G - Signature d'une convention avec la Société Parisienne d'aide à la Santé Mentale (S.P.A.S.M) (8e) pour l'attribution d'une subvention (13e). - Montant : 40.000 euros.

2008, DASES 485 G - Signature d'une convention annuelle avec l'association "Notre Dame de Bon Secours" (14e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 50.000 euros.

2008, DASES 488 G - Subvention à l'association "Y Voir" (11e) pour permettre l'organisation de spectacles incluant des migrantes âgées. Montant : 3 500 euros.

2008, DASES 498 G - Subvention à l'association "Bleu comme une Orange" (17e) au titre de 2008. - Montant : 3.000 euros.

2008, DASES 515 G - Subvention à l'association "Regarde ailleurs" (20e) pour la diffusion à Paris de l'exposition "Vieux". - Montant : 2.000 euros.

2008, DASES 516 G - Signature d'une convention tripartite avec l'association "Delta 7" (18e) pour l'habilitation à recevoir des personnes âgées dépendantes pour le Centre d'Accueil de Jour (19e).

2008, DASES 517 G - Signature d'une convention tripartite pluriannuelle avec "La Congrégation des Soeurs Augustines du Saint Coeur de Marie" (13e), habilitant "La Maison de Santé des Soeurs Augustines du Saint Coeur de Marie" (13e) à héberger des personnes âgées dépendantes.

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

2008, DASES 277 G - Subvention à l'Association d'entraide de solidarité avec les familles migrantes âgées pour l'égalité des droits des retraités et des handicapés (A.S.M.A.) (18e). - Montant total : 7.500 euros.

Mme Liliane CAPELLE et Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteures.

2008, DASCO 53 G - Participations aux charges de fonctionnement des collèges publics, pour travaux d'entretien courant, au titre de l'exercice 2009. - Montant total : 262.650 euros.

2008, DASCO 55 G - Dotations pour travaux d'entretien à divers collèges publics parisiens. - Montant total : 28.907 euros.

2008, DASCO 57 G - Fixation, au titre de l'exercice 2008, du taux de progression de la valeur des prestations accessoires accordées gratuitement aux agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un Etablissement public local d'enseignement.

2008, DASCO 58 G - Subventions à quatre associations pour diverses actions en faveur des jeunes. - Montant total : 2.400 euros.

2008, DASCO 63 G - Fixation, pour 2009, des éléments de calcul des participations financières allouées par le Département de Paris aux caisses des écoles pour les collèges qu'elles desservent dans le cadre de la restauration scolaire.

2008, DASCO 66 G - Dotations aux collèges (3e tranche 2008) et financement de "projets des collèges" pour l'année scolaire 2008-2009. - Montant total : 66.691 euros.

2008, DASCO 71 G - Subventions à divers collèges publics parisiens. - Montant total : 8.259 euros.

2008, DASCO 74 G - Subvention au lycée-collège public parisien Carnot (17e). - Montant : 4.014 euros.

2008, DASCO 77 G - Financement de voyages scolaires organisés par les collèges pour 2008-2009. - Montant total : 95.619 euros.

2008, DPA 51 G - Approbation du principe de réalisation des travaux de mise aux normes du système de sécurité incendie dans l'ensemble immobilier Jacques Decour (9e) et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

2008, DPA 61 G - Approbation du principe d'indemnisation de la Société d'Ingénierie et de Réalisation de Constructions (S.N.C SRC), en raison des préjudices subis lors des travaux d'extension et de restructuration du groupe scolaire composé du collège Colette Besson, 9, rue des Panoyaux et de l'école maternelle, 10, rue de Ménilmontant (20e).

2008, DPA 68 G - Approbation du principe de réalisation des travaux de mise aux normes des salles de sciences du collège Raymond Queneau, 66 boulevard Saint Marcel (5e) et des modalités de passation du marché de travaux.

2008, DPA 69 G - Approbation du principe de réalisation des travaux de modernisation du sol de la cour Puvis de Chavanne au collège Henri IV, 23 rue Clovis (5e) et des modalités de passation du marché de travaux.

M. Pascal CHERKI, rapporteur.

2008, DDEE 43 G - Signature de conventions conformes à une convention-type relative au cadre de financement par le Département de Paris d'ateliers chantiers d'insertion, en vue de l'insertion d'allocataires parisiens du RMI.

2008, DDEE 55 G - Signature d'une convention avec l'association Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification "Artisanat du Bâtiment" visant le retour à l'emploi d'allocataires parisiens du RMI. - Montant : 10.000 euros.

2008, DDEE 56 G - Signature d'une convention avec l'association "Centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire" (10e) visant une aide financière au développement de l'économie sociale et solidaire. - Montant : 30.000 euros.

2008, DDEE 60 G - Signature d'une convention avec l'association "Union régionale des sociétés coopératives de production Ile-de-France, Haute Normandie, Centre Orléanais, et DOM-TOM" visant la création de sociétés coopératives à Paris. - Montant : 40.000 euros.

Mme Seybah DAGOMA, rapporteure.

2008, DASES 329 G - Signature d'une convention annuelle avec l'Association française contre les myopathies (A.F.M.) (13e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 52.500 euros.

2008, DASES 357 G - Signature d'une convention d'habilitation à l'aide sociale avec l'Association des Paralysés de France" (A.P.F.) (13e) pour son Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS).

2008, DASES 392 G - Signature d'une convention annuelle avec l'association "Autisme Relais Assistance" (Saint Maur des Fossés) pour l'attribution d'une participation. - Montant : 35.000 euros.

2008, DASES 398 G - Signature d'une convention pluriannuelle avec l'association "Sesame" (7e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 10.000 euros.

2008, DASES 401 G - Subvention à l'Association Française des Polyarthritiques (A.F.P.) (19e). - Montant : 4.000 euros.

2008, DASES 407 G - Subvention à l'association "Groupement pour une Information Progressiste des Aveugles et des Amblyopes" (G.I.P.A.A.) (20e). - Montant : 1.200 euros.

2008, DASES 408 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association "Centre d'Intervention Thérapeutique et d'accompagnement - Famille et Professionnel" (CIThéA) (11e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 60.000 euros.

2008, DASES 461 G - Signature d'une convention annuelle avec l'association "Opération Handicapés + Emploi 75" (OHE 75) (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 35.000 euros.

2008, DASES 462 G - Signature d'une convention avec l'association "Epilepsie France - Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile" (EF-SAAD) (15e) pour l'attribution d'une participation. - Montant : 5.000 euros.

2008, DASES 463 G - Subvention à l'Association pour l'Informatique comme Ressource des déficients visuels (A.I.R.) (9e). - Montant : 8.000 euros.

2008, DASES 464 G - Subvention à l'Association des Parents d'Enfants Déficiants Visuels (A.P.E.D.V.) (18e). - Montant : 3.000 euros.

2008, DASES 465 G - Subvention à l'Association Régionale de Parents et Amis de Déficiants Auditifs - Ile-de-France (A.R.P.A.D.A) (95170 Deuil la Barre). - Montant : 2.000 euros.

2008, DASES 466 G - Subvention à l'association "France Acouphènes" (18e). - Montant : 7.500 euros.

2008, DASES 467 G - Subvention à l'association "Le Livre de l'Aveugle" (7e). - Montant : 3.000 euros.

2008, DASES 468 G - Subvention à l'association "Groupe des Aphasiques d'Ile de France" (G.A.I.F.) (17e). - Montant : 1.000 euros.

2008, DASES 469 G - Subvention à l'association "Délidémo" (12e) au titre de 2008. - Montant : 10.000 euros.

2008, DASES 470 G - Signature d'une convention pluriannuelle avec l'association "Ecole de Chiens Guides pour Aveugles et Malvoyants de Paris et de la Région Parisienne" (ECGAMVP) (12e) pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement. - Montant : 200.000 euros.

2008, DASES 473 G - Subvention à l'association "Les Amis de Yanous !" (17e). - Montant : 7.500 euros.

2008, DASES 474 G - Subvention à l'Association des Standardistes et Agents Techniques Aveugles de France (A.S.A.T.A.F.) (11e) pour le Club Chercheurs d'Emploi. - Montant : 12.500 euros.

2008, DASES 475 G - Subvention à l'association "Jaccede.com" (11e). - Montant : 10.000 euros.

2008, DASES 476 G - Signature d'une convention avec l'association "Mon P'tit doigt m'a dit" (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 25.000 euros.

2008, DASES 477 G - Signature d'une convention pluriannuelle avec l'association "Les auxiliaires des aveugles" (15e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 4.000 euros.

2008, DASES 479 G - Subvention à l'association "Groupement FNATH - association des accidentés de la vie de la Région parisienne" (11e). - Montant : 10.500 euros.

2008, DASES 480 G - Signature d'une convention avec l'association "Après Handicap" (17e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 35.000 euros.

2008, DASES 491 G - Subvention à l'association "AEMTC" (Association d'Entraide aux Malades Traumatisés Crâniens et autres cérébro-lésés et aux familles) (62600 Berck/Mer). - Montant : 2.000 euros.

2008, DASES 492 G - Subvention à l'association "Schizo? ...Oui !" (13e). - Montant : 10.000 euros.

2008, DASES 493 G - Subvention à l'association "Scénario au long court" (18000 Bourges). - Montant : 15.000 euros.

2008, DASES 494 G - Subvention à l'association "Fédération des Malades et Handicapés" (FMH Paris Ile-de-France) (11e) pour le financement des activités. - Montant : 5.000 euros.

2008, DASES 505 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle passée avec l'association "Autisme 75 - Centre Ile de France" (13e) pour l'attribution d'une subvention afin de financer l'extension des activités du "P'tit Club" (13e). - Montant : 30.000 euros.

2008, DASES 506 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention pluriannuelle passée avec l'association "Centre des Panoyaux" (20e) pour l'attribution d'une subvention pour les vitrines des CAT (20e). - Montant : 7.500 euros. - Subvention à l'association "Centre des Panoyaux" (20e) pour l'organisation du Marché de Noël (12e). - Montant : 5.000 euros.

2008, DASES 508 G - Signature d'une convention pluriannuelle avec l'association "Oeuvre Falret" (15e) pour l'attribution d'une subvention pour financer des travaux du Service Tutélaire. - Montant : 11.093 euros.

2008, DASES 509 G - Signature d'une convention annuelle avec l'association "J'interviendrais" (5e) pour l'attribution d'une participation. - Montant : 26.000 euros.

2008, DASES 532 G - Signature d'une convention annuelle avec l'Association nationale pour la prévention des handicaps et pour l'information (ANPHI) (8e). - Montant : 25.000 euros.

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

2008, DASES 340 G - Signature d'une convention avec l'association "Unis-Cité Ile de France" (18e) pour l'attribution de deux subventions pour le projet "rompre l'isolement des personnes âgées par le service volontaire des jeunes dans le secteur de l'aide à domicile" et celui d'accompagnement de personnes en situation de handicap. - Montant total : 22.500 euros.

2008, DASES 486 G - Signature de trois conventions avec trois associations gestionnaires de services prestataires d'aide et d'accompagnement à domicile, habilitées à l'aide sociale légale, fixant l'attribution d'une participation pour 2008. - Montant total : 90.182 euros.

Mme Véronique DUBARRY et Mme Liliane CAPELLE, rapporteuses.

2008, DASES 146 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'Association nationale de réadaptation sociale (A.N.R.S.) (9e) pour l'attribution d'une participation pour son Service Insertion Jeunes. - Montant : 30.000 euros.

2008, DASES 503 G - Admission en non-valeur d'anciennes créances départementales irrécouvrables présentées au cours de l'exercice 2008, et relevant du budget annexe de l'Aide Sociale à l'Enfance.

2008, DASES 539 G - Signature d'une convention avec l'association "Les M.A.C.A.Q -Troubadours" (Mouvement d'Animations Culturelles et Artistiques de Quartier) (17e). - Montant total : 10.000 euros.

2008, DASES 540 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association "Carrefour 14" (14e) pour l'attribution d'une aide exceptionnelle portant sur l'animation globale au titre de 2008. - Montant : 25.000 euros.

2008, DASES 545 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle passée avec l'AP-HP pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de l'unité d'accueil des jeunes victimes (UAJV) de l'Hôpital Armand Trousseau (12e). - Montant : 42.000 euros.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2008, DRH 15 G - Fixation du programme des épreuves du concours d'accès au corps des adjoints techniques des collèges du département de Paris - grade d'adjoint technique de 1ère classe - dans la spécialité installations sanitaires et thermiques.

2008, DRH 16 G - Fixation du programme des épreuves du concours d'accès au corps des adjoints techniques des collèges du département de Paris - grade d'adjoint technique de 1ère classe - dans la spécialité revêtements et finitions.

2008, DRH 17 G - Fixation du programme des épreuves du concours d'accès au corps des adjoints techniques des collèges du département de Paris - grade d'adjoint technique de 1ère classe - dans la spécialité agencement intérieur.

2008, DRH 18 G - Fixation du programme des épreuves du concours d'accès au corps des adjoints techniques des collèges du département de Paris - grade d'adjoint technique de 1ère classe - dans la spécialité installations électriques.

2008, DRH 22 G - Modification de la délibération 2006 DRH 22 G, fixant la liste des emplois du Département de Paris donnant lieu à un logement de fonction.

2008, DSTI 46 G - Approbation des modalités d'attribution de trois marchés de fourniture de prestations de services de transmission de données.

2008, DSTI 48 G - Approbation du principe et des modalités d'attribution d'un marché de fourniture de prestations de téléphonie et de transmission de données mobiles.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2008, DF 21 G - Admission en non-valeurs et remises gratuites d'anciennes créances départementales irrécouvrables présentées au cours de l'exercice 2008.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2008, DU 8 G - Location auprès de Paris Habitat-OPH par deux baux emphytéotiques, des lots de volume 2 et 3, accueillant des équipements publics (Centre de PMI, Centre de Planification et d'Education familiale, CAPP), dans les tours E et F du groupe "Edmond Michelet Curial" (19e).

Mme Fatima LALEM et M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteurs.

2008, DASES 107 G - Signature d'une convention avec l'association "Croix-Rouge française" (14e) pour la gestion et l'animation de l'espace d'accueil et d'aide psychologique dénommé "Le Passage" (20e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 10.000 euros.

2008, DASES 153 G - Signature d'une convention avec l'association "Forum Européen pour la Sécurité Urbaine" (14e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 2.500 euros.

2008, DASES 157 G - Signature d'une convention avec l'association "La Clepsydre" (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 10.000 euros.

2008, DASES 169 G - Signature d'une convention avec l'association "Tibériade" (7e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 52.000 euros.

2008, DASES 175 G - Signature d'une convention avec l'association "Aux Captifs La Libération" (8e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 50.000 euros.

2008, DASES 347 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Aides" (93500 Pantin), pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 250.000 euros.

2008, DASES 364 G - Signature d'un avenant n° 6 à la convention passée avec la Fondation Hôpital des Gardiens de la Paix (13e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 99.092 euros.

2008, DASES 381 G - Signature d'une convention avec l'association "Forum Français pour la Sécurité Urbaine" (FFSU) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 15.000 euros.

2008, DASES 388 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association "Groupe d'Oeuvres Sociales de Belleville" (G.O.S.B.) (20e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 150.000 euros.

2008, DASES 412 G - Signature d'une convention avec l'Association de Recherche, de Communication et d'Action pour l'accès aux traitements (ARCAT) (20e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 91.470 euros.

2008, DASES 416 G - Signature d'une convention-type avec les associations prestataires relative au maintien à domicile des malades atteints du Sida fixant les dotations attribuées au titre de l'exercice 2008, et des soldes 2007. - Montant total : 243.129,12 euros.

2008, DASES 417 G - Signature d'une convention avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris relative au financement du service de fourniture de repas aux personnes atteintes de VIH-SIDA. - Montant : 35.979,54 euros.

2008, DASES 433 G - Subvention à l'association "Semaphore" (20e) dans le cadre de la politique de la ville. - Montant : 3.000 euros.

2008, DASES 437 G - Signature d'une convention avec l'association "Unité de Réflexion et d'Action des Communautés Africaines" (U.R.A.C.A.) (18e) pour l'attribution de deux subventions. - Montant total : 40.000 euros.

2008, DASES 483 G - Signature d'une convention avec l'association "Médecins du Monde" (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 40.000 euros.

2008, DASES 487 G - Signature d'une convention avec l'association "Croix-Rouge Française" (14e). - Montant : 5.276 euros.

2008, DASES 501 G - Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'association "Safe" (15e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 25.000 euros.

2008, DASES 504 G - Subvention à l'association "Solidarité Enfants SIDA" (Sol En Si) (19e) au titre de 2008. - Montant : 15.000 euros.

2008, DASES 510 G - Signature d'une convention avec l'association "Camres" (10e) pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la politique de la ville. - Montant : 3.000 euros.

2008, DASES 511 G - Signature d'une convention avec le "Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida" (CRIPS) (15e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 70.000 euros.

2008, DASES 523 G - Signature d'une convention avec l'association "La Fayette Accueil" (10e) pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la politique de la ville. - Montant : 1.500 euros.

2008, DASES 531 G - Subvention à l'association "Le Paris des Faubourgs" (10e). - Montant : 3.000 euros.

2008, DASES 538 G - Approbation du principe et des modalités de passation d'une consultation ayant pour objet la fourniture et la livraison de médicaments et de Dispositifs Intra Utérins et signature du marché correspondant.

2008, DASES 543 G - Approbation du principe et des modalités de passation d'une consultation ayant pour objet la fourniture et la livraison de réactifs d'immunologie et signature des marchés correspondants.

2008, DFPE 16 G - Signature d'une convention avec l'association "Ambroise Croizat" (11e) pour l'attribution d'une subvention pour permettre le fonctionnement du centre de protection maternelle situé 4-6, rue Lasson (12e).

2008, DFPE 18 G - Signature d'une convention avec l'association "La Goutte de lait Saint Léon" (15e) pour l'attribution d'une subvention destinée à financer les travaux liés au transfert et à l'aménagement du centre de protection infantile situé 11 bis, rue du Cardinal Amette (15e) dans les locaux situés 6, avenue Vavin (6e). - Montant : 59.955 euros.

2008, DFPE 19 G - Résorption des déficits enregistrés par les centres associatifs de protection infantile de 2004 à 2007.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2008, DASES 541 G - Signature d'une convention avec l'association "Paris Association Santé Jeunes 13" (13e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 30.000 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2008, DASES 320 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Basiliade" (3e) pour l'attribution d'une participation de 76.300 euros et d'une subvention de 35.000 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN et Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteurs.

2008, DASCO 16 G - Signature d'une convention avec l'Université Paris Descartes (6e) pour l'attribution d'une subvention destinée à financer la reconstruction des 2 amphithéâtres de l'Institut Universitaire de Technologie (16e). - Montant : 3.000.000 euros.

2008, DASCO 19 G - Signature d'une convention avec l'Université Pierre et Marie Curie (5e) pour l'attribution d'une subvention destinée à financer la création par l'école Polytech'Paris d'un plateau technique "Robotique et Mécatronique". - Montant : 81.000 euros.

2008, DASCO 68 G - Signature d'une convention avec l'Ecole normale supérieure (5e) pour l'attribution d'une subvention relative à l'amélioration de l'accès aux ressources électroniques de son réseau documentaire. - Montant : 75.000 euros.

2008, DDEE 46 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention de partenariat pluriannuelle avec l'association SCIENTIPOLE INITIATIVE prévoyant l'attribution d'une subvention. - Montant : 110.000 euros.

2008, DDEE 61 G - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "CAP Digital Paris Région", structure de gouvernance du pôle de compétitivité du même nom pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 25.000 euros.

2008, DDEE 63 G - Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle passée avec l'Ecole Télécom Paris-Tech, au titre de l'incubateur Télécom Paris-Tech Entrepreneurs prévoyant l'attribution d'une subvention de fonctionnement. - Montant : 227.000 euros.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2008, DAJ 23 G - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres le 12 novembre 2008.

2008, DPA 73 G - Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché à bons de commande de travaux pour l'enlèvement de matériaux contenant de l'amiante friable et non friable dans le cadre du groupement de commandes pour la maintenance et l'aménagement des locaux et équipements publics de la Ville et du Département de Paris.

2008, DPA 75 G - Approbation du principe et des modalités de passation et de la signature de marchés à bons de commande pour des prestations de vérification des installations électriques par des bureaux de contrôle technique dans des équipements publics départementaux dans le cadre du groupement de commandes pour la maintenance et l'aménagement des locaux et équipements de la Ville et du Département de Paris.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2008, DFPE 8 G - Prime annuelle destinée aux assistant(e)s maternel(le)s employé(e)s par des particuliers, récompensant un investissement matériel et personnel en faveur des enfants dont elles ou ils ont la garde. - Montant total : 15.550 euros.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2008, DDEE 26 G - Signature d'une convention avec l'association "Boutiques de Gestion Paris Ile-de-France" (11e) prévoyant l'attribution d'une subvention, au titre de 2008, pour contribuer au financement de l'accompagnement des entrepreneurs à l'essai de la couveuse d'entreprises "Le Geai" et de ses antennes parisiennes. - Montant : 190.000 euros.

2008, DDEE 27 G - Signature d'une convention avec l'association "Parcours d'Insertion-Fonds Local Emploi Solidarité de Paris" (3e) en vue de promouvoir la formation des salariés et des tuteurs dans le cadre des contrats aidés. - Montant : 400.000 euros.

2008, DDEE 33 G - Signature d'une convention avec l'association "ADIL Boutique de Gestion" (14e) pour l'attribution d'une subvention pour la couveuse mise en place au sein de la Maison du Développement Economique et de l'Emploi (MDEE). - Montant : 45.000 euros.

2008, DDEE 40 G - Signature d'une convention avec l'association "Boutiques de Gestion de Paris Ile-de-France" pour son action d'aide à la création d'entreprise ou d'activité. - Montant : 541.800 euros.

2008, DDEE 45 G - Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle de partenariat 2007-2009 avec l'association "Paris Entreprendre" portant attribution de deux subventions, au titre de l'exercice 2008. - Montant total : 370.000 euros.

2008, DDEE 49 G - Signature d'une convention avec l'association "OHE 75" pour l'attribution d'une subvention pour la préparation au Forum "Paris Pour l'Emploi 2008" de parisien(ne)s handicapé(e)s. - Montant : 23.000 euros.

2008, DDEE 51 G - Signature, d'une part, d'une convention de garantie d'emprunt du Département de Paris, à hauteur de 50 %, pour le service des intérêts et l'amortissement d'un emprunt bancaire à contracter par la RIVP et, d'autre part, d'un avenant à la convention signée avec la RIVP relative à la réalisation d'un hôtel d'activités 24 rue de l'Est (20e) prévoyant l'attribution d'une subvention d'investissement. - Montant : 739.900 euros.

2008, DDEE 57 G - Avenant n° 1 à la convention signée avec le FLES afin de financer les actions de formation et d'accompagnement des salariés en contrats aidés employés dans les services de la Ville et du Centre d'action sociale et de leurs référents (ou tuteurs). - Montant : 43.516 euros.

2008, DDEE 59 G - Signature d'une convention avec diverses associations pour l'attribution d'une subvention pour la mise en oeuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). - Montant total : 94.000 euros.

2008, DDEE 64 G - Signature d'une convention avec l'Agence Régionale de Développement prévoyant l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2008. - Montant : 100.000 euros.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2008, DASES 240 G - Subvention à l'association "Coeur du cinq" (5e). - Montant : 3.000 euros.

2008, DASES 255 G - Signature d'une convention avec l'association "Paris Tout P'tits" (92130 Issy-les-Moulineaux) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 17.787 euros.

2008, DASES 260 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle passée avec l'association "Collectif des Accidentés du Travail Handicapés et Retraités pour l'Egalité des Droits" (C.A.T.R.E.D.) (11e) et subventions à quatre associations pour leur activité de médiation socioculturelle. - Montant total : 26.000 euros.

2008, DASES 308 G - Signature d'une convention avec la "Fondation CASIP-COJASOR" (20e). - Montant : 90.000 euros.

2008, DASES 348 G - Approbation du principe et des modalités de passation d'une consultation ayant pour objet des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le Système d'Information Social de la Direction de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Santé et signature de ce marché.

2008, DASES 425 G - Signature d'un marché relatif à l'animation du service d'Appui Santé développé dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion.

2008, DASES 490 G - Signature d'une convention avec l'association "Le Refuge" (93500 Pantin) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 43.000 euros.

2008, DASES 563 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec la "Fondation Abbé Pierre pour le Logement des Défavorisés" (19e) pour l'attribution d'une participation. - Montant : 40.000 euros.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2008, DJS 6 G - Subvention au Syndicat Interdépartemental pour la gestion des Parcs des Sports de Bobigny et La Courneuve (SIPS), 40 à 102, avenue de la Division Leclerc, Bobigny (Seine-Saint-Denis). - Montant : 900.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2008, DF 17 G - Rapport écrit soumis au Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, par ses représentants au sein du conseil de surveillance de la SEM SOGARIS.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

Liste des membres présents.

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, MM. Hervé BENESSIANO, Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE GÉE, MM. Pierre CASTAGNOU, Jean-Marie CAVADA, Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mme Rachida DATI, Mmes Emmanuelle DAUVERGNE, Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Valérie HOFFENBERG, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mmes Katia LOPEZ, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-Baptiste MENGUY, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIE, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINO, Mmes Frédérique PIGEON, Géraldine POIRault-GAUVIN, Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mmes Danielle SIMONNET, Gisèle STIEVENARD, Karen TAÏEB, Claude-Annick TISSOT, MM. Philippe TORRETON, Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés : M. David ASSOULINE, Mmes Yamina BENGUIGUI, Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Virginie DASPET, M. Bernard DEBRÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, Mmes Mireille FLAM, Halima JEMNI, Christine LAGARDE, Martine NAMY-CAULIER, Françoise de PANAFIEU, Marielle de SARNEZ, M. Richard STEIN, Mme Anne TACHENE, MM. Pierre-Christian TAITTINGER, Jean TIBÉRI.

Sommaire

Ouverture de la séance.	136	2008, DASES 484 G - Subvention à l'association "Ikambère - La Maison Accueillante" (93200 Saint-Denis). - Montant : 20.000 euros.	146
Adoption de comptes rendus.	136	2008, DASES 502 G - Signature d'une convention avec l'association "Sida Info Service" (20e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 70.980 euros.	147
2008, DU 5 G - Programme universitaire U3M - ZAC "Paris Rive Gauche" (13e). - Signature d'une convention relative aux conditions d'acquisition de nouvelles emprises, volumes et droits de construire dans la ZAC. - Cession à la SEMAPA du volume départemental sur le lot M3i2. - Acquisition à la Ville de Paris des volumes municipaux situés sous la rue Albert Einstein. - Autorisation de signer les conventions portant droit de superficie au profit de l'Etat relatives aux emprises départementales M3A2, M3i1, M3i2, M5B1, M5B2, M6A1 et sur les volumes complémentaires au lot M6A1.	136	2008, DASES 513 G - Signature de deux conventions avec le Groupement d'Intérêt Public "Samu Social de Paris" (12e) pour l'attribution de deux subventions. - Montant total : 97.243 euros.	150
2008, DVD 40 G - Signature avec le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) d'une convention de délégation de compétence en matière de services réguliers locaux pour les traverses de Charonne(20e), Bièvre-Montsouris (13e, 14e), Ney-Flandre (18e, 19e) ainsi que pour la navette Pereire-Porte d'Asnières-Pont Cardinet. <u>2008, DVD 241 G</u> - Elaboration d'un schéma directeur comme document cadre du déploiement des futures traverses parisiennes et approbation de ses principes directifs. <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au schéma directeur des traverses à Paris.	136	2008, DASCO 72 G - Signature d'une convention avec la Fondation Nationale des Sciences Politiques (7e) pour l'attribution d'une subvention destinée à la numérisation des dossiers de presse. - Montant : 170.000 euros.	150
2008, DVD 251 G - Avis favorable sur le projet d'arrêté modifiant l'ordonnance du Préfet de police de Paris n° 96-11774 du 31 octobre 1996 portant statut des taxis parisiens.	140	2008, DDATC 155 G - Statut du Médiateur de la Ville de Paris.	151
2008, DASES 478 G - Subvention à l'association "Handicap et Libertés" (H.A.L.) (92800 Puteaux). <u>2008, DASES 556 G</u> - Subvention de fonctionnement complémentaire à l'Association des Familles de Traumatisés Crâniens - Ile-de-France/Paris (AFTC IDF/Paris) (14e).	142	Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.	151
2008, DASES 374 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec le "Centre d'Action Sociale Protestant" (C.A.S.P.) (12e) pour l'attribution d'une participation. - Montant : 509.026 euros. <u>Vœu</u> déposé par Mmes Brigitte KUSTER, Françoise de PANAFIEU, MM. Jérôme DUBUS, Richard STEIN et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif au foyer Pont Cardinet. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.	143	Suspension et reprise de la séance.	151
2008, DASES 514 G - Signature d'un contrat de location avec la "SCI Immobilière Thomacan" pour la location d'une maison à Villebon-sur-Yvette (91140) dans le cadre de la mise en place de projets éducatifs d'apprentissage de l'autonomie pour les jeunes filles accueillies au Centre Educatif Dubreuil 13, rue de Chartres 91400 Orsay.	144	Evocation de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.	151
2008, SG 5 G - Rapport d'observations définitives arrêtées par la Chambre régionale des Comptes d'Ile-de-France sur la gestion de l'aide sociale à l'enfance du Département de Paris.	144	2008, SG 4 G - Demande de création du syndicat "Paris Métropole". - Approbation du principe de l'adhésion du Département de Paris à ce syndicat. - Désignation des représentants. - Versement de la contribution. <u>Vœu</u> déposé par M. René DUTREY et les éluEs du groupe "Les Verts" sur "penser la ville à l'échelle de l'agglomération : réviser le P.L.U. et le P.L.H.". <u>Vœu</u> déposé par MM. René DUTREY, Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe "Les Verts" pour une solidarité financière intercommunale. <u>Vœu</u> déposé par M. Denis BAUPIN et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à la création du syndicat mixte "Paris Métropole". <u>Vœu</u> déposé par M. Jean-François LAMOUR et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'une 10e commission départementale et municipale. <u>Vœu</u> déposé par M. Yves CONTASSOT et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif aux logements sociaux de la Ville de Paris situés en banlieue. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.	152
		Evocation de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes (suite).	169
		Suspension et reprise de la séance.	170
		2008, SG 4 G - Demande de création du syndicat "Paris Métropole". - Approbation du principe de l'adhésion du Département de Paris à ce syndicat. - Désignation des représentants. - Versement de la contribution (suite).	170

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.	175
Clôture de la séance.	175
Votes spécifiques.	175
Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.	175
Liste des membres présents.	181

*La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT*